

# Différences

mrap

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

N° 259 - JUILLET-AOÛT-SEPT. 2006 - TRIMESTRIEL

**NUMÉRO SPÉCIAL**

## Tsiganes, Rroms, Gitans, Gens du voyage

Photo : André Luzy



### Egalité des droits

2005 : la parole  
raciste se libère



### Colloque

Vernissage de  
notre exposition  
consacrée aux gens  
du voyage



### Gens du voyage

Histoire  
et culture



### Gens du voyage

De 1945  
à nos jours

## Sommaire

## Edito

3

Actes du colloque :  
Tsiganes, Roms, Gitans,  
Gens du voyage

4

- Discours d'accueil :  
Jacques Boutault, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris
- Ouverture du colloque :  
Mouloud Aounit, président national du MRAP

## Histoire et culture

6

- L'identité Rromani : telle qu'elle existe et telle qu'elle est perçue  
(Dr Marcel Courthiade)



Patrick Braouzec (député) dévoile la plaque de la rue Mumia Abu Jamal à Saint-Denis.

- Le génocide du peuple tzigane par le régime nazi  
(Claire Auzias)
- L'internement des tziganes en France pendant les deux guerres mondiales, un refoulé de l'histoire et de la mémoire  
(Emmanuel Filhol)

## De 1945 à nos jours

28

- Les migrations des Roms à l'époque contemporaine : motifs, enjeux et réactions  
(Alain Reyniers)
- Tsiganes, gens du voyage, ancrage territorial et reconnaissance sociale : la situation en Ile-de-France  
(Bernard Monnier)
- L'avenir des Roms dans une Europe élargie  
(Saïmir Mile)

## Conclusions

40



L'équipe de coureurs du MRAP, animée par J.-C. Dulieu (vice-président) à l'initiative d'une course de relais contre le mur en Palestine le 10 mai dernier à Comines (Belgique).

## Edito

## La parole raciste se libère



de J.-C. Dulieu  
Vice-président du MRAP

Tous les ans, à la même époque (autour du 21 mars), le rapport de la CNCDH sur l'état du racisme en France nous permet de tirer un bilan de son évolution pour l'année écoulée. Le moins que l'on puisse dire est que **cette évolution est des plus inquiétantes**.

Si ce document souligne en effet un net recul des menaces et violences à caractère raciste (- 14 % en 2005 par rapport à 2004) et tout particulièrement de ceux de nature antisémite (- 24 % [1]), il n'en demeure pas moins qu'en matière d'opinion le bilan est des plus négatifs.

En effet, si **le nombre d'actes racistes diminue, la parole se libère** : les propos racistes augmentent de 8 points par rapport à 2004. On note en outre avec consternation que 63 % des personnes interrogées estiment que « certains comportements peuvent parfois justifier des réactions racistes ».

Concernant **les pratiques discriminatoires**, les sondés se montrent toutefois conscients (pour 85 % d'entre eux) du fait que les personnes d'origine maghrébine ou originaires d'Afrique noire rencontrent d'importantes difficultés dans leur recherche d'un emploi ou d'un logement. On notera à ce propos que le rapport Fauroux corrobore ce sentiment de la population puisqu'il souligne le fait que les emplois précaires représentent 41 % des emplois des jeunes d'origine maghrébine pour 26 % des emplois des jeunes d'origine française...

Pourtant, malgré la conscience qu'ils ont des multiples obstacles rencontrés par les individus d'origine étrangère dans leur vie quotidienne (conscience qui n'a d'ailleurs pas quantitativement évolué depuis 2004), les sondés se montrent singulièrement **moins prêts à se mobiliser contre ce type d'actes** puisqu'on déplore, par rapport aux chiffres de l'année 2004, un recul de 18 points en ce qui concerne les signalements de comportements racistes à la police, un recul de 14 points pour ce qui concerne le boycott d'entreprises ou de commerces condamnés pour racisme, ou encore un recul de 10 points lorsqu'il s'agit d'apposer sa signature au bas d'une pétition contre le racisme. **Last but not least**, seulement 25 % des personnes interrogées se disent prêtes à adhérer à une association antiraciste ou à l'aider financièrement.

**Aussi désolant et contradictoire qu'il soit, le bilan de l'évolution du racisme en France pour l'année écoulée ne nous étonne cependant pas.** Il était malheureusement prévisible, et nous n'avons cessé de le clamer, que certaines causes produiraient ces effets dévastateurs. On citera, au nombre d'entre elles : **l'idéologie post-11 septembre 2001 du pseudo « choc des civilisations »** (véritable antithèse de l'amitié entre les peuples qui fonde depuis toujours notre combat) qui alimente toutes les haines et tous les communautarismes ; **la crise économique** et son corollaire traditionnel à savoir la logique du « bouc émissaire » et, enfin, **la véritable bataille des idées (2)** qui se joue aujourd'hui en France **autour des concepts d'immigration « subie » et d'immigration « choisie »** nourrissant l'idée que l'immigration actuelle serait un « problème » pour notre pays, ceci aboutissant à la loi CESEDA.

A cet égard, la CNCDH, tout comme le **Comité d'élimination des discriminations raciales de l'ONU**, n'hésitent pas à critiquer ouvertement la politique française en matière de lutte contre le racisme. Ce dernier souligne entre autres que **les résultats obtenus dans la lutte contre le racisme et les discriminations ne sont pas bons** au niveau du logement, de l'emploi et de l'éducation. En outre, le Comité se montre préoccupé par les retards dans l'application effective de la loi du 5 juillet 2004 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Quant à elle, la CNCDH s'inquiète du désengagement financier de l'Etat envers les associations antiracistes.

Face à ces critiques et devant l'ampleur du problème, le gouvernement a décidé d'insérer la lutte contre les discriminations dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances. Mais que propose-t-il concrètement comme moyens pour lutter contre le racisme et son cortège de discriminations ? Au mieux des mesures insuffisantes (à l'instar du CV anonyme ou de la législation sur les testings), au pire de mauvaises mesures (la dépenalisation des discriminations consécutive à la possibilité accordée à la HALDE d'imposer des amendes [3]).

C'est dire combien il va nous falloir redoubler d'efforts dans les mois à venir pour faire entendre notre **message d'égalité des droits face à cette politique auto-désignée d'égalité des chances**.

(1) – A ce sujet, il convient de noter que la corrélation faite, les années précédentes, entre les événements du Proche Orient, dont le conflit israélo-arabe, et la montée du racisme et de l'antisémitisme en France, ne se vérifie plus en 2005 dans l'opinion publique (comme nous l'avions prévu dans notre rapport de l'année passée) au point où la CNCDH a prévu de ne plus poser de questions relatives à cette supposée corrélation dans son sondage de l'année prochaine.

(2) – Menée par un ministre de l'intérieur visiblement plus soucieux de flatter l'électorat du FN en cette période pré-présidentielle que de justice.

(3) – Celles-ci pourraient, en effet, être perçues comme une sorte de redevance accordant un droit à la pratique du racisme.

## « Différences »

43, bd de Magenta  
75010 Paris

Tél : 01 53 38 99 99  
Fax : 01 40 40 90 98

6 € le numéro  
Abonnement : 21 € (4 numéros/an)

## COLLECTIF DE DIRECTION

Directeur de publication :  
**Mouloud Aounit**  
Directeur de rédaction (\*) :  
**J.-C. Dulieu**  
**jcd.mrap@wanadoo.fr**  
Responsable productions (\*) :  
**S. Goldberg**  
Assistant prod./rédaction (\*) :  
**J. Grzelczyk**  
Administratrice (\*) :  
**M.-A. Butez**

## IMPRIMERIE

Impressions J.-M. Bordessoules  
Téléphone : 05 46 59 01 32  
Commission paritaire  
n° 0108H82681

(\*) – Bénévoles

# Actes du colloque

## Tsiganes, Roms, Gitans, Gens du voyage

*Que sait-on aujourd'hui de l'histoire, de la culture et de la situation des Tsiganes, Roms, Manouches, Gitans ? Ces peuples très anciens, dispersés dans l'Europe tout entière, sont partout victimes de préjugés racistes et de stéréotypes dangereux. Qu'ils soient français ou étrangers, on n'entend parler d'eux qu'à l'occasion de tel ou tel fait divers ou lors de manifestations folkloriques et traditionnelles. C'est pour briser cette ignorance et lutter pour l'égalité des droits de toutes ces populations que le MRAP organisait, les 18 et 19 novembre 2005 à Paris un colloque, précédé d'une exposition sur les Gens du voyage et illustré par des projections de films.*

## Discours d'accueil

Jacques Boutault, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris

En tant qu'élu, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, je suis très heureux d'accueillir ce colloque organisé par le MRAP. Il n'est pas fréquent que les municipalités, les élus se préoccupent de ceux qui sont les exclus parmi les exclus, les Gens du Voyage. Contrairement à ce qu'on peut dire parfois, un peu rapidement, ce sont des gens d'une immense diversité. Ils ont malheureusement comme point commun d'être l'objet de préjugés très importants dans la population. Mais les Roms, les Tsiganes, les Gitans sont des gens de cultures diverses et qui ne sont pas tous à proprement parler des « Gens du Voyage ». Par exemple les Roms qui sont en France depuis la fin des années 80, en grande partie Roumains d'origine, ne sont pas des itinérants : ce sont des sédentaires qui ont fui leur pays en raison des discriminations dont ils sont l'objet. 4 000 de ces Roms vivent aujourd'hui en France et font partie de ces gens qui ont le moins de droits dans nos sociétés

qui pourtant prônent l'égalité. Les Tsiganes sont des Gens du Voyage, mais il existe des communautés tziganes – et j'en connais à Perpignan – qui sont sédentarisées depuis près de 200 ans aujourd'hui. Ils continuent à faire l'objet de préjugés, de discriminations fortes, notamment parce qu'ils ont une culture qui les différencie de leur environnement.

Pour un élu, se préoccuper de ces populations qui ont le moins de droits, c'est aussi se préoccuper des plus faibles, des gens qui souffrent dans notre société. Je crois que lorsque l'on s'occupe des Gens du Voyage, de ceux qui ont le moins d'intégration dans cette société, le moins de droits, on se préoccupe par ricochet des SDF comme des personnes handicapées. Demander des papiers pour ceux qui n'en ont pas alors qu'ils font partie de la société. C'est bien là le sens de cet engagement que les élus de Paris ont pris en décidant d'aider le MRAP à organiser l'exposition que vous avez vue hier en Mairie du

2<sup>e</sup> arrondissement. C'est bien montrer qu'il faut se préoccuper de ceux qui, dans notre société, ont le moins, cela permet d'aider les autres, ceux qui n'ont pas beaucoup.

Parmi les combats qu'il me semble important de mener, je voudrais en citer deux :

- Le premier, c'est la désinvolture avec laquelle beaucoup d'élus locaux, appliquent la loi Besson sur les aires de stationnement pour les gens du voyage. Elle n'est carrément pas appliquée cette loi ! On remarque au passage que ce sont souvent les maires qui ont le plus de réticences à appliquer la loi sur les 20 % de logements sociaux dans leur commune qui n'appliquent pas les schémas directeurs sur les aires d'accueil pour les gens du voyage. Quand on parle de délinquance avec des mots grandiloquents, voire stigmatisants, il faudrait alors parler de la délinquance de certains élus qui ne respectent pas la loi Besson, la loi SRU sur le logement social, cela montre aussi

que les délinquants ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

- Le deuxième point, c'est l'accès aux droits des personnes qui n'ont pas de domiciliation. Vous savez que pour avoir droit à la CMU, avec une mutuelle complémentaire pour ceux qui n'ont pas les moyens d'en avoir une et pour avoir droit à l'AME, il faut avoir une domiciliation. Ce qui fait que les gens du voyage n'ont même pas accès à ces droits fondamentaux pour pouvoir se soigner et soigner leurs enfants. C'est aussi un autre combat que nous devons mener pour que ces personnes aient accès à ces droits fondamentaux.

Il me reste à remercier Mouloud Aounit et toute l'équipe du MRAP qui travaille avec lui. Je suis très heureux de vous accueillir ici. Je vous souhaite une bonne journée, je suis ravi de pouvoir mettre à votre disposition un lieu de travail comme celui-là. Je vous souhaite des travaux fructueux, dans une ambiance conviviale.

## Ouverture du colloque

Mouloud Aounit, président national du MRAP

Je veux d'abord personnellement remercier très chaleureusement Jacques Boutault : les mots qu'il nous a dits et sa disponibilité pour que ce colloque et cette exposition puissent avoir lieu ne doivent pas occulter ce qu'il a été amené à affronter au Conseil de Paris. Lorsque nous avons demandé les moyens d'organiser ce colloque et cette exposition, les comportements, l'attitude, les provocations, les déchaînements d'un certain nombre d'élus (de droite, ils faut bien le dire), ont prouvé, s'il en était besoin, à quel point, c'est là un sujet qui peut déranger. On tente de faire taire ceux qui souhaitent apporter un regard différent, ceux qui veulent mettre en avant que la citoyenneté ne peut pas être à géométrie variable et que le droit à l'existence, le droit au respect, le droit à la culture, le droit au mode de vie, le droit aux traditions dans la ville qui est la capitale de la France, qui a enfanté la déclaration des Droits de l'Homme, qui lui en a donné son caractère universel, ces droits doivent être respectés. Quand on voit la façon dont un certain nombre d'élus nous ont traités, les bâtons qu'ils ont essayé de mettre dans les roues de cette machine qu'on veut faire avancer non seulement sur le terrain du droit mais aussi sur le terrain des mentalités, cela montre que nous avons beaucoup à faire.

Je voudrais également remercier ici les amis du MRAP qui depuis plusieurs mois se sont mobilisés pour cet événement.

C'est un événement qui répond à une urgence.

Comment ensemble allons nous co-produire l'urgence d'agir vis à vis de ces populations ?

Nous voulons être fidèles à notre propre identité qui fait que notre combat est un combat contre le racisme sous toutes ses formes et sans exclusive.

Même si le combat est rude, il y a des mobilisations insuffisantes. Les Tsiganes et les Gens du Voyage, victimes de ce vouloir que « l'autre n'existe pas » malheureusement ne font pas l'objet aujourd'hui des mobilisations adéquates, des sursauts collectifs et surtout d'un mini-



Mouloud Aounit remercie Mme Annie Lahmer, du cabinet du maire, qui a organisé l'exposition (photo André Luzy).

mum de respect dans leurs droits élémentaires. Aujourd'hui, ce sont les oubliés de cette mobilisation.

Dans ces conditions, et parce que la dignité d'un individu ne peut pas se négocier, ne peut pas se diviser, comment un mouvement comme le nôtre pourrait ne pas tirer la sonnette d'alarme ? Nous voulons à travers cette initiative et au-delà, casser cette chape de plomb de l'indifférence devant ces dénis de citoyenneté : faut-il préciser que la plupart sont français et qu'on ne les considère pas du tout comme des Français à part entière ?

La République a souvent été exigeante avec les gens du voyages (pour faire payer les impôts, pour faire faire le service militaire, etc.) mais, en termes de droits, elle est quelquefois frileuse et parfois même en parfaite contradiction avec un minimum d'éthique.

Nous voulons commencer à ouvrir des brèches dans le mur du mépris qui caractérise les comportements envers les Tsiganes et Voyageurs, en particulier provenant d'un certain nombre d'élus.

Vouloir que l'autre n'existe pas fait que sur le terrain, la réalité est parfois invivable. Aujourd'hui certains droits et libertés fondamentaux comme le droit de circuler (qui est tout de même inscrit dans notre constitution) et donc le droit de s'arrêter ou celui à l'éducation sont bafoués pour eux.

Avec l'exigence de ces droits, leur histoire, leur culture, leurs traditions doivent être connues et respectées, et c'est tout cela que nous

voudrions aussi à l'occasion de cette journée mettre en relief.

Le racisme a besoin pour se nourrir de mise en actes, cette mise en actes, ce sont aussi les préjugés ancestraux que certains n'hésitent pas à alimenter, à entretenir, à propager. Il y a ces stéréotypes tout à fait insoutenables qui désignent à l'opinion ces populations comme étant constituées de « voleurs », de « querelleurs », de « fainéants » ; mais ce qui est plus grave encore et qui montre à quel point il existe un enracinement du préjugé raciste à leur encontre c'est le fait qu'un certain nombre de maires et même de préfets, qui ont obligation de faire respecter la loi, excluent au contraire ces populations du bénéfice de ces lois.

Vouloir que l'autre n'existe pas, c'est aussi braver de façon délibérée la loi. Que penser de ces maires délinquants, si prompts quand il y a des violences à exiger que tout un chacun respecte le droit, respecte les autres et se mettant par ailleurs délibérément en porte à faux vis à vis de la loi Besson ? Ils encouragent ainsi ce terrible chantage d'une opinion publique locale qui leur offre le prétexte de se comporter comme cela. Alors que les besoins de stationnement sont de 32 000 places, est-il normal qu'actuellement nous n'en sommes même pas à 6 000 ?

Il y a également urgence à nous mobiliser dans la mesure où nous sommes inquiets pour l'avenir de ces populations en France (où l'ultra sécuritaire l'emporte et nous fait craindre que les droits des plus fai-

bles puissent continuer à être niés) et en Europe.

Nous tirons la sonnette d'alarme face à nombre de situations inacceptables. Parallèlement, il nous faut également créer les conditions d'un sursaut, d'une mobilisation citoyenne, des institutions, de l'opinion publique, pour que les mots puissent trouver un prolongement dans l'action envers ces personnes.

Je terminerai en disant que nous souhaitons à travers cette journée échanger et nous amener à faire ce travail nécessaire.

Comment se mobiliser pour que le droit un et indivisible des personnes, le droit au sens universel du terme, puisse être respecté et que le racisme qui aujourd'hui tarabuste le quotidien des Gens du Voyage soit considéré comme un délit et non comme une opinion acceptée et acceptable ? La deuxième chose, c'est le défi de l'avenir qui est peut-être le plus difficile, c'est la mobilisation sur les mentalités. Ce travail est peut-être le plus dur. Un grand homme disait « les mentalités, c'est un peu comme des prisons de longue durée ». Comment modifier le regard qu'on porte sur des hommes, des femmes, des enfants qui ont une histoire, qui ont une culture, qui ont des traditions qui sont une richesse, pour qu'ensemble nous puissions donner un sens à ce beau mot qui aujourd'hui est bafoué et qui est celui du respect de la dignité de chaque être humain ?

Je voudrais enfin avoir aujourd'hui une pensée très émue envers celui qui a été au MRAP le stimulant de notre mobilisation sur cette question des Gens du Voyage, qui a donné plus de trente ans de sa vie au MRAP, une pensée pour Bertrand Bary. Il devait être parmi nous, mais son état de santé ne lui a pas permis. Je voudrais, au nom du MRAP et au nom de tous ceux qu'il a accompagnés, lui dire d'abord tout simplement merci et souhaiter que sa situation médicale s'améliore. Il faut rappeler qu'au MRAP il y a aussi des grands qu'on ne voit pas partout et dont le travail est d'une immense richesse et contribution pour l'Homme et sa dignité.



# Histoire et culture

Sous la présidence de Bernadette Hétier, vice-présidente du MRAP, chargée de l'immigration, représentante de l'association au sein de Romeurope

## L'identité Rromani : telle qu'elle existe et telle qu'elle est perçue

Dr Marcel Courthiade, professeur titulaire de la chaire de langue et littérature rromani à l'Institut national des langues et civilisations orientales de Paris, membre de l'Union rromani internationale

Il est bien connu que les vocabulaires des diverses langues humaines ne se correspondent pas simplement entre eux terme à terme, mot pour mot, mais qu'ils diffèrent beaucoup par la variété de leurs perceptions du monde : un exem-

ple ordinaire est celui du Français qui a cinq doigts, alors que l'Anglais n'en a que quatre (four fingers), à quoi s'ajoute toutefois un pouce... Ces « découpages différents de la réalité » sont de plus en plus variés et complexes lors-

que l'on parle d'entités plus abstraites et ils matérialisent comme une richesse la multiplicité des regards humains sur le monde - notamment dans le domaine des émotions. Toutefois, la question de la légitimité de ces regards multiples, indéniable tant que l'on parle d'objets, d'animaux, d'idées ou de sentiments, se pose lorsque les mots désignent des humains. En effet, peut-on porter sur des groupes humains des regards divers et si oui, jusqu'à quel point ? Quelle est alors leur influence sur l'attitude vis-à-vis des humains concernés et la manière de les traiter ? Plus concrètement, dans le domaine qui nous rassemble ce matin et face à la manière de voir des populations majoritaires, quelle est l'incidence des divers regards - et notamment du regard rrom -, sur la notion même de Rroms ? Quels liens entretiennent entre eux le regard des Rroms et ceux des autres sur cette notion ?

Certains Rroms ont-ils adopté le regard qu'ont les autres sur eux ? Pourquoi tant de confusion et d'éti-quettes à géométrie variable ?

Tant qu'on ne s'est pas posé ces questions, on travaille en vain dans le domaine considéré. En effet, la différence n'est pas seulement celle des mots employés : « Rroms » par les Rroms eux-mêmes, diverses appellations par les autres (« Tsiganes », « Gypsies », « Raboins », « Gabels », etc...), mais bien plus encore celle des notions qu'elles expriment. Le nom de « Rroms » renvoie en effet à l'idée d'un peuple qui se distingue des autres, comme le font du reste tous les peuples au monde, d'un peuple qui a un sentiment d'identité commune différente de celle des autres, qui parle une langue spécifique - ou bien qui se rappelle des ancêtres qui la parlaient -, un peuple originaire d'Inde du nord et dont on prend au sérieux seulement depuis 1780 les affir-

mations répétées des ancêtres qui, dès leur arrivée en Europe il y a huit siècles, déclaraient leur origine indienne. Ce nom évoque donc un patrimoine culturel riche, des sentiments forts d'existence en réseaux, une fierté identitaire rarement démentie. En face, les termes donnés par les populations environnantes non seulement se réfèrent le plus souvent à des traits négatifs - suscitant donc des sentiments négatifs comme l'hostilité ou la compassion -, mais encore ils ne s'appliquent pas à tous les Rroms, loin de là. En outre ces désignations englobent avec une partie des Rroms des gens qui ne sont pas et ne souhaitent pas passer pour Rroms. Cet amalgame ne se fait d'ailleurs pas sur les mêmes bases d'un bout de l'Europe à l'autre : si, aux yeux des non-Rroms d'Occident, le trait commun réunissant certains Rroms à des gens qui ne le sont pas est le mode de vie mobile, vrai ou supposé, c'est au contraire la misère et l'exclusion qui sont les références dans les Balkans, puisque Rroms et groupes perçus comme « tsiganes » sont sédentaires les uns comme les autres, ou encore c'est la délinquance dans nombre de pays. Ces traits, qui varient donc d'un pays à l'autre, relèvent du stéréotype primaire.

Certes, il n'est pas dans mon propos de rejeter la notion même de stéréotype. Nous en avons besoin pour manipuler mentalement des sujets qui ne nous sont pas familiers. Nous ne pouvons pas tout savoir sur l'immensité du monde, il nous faut des stéréotypes pour opérer mentalement de manière à peu près raisonnable là où nous n'avons plus pied, mais il est indispensable de s'appliquer à rendre ces stéréotypes proches de la réalité, le plus proches possible, et surtout de s'en libérer dès qu'on le peut - et l'importance de la population rromani en Europe fait que les stéréotypes sur ce sujet devraient être remplacés par une véritable connaissance. A l'inverse, les Chinois ou les Ougandais peuvent bien opérer par stéréotypes dans le domaine rrom, puisqu'ils ne peuvent connaître intimement toutes les subtilités de la question, et cela sans que cette réduction ait une grande importance sociale - mais là encore de préférence avec des stéréotypes qui ne trahissent pas la réalité. Il est donc essentiel dans tous les cas de déconstruire ce qui est erroné dans ces stéréotypes afin de laisser la place à un regard plus objectif.



Marcel Courthiade, docteur en linguistique, évoque l'identité rromani (photo A. L.).

Une des principales difficultés est qu'il n'y a pas correspondance bijective entre la réalité désignée par le terme « Rrom » et celles désignées par chacun des autres mots employés, comme cela est le cas par exemple pour certains autres peuples : il y a différence de vocabulaire mais non de notion entre Lapon et Same ou entre Eskimo et Inuit. Au contraire, il existe dans notre cas une série de stéréotypes dont il est nécessaire de se débarrasser pour utiliser correctement le mot « Rrom », non pas comme un substitut « politiquement correct » des autres, un vague synonyme plus élégant, mais comme un terme spécifique avec son véritable sens.

A défaut de cette opération, les stéréotypes véhiculés par les termes impropres se retrouvent transposés sur le mot « Rrom », comme c'est hélas le cas dans de nombreux discours - un peu comme si, en transposant le sens de « finger » sur « doigt » on arrivait à l'expression « les cinq doigts et le pouce ». Ce qui est risible dans ce contexte innocent a des conséquences tragiques lorsqu'il s'agit d'humains, en raison de l'incompréhension radicale qu'entraîne une simple substitution d'un mot par un autre.

Pour arriver à comprendre ce que recouvre l'identité rromani, au-delà des confusions qui désorientent l'opinion publique, il faut opérer une analyse qui passe par plusieurs étapes :

1. - Identifier les divers groupes concernés par ce système complexe de confusions ;
2. - Examiner l'appartenance ou non de chacun d'eux à l'identité rromani en tant que peuple

essentiellement européen, mais d'origine indienne, dépositaire d'une langue spécifique et d'une culture modelée par une histoire longue, riche et souvent tragique. Il faut procéder à cet examen en prenant en considération non seulement les éléments historiques et assimilés auxquels la connaissance nous donne accès mais aussi les éléments subjectifs du ressenti des intéressés et de leur entourage. Il faut également garder à l'esprit que ce ressenti peut être en bonne partie le résultat de l'influence de stéréotypes exogènes, intégrés et renvoyés par les dits intéressés, ceci en distinguant les déclarations des politiciens (semi-)professionnel du sentiment effectivement cultivé au sein des familles sans responsabilité ni ambition politique ;

3. - Apprécier la pertinence des stéréotypes attribués aux populations concernées dans le monde d'aujourd'hui, non seulement en tant que simples images mais aussi en termes de prétextes utilisés pour justifier telle ou telle politique ;

4. - Et évidemment rechercher l'attitude la plus compatible possible avec le respect et la justice auxquels les intéressés ont droit, en modifiant par une opération didactique au sens large les images qui sont incompatibles avec la réalité.

Nous avons traité ailleurs des deux premières étapes et cette conférence du MRAP est une occasion d'aborder la troisième, au moins en ce qui concerne les stéréotypes les plus courants en France. La quatrième étape est bien entendu du ressort de chaque citoyen.

## Un morceau de résistance : le mythe du nomadisme atavique

L'un des principaux stéréotypes est que « les Rroms ont le nomadisme dans le sang ». Outre le fait que l'on n'a guère que des globules, des plaquettes et du sérum dans le sang, la notion même de nomadisme appliquée aux Rroms est impropre : sont nomades les populations primitives de chasseurs et de cueilleurs qui se déplacent pour suivre les cycles des saisons et profiter des opportunités alimentaires qui leur sont liées. A ce titre, les hôteliers qui suivent le mouvement saisonnier des touristes sont davantage des nomades que les Rroms. En fait le mot « nomade » a été réquisitionné il y a cent ans pour désigner les « Bohémiens et Romanichels » - en tant que cible de harcèlement policier, tout en évitant de leur reconnaître une existence ethnique, interdite par la Constitution française. Par la suite, la désignation « nomade » ayant été associée aux exactions du régime de Vichy contre les Rroms, elle a été remplacée après guerre par l'euphémisme « Gens du voyage ». Ce racisme exprimé en termes politiquement corrects (déjà !) a été très bien étudié par Emmanuel Filhol qui prendra la parole dans un instant et je renvoie à ses travaux.

Au-delà des questions de termes, se posent plusieurs questions importantes :

- Celle de l'importance de la mobilité des Rroms. D'un point de vue numérique, elle ne touche aujourd'hui qu'environ 2 % de tous les Rroms, Sinté et Kalé d'Europe, un peu plus (environ 5 %) dans les pays occidentaux comme la France, la Belgique ou la Grande-Bretagne, où elle est le plus présente ;

- Celle de son étendue. Beaucoup de Rroms mobiles ne le sont que de manière saisonnière ou bien sur un segment de département seulement ;

- Celle de son origine. En fait, elle est multiple selon les circonstances historiques concernées. La déportation initiale de Kannauj vers l'Afghanistan, puis le Khorassan a bien constitué un mouvement, entièrement forcé, mais l'exode vers Byzance et l'expansion en Europe relèvent d'un autre phénomène : la rupture avec l'esclavage et la recherche de

Ouverture du colloque « Tziganes, Rroms, Gitans, Gens du voyage... » par Jacques Boutault, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris (photo A. L.).



cieux plus cléments. Que certains Roms, Sinté et Kalé aient ensuite intégré la mobilité à leur mode de vie, tant en raison de violences et d'expulsions récurrentes que de la nécessité d'exercer des professions compatibles avec cette vie, relève d'un autre phénomène encore. Quant aux migrations récentes de certains Roms de pays où ils ne peuvent plus vivre vers des pays moins hostiles, où ils cherchent à s'implanter au plus vite, elle est tout à fait comparable à celle qui avait conduit leurs ancêtres du Khorassan en Europe. Il est donc abusif non seulement d'attribuer à tous les Roms cette mobilité mais aussi de confondre les déplacements ponctuels en situation de crise avec la mobilité de certains groupes qui effectivement circulent.

- Celle des non-Roms qui circulent. En effet, parmi les catégories à mode de vie mobile, il existe en Europe occidentale plusieurs groupes comme les Travellers, d'origine celte, les Yéniches, d'origine germanique, les quelques centaines de Camminanti de Sicile et de Mercheros en Espagne, et surtout les très nombreux Forains et bateliers que l'administration (notamment l'Éducation nationale) assimile aux « Gens du Voyage ». Il ne faut pas oublier non plus les nombreux groupes ayant jadis existé et disparus de nos jours, des Mistons aux bandits de grand chemin en passant par les Thiérachiens et bien d'autres.

- Celle de ses entraves, notamment le carnet de circulation, auquel un exposé sera consacré cet après-midi. Le refus de reconnaître la caravane comme un domicile avec les droits afférents, depuis son inviolabilité sans mandat de perquisition jusqu'à l'accès aux crédits, assurances ou allocations diverses, constitue aussi une dénégration du droit à ce mode de vie, donc une entrave.

- Celle de l'instrumentalisation de cette mobilité par bien des communes qui s'en servent comme prétexte à l'exclusion pure et simple des Roms mobiles de la vie sociale et de lieux de vie décents, en tablant sur le fait qu'il est inutile de se préoccuper de ces « éternels voyageurs » - qui de toute manière n'apportent (ou ne sont censés apporter) de bénéfice électoral à aucun élu ou candidat. Il leur semble bien plus profitable de courtoiser un éventuel racisme des électeurs potentiels de la cir-



Le regard à la fois heureux et craintif de cette petite Tzigane invitée au rêve d'un monde tout en couleurs... (photo A. L.).

conscription en allant dans leur sens et en se refusant à tout geste envers ces non-résidents. Refus bien entendu étendu à tous ceux qui les rappellent de près ou de loin.

- Celle de la perception des intéressés eux-mêmes, qui bien souvent revendiquent l'adhésion à ce mode de vie, tout en soulignant que l'impossibilité de s'arrêter les conduit à « voyager tout le temps ».

- Celle du droit de l'homme qu'elle constitue, droit reconnu par l'article 13 § 2 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. La réalité est inverse, puisque les Roms mobiles n'ont le droit ni de circuler, ni de s'arrêter, ni encore moins de s'implanter - à vrai dire, ces droits, ils les ont sur le papier, mais on leur refuse les conditions de les exercer. C'est pour cette raison que, même si le nombre de Roms concernés par cette mobilité est réduit, les associations roms ont désormais inscrit la défense de cette mobilité dans leur programme car elle contribue à la richesse culturelle de l'humanité au sens large.

- Celle de son image dans l'imaginaire de la population qui se définit comme sédentaire, ce qui explique l'élément passionnel, oscillant entre la fascination et la haine, qui la caractérise. Cette image cristallise en effet toute sorte de frustrations des enracinés vis-à-vis de la liberté qu'ils attribuent à la vie des Roms. Les plus grands écrivains ont traité le sujet, certains par le biais de stéréotypes faciles, d'autres au contraire par une réflexion de fond sur la réalité de cette vie. En tous cas,

l'élément imaginaire est puissamment attiré par le sujet. Même des chercheurs se sont laissé envahir par l'idée que les Roms sont par nature « mobiles », en cherchant des indices imaginaires dans leur vie quotidienne, affirmant par exemple que même « sédentarisés, les Roms s'assoient par terre, ce qui prouve leur nature nomade » - oubliant que tous les Balkans et bien d'autres régions du globe par exemple ont vécu par terre jusqu'à l'arrivée des meubles de type occidental, sans pour autant être nomades... Alors qu'à la différence des anciens Roms les anciens Turcs étaient de vrais nomades, comme le fait remarquer Elisabeth Clanet, on ne souligne pas qu'ils sont « sédentarisés » en Turquie, comme on le dit des Roms qui sont implantés dans les Balkans ou les Carpates depuis bien plus longtemps que les Turcs en Turquie. Il faut dire que l'image du peuple errant a été distillée par la littérature et la peinture occidentales et que c'est par l'expansion de celle-ci qu'elle a atteint l'imaginaire des gens cultivés des pays de l'Est, qui l'ont faite leur, y compris dans les très nombreux pays où les Roms n'avaient jamais circulé. Comme souvent, l'image venue par les lectures était ainsi plus forte que la simple observation de la réalité du pays.

- Celle de l'impact de cette image. Les exemples foisonnent. On peut citer les autorités françaises qui considèrent comme « Gens du voyage » non seulement les Roms de Roumanie mais même les Russes de Moldavie réfugiés en France, du seul fait qu'ils vivent dans d'anciennes caravanes, aujourd'hui impropres à la

circulation, en plus de baraques en matériaux légers de récupération. Ces diverses personnes n'ont jamais eu un mode de vie mobile dans leur pays d'origine, elles n'ont opté pour la baraque et la caravane que pour des raisons de prix et elles n'ont nullement l'intention d'y rester. Autre exemple : l'armée française, qui avait reçu entre autres pour mission de protéger les biens des Roms à Kosovoq Mitrovica, déclarait qu'il n'y avait pas de Roms à protéger, tous simplement parce que les observateurs n'y avaient pas vu de caravanes, ceci à l'heure même où le vaste quartier rom de Fabriëka, avec ses villas de deux et trois étages, était incendié dans l'indifférence générale. On peut citer un périodique lyonnais mentionnant la visite de trois « Gens du voyage » de Hongrie, en réalité des paysans banyash - population d'origine roumaine sud-danubienne amalgamée aux Roms par les autres paysans de la région, ceci en raison d'une certaine marginalité économique ; venus à Lyon sous l'étiquette « politiquement correcte » de Roms (car les autorités hongroises nient leur véritable identité), ils y ont été transformés en « Gens du voyage » par nos « spécialistes » locaux qui sans doute estimaient que le nom de Roms était péjoratif et qui donc craignaient de stigmatiser les intéressés. Je pense aussi à une amie, une intellectuelle rom de Yougoslavie qui lors de son divorce en Allemagne n'a pu obtenir la garde de ses enfants car l'avocat de son mari l'avait présentée comme « reisender Volk » (membre du) peuple voyageur), donc instable. Je pense aussi à l'insulte infamante que constitue en Inde le mot « gypsy » (sans majuscule en anglais indien), depuis son importation par les colons britanniques. Un livre ne suffirait pas à exposer tous les exemples.

● Cette image mythique est aussi largement intégrée à la manière dont nombre de Roms se présentent, en particulier en France ou dans leurs rapports avec un pays occidental. Les raisons en sont multiples : se voyant nier en France leur identité linguistique et culturelle, certains se sont sentis forcés de troquer - au moins en parlant avec les gadjés - cette identité romani en tant que telle, pour celle, acceptée, de « Gens du Voyage », catégorie d'une grande dignité évidemment, mais qui conduit à une séparation, voire

parfois à une certaine méfiance teintée d'hostilité, à l'égard des millions de Roms, Sinté et Kalé qui ne mènent pas une vie mobile. Cette option, parfois combinée à une gêne vis-à-vis de l'usage du romani, est due au fait qu'elle est officialisée - bien que très mal perçue -, alors que l'identité culturo-linguistique romani au sens large est encore largement ignorée, du fait de longues décennies de refus. Dans les milieux du spectacle le but peut aussi être de se former une image conforme à celle que véhicule la littérature et donc de faire de celle-ci une sorte de fond de commerce, attitude parfaitement justifiée par la nécessité de vivre. Enfin, d'autres, à l'étranger, vont prétendre être issus d'un tel mode de vie comme caution de leur identité romani, afin de se conformer au regard des donateurs occidentaux et de justifier le bien fondé de leur demande d'allocations ou de subventions destinées aux Roms (je pense à certains leaders de Roumanie qui ont exploité le filon, diffusant par la même occasion la légende d'un nomadisme massif des Roms dans ce pays avant la guerre et invoquant des persécutions communistes pour justifier l'absence de traces de cette mobilité à l'heure actuelle).

Comme on le constate, ce stéréotype avec ses multiples facettes et implications constitue à lui seul un phénomène d'une grande complexité et il est d'autant plus difficile à combattre qu'il a réussi à s'implanter très profondément dans l'ensemble de la population du globe. Il est pourtant particulièrement dangereux et à ce titre il mérite une attention toute particulière.

### Un autre stéréotype coriace : les « voleurs de poules »

Ce stéréotype est lui aussi composite et peut être abordé au sens propre mais aussi au figuré. L'histoire des voleurs de poules a un fondement historique. En effet, les premiers Roms parvenus en Europe réglaient leur vie sur le droit coutumier asiatique, qui autorisait le maraudage à condition qu'il servît à satisfaire les besoins alimentaires immédiats en fruits ou légumes et non à en vendre ou à en troquer le produit, car il se serait agit alors de vol. Or,

les villages européens, plus égoïstes, considéraient cette pratique comme délictueuse si bien que les actes de maraudage effectués par les Roms de passage étaient perçus comme du vol. Très tôt, des chroniqueurs nous rapportent qu'à l'annonce du passage de « bandes d'Égyptiens », les voleurs autochtones s'en donnaient à cœur joie, sachant que leurs méfaits seraient imputés à ces derniers, de telle sorte que, maraudant ou pas, les Roms étaient accusés de vol, ce qui conduisait à deux types de réaction. Certains d'entre eux devenaient inflexibles sur ce sujet, ce que manifeste encore souvent la sévérité exceptionnelle de très nombreux parents roms à la moindre incartade de leurs enfants prenant un objet dont la propriété ne serait pas sans équivoque la leur. D'autres bien entendu, qui n'avaient aucune raison de se montrer plus vertueux que les paysans locaux, ont pu assumer ces accusations et effectuer les actes qu'on leur reprochait. Rares sont les groupes, mais ils existent, qui ont intégré de tels délits à leur identité traditionnelle - certains non sans fierté ; on les trouve notamment dans des régions des Balkans où la population majoritaire a elle-même une approche très flexible du respect de la propriété d'autrui, à partir du moment où ce dernier n'est pas de la même famille ou du même village que l'intéressé. Le besoin de s'alimenter (et d'alimenter les enfants) en milieu hostile était bien entendu un élément décisif, plus puissant que le droit coutumier, la tradition ou les accusations, mais il n'explique pas tout.

Certains historiens, comme Silviu Petcu, avancent que l'impunité en matière de petits larcins, dont jouissaient les esclaves roms dans les principautés roumaines, a pu jouer un rôle. En effet, la loi de Vasile Lupu (prince de Moldavie de 1634 à 1653) disposait : « *Le Tsigane ou sa Tsigane, ou son enfant, s'ils volent une fois, deux fois ou même trois fois, une poule, une oie ou autre bien de petite valeur; seront pardonnés; mais si l'objet volé est d'une valeur plus grande, ils seront jugés comme tous les voleurs* ».

Quelles qu'en soient les origines, cette étiquette reste collée à tous les Roms et la population majoritaire la connaît dès l'enfance. En effet, si le moindre objet disparaît dans une classe où il y a un

petit Romanichel, tous les regards se tournent vers lui. Lorsque ces élèves grandissent et deviennent adultes, ils n'ont que rarement l'occasion de se débarrasser de cette perception délétère et elle réapparaît sous d'autres formes : ils considèrent les Roms comme des parasites, des gens incapables de gérer leur économie domestique, encore moins l'économie d'associations ou d'entreprises. Une légende, peut-être une allégorie politique dont le sens véritable nous est perdu, rapportée notamment par Abu al-Qasim Mansour dit Firdoussi dans son « Livre des Rois », retrouvée dans l'atmosphère raciste du XIX<sup>e</sup> siècle et répétée depuis avec complaisance par des générations de recopieurs, a puissamment contribué à entretenir cette image distordue : le roi Bahram Gour aurait au IV<sup>e</sup> siècle maudit et chassé une population de musiciens, du fait que ces derniers auraient mangé les semences et le bœuf qu'il leur avait confiés l'année précédente en les astreignant à pratiquer l'agriculture. Alors que nulle part il n'est dit qu'il s'agissait de Roms, le caractère insouciant des musiciens de la légende a précipité sur eux l'identification de Bohémiens et continue de nos jours encore à prétendre justifier pourquoi les Roms sont perçus comme faîneurs, alors qu'en fait elle peut seulement justifier ceux qui y ont vu des Roms étaient aveuglés par leurs préjugés.

Rappelons ce mot de l'écrivain rom Alexandre Romanès dans « Un peuple de promeneurs » : Je donne une interview pour la télévision française. Le journaliste commence très fort : « *Vous les*

*Gitans, vous êtes des voleurs* ». Je lui demande s'il est français. Il me dit que oui. Je lui dis : « *Vous les Français, vous avez volé la moitié de l'Afrique. Curieusement, on ne dit jamais que vous êtes des voleurs* ».

Une analyse plus fine conduit à la constatation que nous avons en confrontation deux modèles fort différents de rapport à la propriété et au travail. Chez les Roms c'est la propriété de la famille, et non individuelle qui a longtemps dominé, avec répartition et circulation des biens selon les besoins, modèle fréquent chez les gens qui ne thésaurisent pas. En outre, le travail n'est pas valorisé en tant que tel, mais il est accompli comme mal nécessaire pour vivre, comme chez à peu près tous les peuples qui n'ont pas été touchés par la révolution de la Réforme et de la contre-Réforme. L'étymologie du mot « travail » et de ses équivalents dans bien des langues, constituée avant cette révolution, est du reste édifiante à ce sujet : « trépid de torture » en français, « punition » en albanais, « esclavage » en grec, « tourment » en slave et en roumain, etc... Elle s'enracine d'ailleurs dans la tradition biblique alors que l'approche romani est beaucoup plus pragmatique : on juge du travail à ses résultats ; si l'on a réalisé une production suffisante pour vivre un certain temps, il n'y avait aucun honneur particulier à continuer de se fatiguer à l'ouvrage, le temps étant venu de jouir du fruit de son travail. C'est le résultat qui compte et non le labeur en lui-même. Au contraire, la population européenne a une approche assez paradoxale : elle passe pour travailleuse en raison

Marcel Courthiade, à la tribune (photo A. L.).



de ses horaires de présence mais on ne compte plus les week-ends, vacances, congés, ponts, absences, RTT, mercredi des mères de familles, repos, partis manger, trop tard, trop tôt, «justement aujourd'hui», de la minceur des heures de travail sur un cadran de 24 heures, etc... qui sont autant d'entorses à cet idéal du travail assidu. Sans parler des emplois, de plus en plus fréquents avec l'actuelle frénésie sécuritaire, qui se résumant à une simple présence salariée de planton. Tant mieux pourra-t-on dire, ces gadjés se fatiguent moins, on parlera de la qualité de la vie, ce dont chacun ne peut que se réjouir, mais la question n'est pas là. Elle est que l'on n'observe pas chez eux un acharnement à la besogne tel qu'il puisse culpabiliser un Rrom travaillant dur pour vivre et jouissant de cette vie une fois le travail terminé. Le Rrom juge le travail à son résultat, et non au calcul de ses heures de présence. Le Rrom sait en outre, comme le dit le proverbe, qu'il doit montrer dix fois plus de travail que le gadjé pour être reconnu son égal. Et effectivement nier la volonté de travail aux Rroms globalement, c'est être bien injuste vis-à-vis des innombrables Rroms qui se lèvent aux aurores et rentrent du travail à la nuit noire, exténués de travail, pour assurer la subsistance de leur famille. Mais comme ils ne collent pas au stéréotype, on les oublie.

Il est clair que ce regard faussé a une incidence gravissime sur l'accès à l'emploi - similaire à ce qui se passe pour certains citoyens originaires d'autres continents également porteurs d'une réputation peu engageante pour un employeur. Dans le cas des Rroms (et en général dans toutes les formes de paternalisme ou colonialisme avec ou sans territoire compact), on observe des conséquences aberrantes de tels préjugés. Par exemple, en Albanie il existe des associations rromani qui tournent bien depuis dix ans ou plus (école, centre de formation, médiation, etc...). Or, récemment, l'octroi de subventions de fonctionnement pour une école a été subordonné à l'acceptation que cinq femmes non-roms soient embauchées pour gérer cette subvention car « *les Rroms ne sont pas fiables en matière de gestion* » - a-t-il été déclaré en haut lieu. Il se trouve que ces femmes, acceptées de force par la direction de l'école, ne connaissent rien à la question

rromani, qu'elles ne savent pas l'anglais pour les contacts internationaux, qu'elles ne laissent aucun Rrom toucher aux ressources de l'association et qu'elles passent leurs journées à papoter et à boire du café. Certes, elles ne se distinguent en rien sur ce point des autres personnes embauchées dans la fonction publique du pays, mais il est clair que cette opération, appelée en langage européen « *community capacity building* », n'apporte rien de positif au fonctionnement associatif. En outre, si elles sont (bien) rémunérées, les Rroms qui travaillent avec elles sont astreints au bénévolat car ils sont déjà récompensés par leur « *motivation ethnique* ». Déjà en janvier 1998 une conférence organisée par le Conseil de l'Europe à Louvain avait condamné le recours à la notion de « *motivation ethnique* » pour justifier une différence de traitement des employés en fonction de leur identité ethnique rromani ou non. Huit ans plus tard, la pratique inverse a été officialisée.

### Fermés sur eux-mêmes, inaccessibles, mystérieux

Tel est le portrait que bien des observateurs donnent des Rroms. C'est l'inverse qui est vrai : dans tous les pays où règne la convivialité, les Rroms sont pleinement impliqués dans la vie sociale. Certes, plus l'unité ethnico-nationale d'un pays est stricte, plus les Rroms se sentent exclus et donc plus le fossé entre eux et la population majoritaire monolithique

Les gens du voyage emmènent leur sainte patronne, Sara, jusqu'à la mer, le 24 mai aux Saintes-Maries (photo A. L.).



est perçu des deux côtés comme profond. En réalité, beaucoup d'observateurs prennent plaisir à exagérer un prétendu caractère farouche des Rroms car ainsi ils peuvent vanter leur hardiesse d'avoir côtoyé, voire bravé, des êtres inaccessibles, sauvages et dangereux. Tout cela renforce évidemment la méfiance générale vis-à-vis des Rroms.

Dans la réalité, la vérité est à l'opposé : le plus souvent, des étrangers qui ont été accueillis avec tous les égards dans des familles rromani et profitent de la situation pour s'enrichir par la suite en publiant des articles, voire des livres, calomnieux mais bien payés sur leurs expériences prétendues. C'est ainsi que nous avons vu une ancienne spécialiste de produits de beauté recyclée dans l'ethnotourisme demeurer presque un mois à Tirana et publier un livre composé d'anecdotes plagées dans de vieux ouvrages sur les Rroms du Benelux et de Pologne, en changeant simplement les noms pour faire accroire qu'il s'agissait de faits réellement observés par elle-même. Outre que certains passages sont franchement insultants, tout le livre dégage une sorte de pitié malsaine vis-à-vis des Rroms et de toutes manières il est mensonger - mais son fort tirage en plusieurs langues montre que le mensonge reste un produit de choix. Une autre « *visiteuse* » a grillé la photocopieuse car elle avait décidé de photocopier toute la documentation. Une troisième, également nourrie et logée plusieurs semaines, est responsable du vol de la voiture de l'école. De

toutes les personnes qui sont parties en se bardant de promesses, seules une Lyonnaise et une Toulousaine à ce jour se sont comportées avec honneur. Beaucoup se sont succédé pour collectionner des photos de misère que l'on voit s'étaler un peu partout, renforçant sans contrepartie les stéréotypes, et sans jamais faire un effort pour soutenir par exemple un projet, une association ou un enfant. Que ces photographes voyeurs aient ou non monnayé leurs clichés est une autre histoire; c'est aussi bien le résultat pragmatique pour les Rroms que leur dignité qui sont perdants.

Si malgré ces déceptions les familles continuent à accueillir à bras ouverts les étrangers les plus variés, c'est une preuve de très haute culture au sens fort du terme, donnant raison au proverbe « *Comme le cœur rom, il n'y en a pas sur toute la terre* » et bien loin des fameux replis communautaristes - sauf bien entendu en cas de réaction (provisoire souvent) à une agression particulièrement pernicieuse. Pour éviter de telles réactions, évitons les atteintes y conduisant.

Il est regrettable par ailleurs que certains Rroms instrumentalisent le stéréotype du tzigane sauvage : un groupe hongrois célèbre a longtemps produit en Allemagne une chanteuse, d'origine non-rromani, mais d'une laideur délibérément choisie et rehaussée par un maquillage étudié pour coller au stéréotype germanique associant Zigeunerin à sorcière...

### Eternels marginaux

Nous avons mentionné plus haut qu'au contraire de l'Occident qui amalgame diverses populations aux Rroms en raison de leur mobilité, l'Europe orientale pratique un tel amalgame sur la base d'une certaine exclusion sociale. C'est ainsi que les Balkano-Egyptiens (qui revendiquent peut-être avec raison une origine égyptienne et une arrivée dans les Balkans peu après la grande persécution de Dioclétien dans leur pays) et les Banyash de Croatie, Hongrie et Roumanie, peut-être apparentés aux Moëso-Roumains de Serbie du Sud, ont été catalogués « *Tsiganes* » par les paysans peu enclins à la rigueur scientifique. C'est une certaine marginalité socio-économique qui les a conduits à utiliser

« *Tsigane* » (et ses variantes locales) pour rassembler sous cette même étiquette des personnes perçues par les gens simples comme des miséreux économiques et culturels, en l'absence bien évidemment de toute référence au « *voyage* ». Il est pourtant clair que cette dimension sociale négative et non culturelle positive, conjuguée à l'identification erronée des groupes, a conduit à des catastrophes dans l'histoire en raison du fait que les amalgames ont toujours été faits par les autres sur les points communs négatifs, non sur les points divergents positifs. Nous pouvons citer pour mémoire la réduction en esclavage, le génocide nazi, l'exclusion sur le thème « *C'est un choix de vie* » en parlant de la misère la plus noire, etc...

Dans la réalité, un bon tiers des Rroms est tout à fait « *intégré* » à la société. Que les deux tiers soient dans un état de détresse socio-économique grave, bien plus que pour n'importe quelle autre population, est alarmant et prouve que les causes profondes ont un rapport avec l'identité, d'autant plus que de nombreux Rroms n'ont pu s'intégrer qu'au prix d'une assimilation poussée. Comme chez divers autres groupes, le choix est limité : ou bien l'assimilation au stéréotype le plus invisible (pour que l'on puisse dire de vous : « *on dirait une pub pour Afflelou* »), ou bien le succès dans le monde du spectacle, parfois en tirant parti des traits ethniques (mais le spectacle en tant que tel est déjà marginal par rapport à la société), soit la marginalité pure et simple. Il devrait pouvoir exister un mode d'affirmation sociale non mimétique dans le respect du patrimoine culturel. On l'observe chez de nombreuses familles rromani notamment de Roumanie, qui s'épanouissent à travers leurs professions traditionnelles ou modernes, qui maintiennent bien vivantes la langue et les valeurs qui leur sont propres, qui ne connaissent ni chômage ni dérive matérielle ou autre et qui ignorent les aides sociales tout en gardant leur visibilité. Certes le monde actuel est peu propice à ces situations qui font figure d'exception mais sont un véritable modèle de réussite.

Il est donc indispensable de combattre les analyses réductrices assimilant Rroms et déchéance économique. Certes les vicissitudes de l'histoire ont massé pendant des

siècles la majorité des Rroms au plus bas de la pyramide sociale, mais il n'y a là aucune fatalité, que bien des ONG avalisent pourtant comme un fait accompli, il n'y a que des mécanismes d'ostracisme qu'il faut combattre. Leur séjour dans des hameaux balkaniques très arriérés a tout particulièrement affecté un grand nombre de Rroms, soumis pendant des siècles à une déculturation tragique. L'assimilation des Rroms à des « *classes dangereuses* » est bien sûr aussi très néfaste.

Malheureusement, depuis des années, une nouvelle tendance paternaliste se donne bonne conscience avec un discours prétendant que les Rroms « *certes, sont arriérés, voire débiles et/ou délinquants, mais nous, dans notre magnanime cœur de gadjés tolérants, nous les AIMONS comme ils sont* » - ce résumé est à peine caricatural. Une telle attitude pseudo-humaniste est un piège criminel qui, même s'il fait bénéficier tel ou tel individu de quelques poignées d'euros, condamne tout un peuple à l'asphyxie. C'est la forme la plus perverse du racisme, déguisé en tolérance et à peine masqué par quelques euphémismes.

### Pas d'éducation formelle

L'idée que les Rroms refusent l'école circule largement dans les milieux bien pensants. Qu'en est-il ? Certes on peut comprendre que des Rroms, notamment des pokaima (nouveaux convertis des églises américaines), hésitent à soumettre leurs enfants aux propos dégradants qu'offre de nos jours toute école, surtout dans les zones où sont relégués les Rroms. Ils s'élèvent de la même manière contre la télévision qui a fait des plaisanteries de corps de garde, à peine voilées, un des standards de la communication. Encore leur refus porte-t-il moins sur les mots, voire les images, que sur la banalisation de comportements qu'ils ont le droit de réprimer dans leur vision de la famille - la compréhension de l'humour au second degré de bien des facéties télévisuelles n'étant pas toujours directement perceptible pour le spectateur moyen, surtout issu d'une autre culture que celle des humoristes graveleux. Certes il y a en rromani de l'humour sur tous les sujets, le problème n'est pas là, mais il a une autre élégance que



Un Rrom témoigne à la tribune... (photo A. L.).

ce que diffusent certaines émissions et que reprend la cour de récréation.

Il faut dire qu'actuellement l'école nie la langue et l'identité des enfants minoritaires et notamment rroms (sauf en Roumanie où 15 000 élèves rroms par an ont accès à leur langue et leur culture maternelles), elle n'apporte guère d'éducation de quelque ordre que ce soit en raison du contexte social général, elle ne conduit pas l'enfant à un emploi sûr à l'issue de ses études et finalement n'arrive pas à satisfaire les besoins de la majorité sur les mesures de laquelle elle a été confectionnée - sauf peut-être dans les quartiers bourgeois qui ne concernent ni les Rroms ni les autres groupes objectivement exclus. Si à cela on ajoute le refus de plus en plus fréquent (et illégal) des autorités d'inscrire les enfants rroms et le traitement de « *visiteurs* » qui leur est fait dans de nombreuses classes, on ne peut qu'admirer la ténacité des parents qui, conscients de l'importance de la scolarisation car ils ont été eux-mêmes instruits en Europe de l'Est, prennent le chemin de l'exil avec comme but principal de trouver une école décente pour leurs enfants, sachant que dans leur pays de départ ceux-ci sont le plus souvent ségrégués dans des établissements délabrés, excentrés par rapport aux agglomérations et tenus par des enseignants nommés là par mesure disciplinaire.

Certes le stéréotype du refus de l'école par les Rroms circule un

peu partout, mais au-delà des affirmations faciles, il est indispensable d'examiner ce qu'elles recouvrent, même s'il se trouve toujours un Rrom ou deux pour abonder dans le sens de ceux qui prétendent que les Rroms sont par nature récalcitrants à l'école ou qu'ils rejettent comme des corps étrangers les jeunes qui ont fait des études. Ceci est surtout vrai de quelques petits leaders auto-proclamés ou nommés par des instances extérieures au groupe et qui ont peur de la concurrence que ces jeunes instruits peuvent leur opposer mais ce n'est en aucun cas une position générale, encore moins culturelle. Si par le passé de nombreux Rroms qui n'avaient jamais appris à lire et écrire étaient détenteurs d'un patrimoine culturel considérable et arrivaient à gérer les affaires de la communauté de manière admirable (« *chacune de ses paroles va à sa place* » disait-on), il est clair que cela ne signifie pas qu'il suffit d'être illettré pour être un génie comme voudraient le faire accroire certains anti-racistes. De nos jours, le monde a complexifié ses connaissances à l'infini et si autrefois le Rrom de village pouvait par son intelligence berner le petit fonctionnaire local, il n'en est plus de même aujourd'hui face à des dirigeants issus d'une bourgeoisie sur-éduquée et dont l'habileté va jusqu'à faire accroire à leurs interlocuteurs rroms, naïfs, qu'ils ont été eux-mêmes dupés par ces derniers.

## Le rromani est une langue insaisissable, si pauvre, si touchante, si orale...

La langue rromani, un des principaux axes de l'identité des Rroms, est la cible de toutes sortes d'attaques déguisées ou non, qui en fait ont pour objectif la destruction de cette identité. Certes personne n'avoue des menées si basses mais force est de constater que bien des assauts convergent vers ce but. Là encore le stéréotype ne se réduit pas à un simple schéma à détruire mais ses ramifications lui assurent une redoutable solidité entretenue par une mauvaise foi multiforme. Il est par exemple prétendu que le rromani n'est pas une langue écrite. Or, hormis le fait qu'une littérature écrite se développe depuis les années 1920, on oublie qu'aucune langue n'a été écrite avant qu'on ne l'écrive, et que pour cela il faut des conditions sociales minimales. On oublie aussi que l'extension des sphères d'activités d'une langue à l'écrit est un processus qui requiert ces conditions et que la langue écrite n'est pas que la notation d'une langue orale, elle n'est pas la « partition écrite » d'une oralité, elle est un phénomène culturel à part. De même que l'apprentissage linguistique de l'enfant par immersion et celui de l'adulte par assimilation systématique n'ont rien à voir d'un point de vue didactique (on peut très bien posséder l'un sans avoir l'autre), une langue n'est pas la même en usage oral et en usage écrit. Si des « linguistes » prétendent le contraire, les soupçonner de naïveté est insultant et flatter chez eux la duplicité est bien plus réaliste. Autre point : on a aussi trop tendance à oublier que l'exaltation de l'écrit est un trait judéo-chrétien et que l'Inde, jusqu'au moment de l'exode des proto-Rroms, exaltait la mémoire contre le papier (l'écrit étant la « mémoire de l'imbécile »). On peut lire que le rromani est une langue « merveilleusement pauvre » mais il faut comparer le comparable, c'est-à-dire non pas le parler d'un Rrom rencontré par hasard avec le dictionnaire de l'académie de telle ou telle langue nationale qui a bénéficié d'une sollicitude séculaire, mais le parler de ce Rrom avec celui d'un locuteur de langue nationale de situation sociale similaire à la sienne - encore ce dernier aura-t-il eu accès à l'éducation dans sa langue et non le Rrom. On



Des enfants tziganes aux Saintes-Maries-de-la-Mer (photo A. L.).

pourrait comparer au dictionnaire de l'académie, établi à partir des parlers de milliers de locuteurs, la somme des vocabulaires de Rroms de divers pays, mais cette entreprise est vilipendée par de nombreux « amis » des Rroms qui découvrent qu'un Rrom ignorant un mot venu d'un dialecte qu'il ignore ne le comprendra pas. Pour bien faire, il faudrait dans cette logique des vernacularistes éliminer du vocabulaire du rromani tous les mots qui ne sont pas immédiatement compris par tous les Rroms d'Europe. A quel vocabulaire arriverait-on ? Trois cents ? Deux cents ? Moins ? Et quelle langue a procédé ainsi ? En même temps, ces mêmes vernacularistes, au nom de la spontanéité et du naturel, s'élèvent en rromani contre les expressions nouvelles destinées à exprimer des notions et des situations nouvelles. Ceci relègue le rromani à une position de baragouin rudimentaire et il ne faut pas s'étonner que les locuteurs par la suite l'abandonnent et ne transmettent pas ces restes étioles à leurs enfants.

Ils font aussi circuler le spectre d'un éclatement dialectal désordonné, empêchant toute tentative de rassemblement des parlers, refusant de reconnaître qu'il existe une série de scénarii historiques très cohérents, qui expliquent très bien la situation actuelle et fournissent un cadre logique aux efforts de rassemblement.

Alors que des persécutions de toutes sortes, directes ou indirectes, se sont abattues sur le rromani, qu'il n'y a jamais eu de politique

centralisée ni d'institution pour le protéger, le promouvoir et le développer, que sa littérature circule encore de manière quasi confidentielle, sa survie après presque un millénaire d'exil tient du miracle. Même les Rroms, Sintés et Kalés non-locuteurs lui sont attachés et nombreux sont ceux qui font la démarche de le réapprendre. Certes il y a pendant ce temps des locuteurs, en général de niveau social très bas, qui le négligent et l'oublient mais il est clair que dans l'avenir il sera la langue d'une élite qui convaincra peut-être à terme par son exemple les Rroms qui l'ont abandonnée à la récupérer. Il est important de la développer rapidement pour assurer une continuité de contact entre ceux qui la perdent et ceux qui la réapprennent. Ceux qui la perdent la perçoivent comme une langue pauvre, désuète et inutile et leur abandon se justifie donc ; ceux qui la défendent sont ceux qui en connaissent la richesse au-delà des formes locales et qui y basent leur fierté.

Deux autres éléments sont particulièrement nocifs, ce sont les amalgames d'une part entre illettrisme formel et ignorance, d'autre part entre illettrisme formel et sagesse populaire. Ces amalgames ont souvent été instrumentalisés au sein d'autres peuples et il est à peine utile de rappeler que les analphabètes peuvent aussi bien être de grands sages que de parfaits abrutis. Le premier amalgame pourtant sert à nier la culture rromani et le second à condamner l'écriture de cette lan-

gue et de sa production littéraire. Ce qui est spécifique au rromani toutefois c'est qu'à la différence des autres langues, n'importe quel illettré se permet de revendiquer la capacité à produire une norme littéraire et standard, tout en dénigrant le travail véritable qui existe dans ce domaine depuis des décennies. Le pire est qu'au nom de la tolérance, ces illettrés trouvent un appui solide auprès de groupes se présentant comme anti-racistes, mais qui de la sorte entravent le développement du rromani et exercent une influence objectivement nocive, donc raciste, sur cette langue.

Pour être juste, il faut mentionner ici les efforts du Conseil de l'Europe, suivi en cela par de nombreuses autres instances, qui ont permis et permettent d'assurer l'interprétation simultanée en/du rromani lors de nombreuses conférences et de publier les textes les plus divers dans cette langue, démontrant qu'elle peut exprimer les idées les plus élaborées du monde moderne. Grâce à cette initiative, qui est bien plus démocratique qu'une quelconque votation, n'importe quel Rrom qui ignore les langues de travail (anglais et français) mais possède bien le rromani, peut participer directement aux débats internationaux en échangeant avec les autres Rroms dans cette langue et avec les autres par le biais de l'interprète. Outre la facilitation technique de la communication, ce mécanisme rend palpable la dimension européenne de la langue et de l'identité rromani.

### Les mariages précoces

La question des mariages précoces, enracinée dans un système social très complexe, est cause de nombreux malentendus. D'une part elle suscite une juste indignation au vu de ces jeunes vies enfermées dans un destin qu'elles n'ont pas réellement choisi et de l'autre elle alimente la polémique des tenants purs et durs d'une prétendue tradition rromani, laquelle en réalité est simplement rurale et n'a rien de spécifique aux Rroms. En effet, la pratique des mariages précoces, jadis commune à toutes les sociétés correspondaient à quatre données de base :

– avec une espérance de vie très brève, les parents souhaitaient voir leurs enfants au plus tôt mariés,

installés, puis parents d'une nouvelle génération, ceci avant de mourir eux-mêmes ;

– en l'absence de toute perspective de carrière individuelle (la jeune femme tenait la maisonnée avec les autres femmes, les jeunes gens reprenaient les activités des anciens) et de toute formation intellectuelle de type moderne, le mariage devait avoir lieu le plus tôt possible pour que la jeune fille y arrive vierge. En effet, si à un âge aussi précoce, la jeune fille n'était plus vierge, sa capacité à devenir une mère sérieuse pouvait être mise en doute, même si la tradition bornée ne tenait pas compte de divers impondérables et condamnait souvent très injustement des jeunes filles innocentes ;

– cette virginité, d'abord garante du fait que les premiers enfants naîtraient au sein d'une famille qui prendra soin d'eux, est devenue avec le temps un symbole, une valeur en soi, et on oubliait qu'en fait elle n'était qu'une stratégie de protection de la mère et de l'enfant ;

– enfin, la vie était censée tourner en théorie autour d'une seule relation matrimoniale dont la durée correspondait au temps nécessaire pour amener les enfants à la nubilité et au mariage, puisque la mort interrompait souvent très vite la vie des parents. Il s'agit bien entendu de théorie puisque les liaisons extraconjugales ont toujours existé, de même que les séparations et deuxièmes mariages. Toutefois les soucis objectifs de la survie et le contexte culturel tendaient, au contraire d'aujourd'hui en Europe, à minimiser l'importance de l'érotisme. Il est à remarquer que chez les Rroms, les exceptions étaient stigmatisées, y compris le plus souvent lorsqu'elles étaient le fait d'hommes - en tout cas chaque fois qu'il s'agissait de relations avec des femmes rromni « sérieuses ».

Dans ces conditions, en quoi consiste donc la différence par rapport à la population majoritaire ? Celle-ci connaît en effet de nos jours des relations sexuelles à un âge très précoce, puisque le risque d'enfants naturels est en grande partie évité grâce à la contraception. Ces relations ont simplement lieu hors mariage, alors que chez les Rroms elles ont lieu en mariage. Les populations majoritaires ont ainsi successivement connu le mariage précoce, puis l'abstinence

juvénile (avec ses aléas) lorsque les jeunes ont commencé à étudier et à se marier plus tardivement, puis enfin comme de nos jours les relations précoces depuis la contraception. Lors de la deuxième étape, l'abstinence juvénile n'était d'ailleurs pas seulement une stratégie pour éviter les enfants naturels, elle était aussi érigée à la hauteur d'une valeur en soi pour des raisons religieuses.

Or, la société rromani se trouve là à un carrefour : d'une part elle n'a pas la ressource judéo-chrétienne pour imposer à sa jeunesse de longues années d'abstinence (ce à quoi ne parvenait d'ailleurs guère la société majoritaire par le passé et qui est devenu inconcevable dans la société moderne) et de l'autre elle hésite à entrer dans la logique de la contraception précoce, de peur d'ouvrir la boîte de Pandore des relations sexuelles désorientées blasant les capacités affectives des intéressés. Cette crainte est parfois exprimée de manière crue, mais l'idée est que la multiplication des relations sans lendemain met en danger la stabilité du noyau familial ultérieur - à tort ou à raison -, noyau qui reste chez les Rroms le centre de la vie. Cette réaction est renforcée par le spectacle de l'incitation permanente de la société à banaliser (presque) toutes les pratiques sexuelles, comme nous l'avons mentionné plus haut pour la télévision. Celle-ci n'est cependant pas la seule en cause, puisque par exemple une ONG médicale installée en Bulgarie a récemment publié pour les Rroms un fascicule d'éducation sexuelle et de prévention dont les illustrations étaient des caricatures à caractère aussi obscène que grossier.

En outre le texte exposait pratiquement comme un impératif de société la liberté sexuelle absolue dès l'adolescence, à la seule condition d'utiliser des préservatifs, et il traitait le comportement à partenaires multiples de certains jeunes comme un fait accompli et entré dans les mœurs, presque un modèle auquel se conformer. Il est clair que la brochure a eu un effet contreproductif et a « dégoûté » de nombreuses personnes du préservatif qu'elle était censée promouvoir avec les conséquences épidémiologiques que cela signifie.

Face à cette situation, et aussi confrontés à l'instabilité actuelle du modèle familial des gadjés, peu convaincant car il décline tou-

tes les variantes possibles de vie commune, de divorces, de familles monoparentales ou multiparentales, nombreux sont les Rroms qui ont du mal à renoncer à la prestigieuse virginité des jeunes épouses au profit d'une formation scolaire et/ou professionnelle, à laquelle de toute manière les jeunes concernés n'ont pas accès et qui, dans le meilleur des cas, ne les conduirait à aucune profession stable, comme nous l'avons souligné dans le paragraphe précédent sur l'école. Certes, tout le monde reconnaît qu'il y a un malaise majeur avec cette question de virginité, mais le véritable problème ne se situe pas à ce niveau-ci, il se trouve dans l'absence d'accès normal à l'éducation, la formation et l'emploi, même s'il est indéniable que le mariage précoce constitue de son côté un obstacle à cet accès normal. Nous avons là une sorte de cercle vicieux. La réponse couramment entendue est que, de toute façon, s'il y a un malaise chez les Rroms à ce niveau, il y en a au moins autant chez les autres avec leurs déviations sexuelles à caractère parfois criminel, que l'on n'a pas encore relevées à ce jour chez des Rroms. Cette réaction simpliste est bien entendue peu satisfaisante mais elle montre en tous cas que personne n'a considéré le comportement rrom comme particulièrement déviant (c'était celui de tous les paysans il n'y a pas si longtemps) mais comme une alternative parmi d'autres. La solution n'est sans doute pas univoque et il est peut-

être souhaitable que divers modèles coexistent dans la mesure où il est vain de définir une vérité dans ce domaine.

Il semble indispensable d'ouvrir aux jeunes Rroms les voies d'accès à des activités qui contribuent à leur épanouissement intellectuel, culturel et humain, quitte à repousser l'âge du mariage, mais en même temps il faut trouver une nouvelle approche, humainement satisfaisante, de la manière dont les jeunes vivront leur sexualité dans un contexte de pluralisme des pratiques et, ce qui est paradoxal, de choix relativement libre de chacun, sachant qu'il s'agit de personnes très jeunes et influençables, en même temps que doit être organisée la protection contre les mariages forcés, notamment en faveur des jeunes qui préfèrent l'école au mariage ou ont déjà un partenaire amoureux choisi. Là comme ailleurs, les Droits de l'Homme - non pas standard, mais mûrement réfléchis par des contributeurs de tous horizons dans le contexte précis de leur exercice - doivent avoir la priorité sur des références, parfois mensongères, à une tradition souvent convoquée et adaptée pour telle ou telle justification du moment.

En tout état de cause, dans ce domaine comme dans de nombreux autres, le modèle européen urbain et suburbain n'a rien d'un succès et il n'y a aucune raison d'en revendiquer l'application universelle comme ultime réponse. C'est la complexité du problème, qui dépasse la question du mariage et de la virginité

Baptême d'une jeune femme adulte par immersion chez les évangélistes.



pour rejoindre l'une des plus vieilles questions de l'humanité : « qu'est-ce qu'aimer ? », qui incite de nombreuses personnes à s'abriter derrière des stéréotypes sur ce sujet plutôt que de risquer de perdre pied dans une réflexion bien incommode. Il y a fort à parier que la réponse ne viendra pas d'une approche mécanique, juridique ou dogmatique et que dans ces conditions le pluralisme des approches, sans exclusion, reste l'issue la moins réductrice - à condition que toutes les voies soient réellement accessibles, y compris l'éducation, la formation et l'emploi. Cette souplesse est à l'opposée de l'attitude abrupte d'un expert européen qui a fait la une des journaux roumains en 2002, lorsqu'il a fait poursuivre pénalement des familles qui avaient marié de jeunes adolescents, mais elle est tout autant à l'opposé des ONG qui s'étaient élevées pour défendre l'inviolabilité d'une prétendue tradition des Roms.

### La « Rromani Kris »

C'est le nom du tribunal coutumier encore bien vivant chez de nombreux Roms et que des auteurs roms comme Matéo Maximoff ou Menyherth Lakatos ont popularisé dans leurs romans. Comme bien des traits de cultures minoritaires, la Rromani Kris est considérée soit comme un pittoresque archaïsme folklorique à la limite du muséal, soit comme une institution géniale à la limite du divin. Il est évident qu'aucun de ces stéréotypes ne correspond à la réalité.

Tout d'abord, il est important de rappeler que cette institution coutumière n'est pas l'héritière directe du Panchayat indien mais qu'on en relève au moins deux grands types, dont l'un (en fait de nos jours le plus connu) a été profondément remanié au Moyen Âge par l'influence des tribunaux coutumiers des régions centrales des Balkans. La différence essentielle par rapport aux principes juridiques occidentaux modernes, hérités du droit romain, est sans doute qu'il tend vers la médiation, la réconciliation, l'apaisement des griefs et donc la paix interne du groupe plutôt que vers des sanctions proportionnelles à des délits, modulées s'il le faut par des circonstances atténuantes ou aggravantes. Il est en effet très important que la décision finale apporte à chacun un sentiment de

soulagement. Une autre différence réside dans le fait que le jury connaît en général les protagonistes et leur histoire, si bien qu'il peut juger dans le large contexte des relations entre les individus et les familles, alors qu'au tribunal civil, ceux qui jugent ne connaissent les événements et les gens en présence qu'indirectement et seulement dans le cadre du délit jugé. Une autre enfin concerne les problèmes liés aux témoignages devant un tribunal, qui peuvent subir toute sorte de distorsions en raison de la peur, de la honte, de la solidarité ou de tout autre sentiment - sans parler de l'impact des plaidoiries. L'improvisation inspirée par la jurisprudence coutumière l'emporte dans la Rromani Kris, au lieu de l'arithmétique d'articles et de paragraphes dans le droit romain. Comme la concaténation de ces paragraphes remplace souvent (et de plus en plus) la réflexion humaine, il n'est pas surprenant que toute sorte de films et de romans trouvent dans les dysfonctionnements de la justice officielle une source inépuisable d'inspiration (c'est la base de pratiquement tous les films policiers, avec un redresseur de torts extérieur à l'Institution).

L'examen des jugements coutumiers montre qu'ils ne sont ni plus justes ni plus injustes que le tribunal de type européen : corruption, partialité et incompétence peuvent dans les deux cas conduire à l'iniquité. En fait, les deux approches sont complémentaires et il convient de saluer la pratique de la Roumanie, où les Roms sont encouragés officiellement à régler leurs conflits entre Roms à la Rromani Kris et de ne s'adresser à la cour de justice qu'en cas d'échec de cette première tentative de médiation. Il est vrai que des pressions graves peuvent être exercées à l'intérieur de la communauté pour donner raison à tel Rrom qui assure la prospérité du groupe, et c'est pour cela qu'il est essentiel qu'un recours au tribunal extérieur soit toujours accessible en cas de litige. Le milieu fermé est en effet propice aux caciques qui voudraient exercer leur dictature et il faut veiller à ce que le justiciable insatisfait ait toute liberté de recours. On a ainsi dans ce contexte deux stéréotypes contraires mais fort dangereux l'un comme l'autre : soit le refus de reconnaître l'aptitude de la sagesse rromani à juger des litiges internes, soit la déclaration

de sa supériorité absolue, faisant considérer inutile de donner aux justiciables l'option d'une justice extérieure à la communauté.

### La musique

En dépit de l'affirmation populaire, on n'a pas encore trouvé de globules musicaux dans le sang des Roms. Certes la plupart des Roms célèbres ont été musiciens, mais loin de provenir d'un génome particulier, cet état de fait est avant tout lié :

- à la tradition indienne, puisque qu'une bonne partie de la population déportée de Kannauj était des « Rromba » (en sanscrit « artistes, musiciens, acrobates, danseurs sacrés », etc...) - d'où le nom actuel des Roms. Des musicologues comme le Dr Ja\_ko Ramiaë estiment même que les Roms ont transfiguré la musique des Balkans - Franz Liszt disait de même de leur impact sur la musique hongroise, ce qui a donné naissance on le sait à une polémique des plus violentes et qui n'est pas close ;

- au contact précoce des enfants roms avec des aînés talentueux en musique ;

- au fait qu'un membre d'une minorité a plus de facilité à s'imposer en gardant sa spécificité culturelle dans les arts du spectacle (cf. ci-dessus § 4) que dans tout autre domaine de la vie où c'est plutôt le mimétisme qui est rentable ;

- à l'importance que les musiciens roms donnent à l'interprétation, considérée comme aussi « noble » que la composition elle-même, alors que le regard européen exalte cette dernière et fait de celle-là une sorte de vassale de cette dernière. Ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans des détails musicologiques, mais il est clair que la séparation des deux avec attribution de la composition au génie de quelques individus tout en réduisant la seconde au niveau de la musique populaire et anonyme (ce n'est que récemment que les interprètes non compositeurs ont commencé à être vraiment honorés en Occident) a contribué à minimiser la contribution rromani à la culture européenne. Cette logique a même conduit jusqu'à douter de la paternité de certains morceaux lorsque l'auteur en était Rrom, sous le prétexte que tel ou tel motif se rencontre dans telle

ou telle veine populaire. Si l'on reconnaît à l'occasion que des compositeurs non roms se sont inspirés du folklore, le fait n'est guère présenté que comme une curiosité anecdotique alors que lorsqu'il s'agit de Roms, cette révélation semble tenir lieu d'analyse musicologique. C'est ainsi que la gloire des compositeurs roms est souvent mise en doute par des sceptiques, tandis que celle des interprètes roms n'est pas moins précaire car sous-estimée.

Malgré tout, le lien entre Roms et musique a conquis toute l'Europe et il n'y a pas de pays où les habitants, disons par euphémisme indifférents au destin des Roms, n'abondent en exclamations d'admiration pour la musique tzigane, souvent pour dissimuler leur froideur vis-à-vis des Roms eux-mêmes. On sait à quoi peut conduire en temps de crise ce qui en temps de paix est de la froideur. Nombre de nazis, notamment Hoess, étaient amateur de violon tzigane et versaient une larme sur la triste nécessité d'exterminer ce peuple musicien, sacrifice des mélomanes allemands à la grandeur du Reich. Il nous semble parfois entendre des échos de ces voix nazis chez certains amateurs contemporains...

La musique donne lieu à un autre stéréotype, certes moins tragique mais malgré tout lourd de conséquences professionnelles, c'est l'idée qu'il suffit d'être né Rrom pour posséder le don inné de la musique. Dans ces conditions certains musiciens jouent parfois de manière exécration mais leurs « clients » se sentent forcés à l'éloge de peur de paraître ignorants et/ou racistes. L'impact sur la qualité du jeu est bien évidemment catastrophique, certains musiciens en profitent pour se faire de l'argent sans grand effort mais à terme c'est le métier qui en souffre, avec les conséquences que l'on conçoit pour la réputation de cette musique, non seulement en tant que patrimoine mais aussi en termes de ressources pour les bons musiciens. Il est vrai qu'avec la commercialisation à outrance du show-business, ces considérations sont en bonne partie dépassées mais il serait regrettable de voir se prolonger le mouvement actuel de désertion de la musique rromani par les Roms et d'occupation de celle-ci par des interprètes des origines les plus variées. Il ne s'agit pas d'un quelconque

manque de compétence qui serait lié à l'origine, mais simplement d'une sorte de timidité d'étranger à personnaliser l'interprétation, ce qui conduit à des jeux dont le but est d'imiter le plus possible tel ou tel modèle enregistré, sans la moindre innovation alors que c'est là l'essence même de la musique rromani. Bien sûr il y a des exceptions.

### Origine et histoire du peuple Rrom

Presque toutes les étapes de l'histoire du peuple rrom sont occultées par les légendes et les stéréotypes les plus invraisemblables, quand ce n'est pas par un scepticisme qui confine au négationnisme. L'un des thèmes favoris pour donner libre cours à la fantaisie et à l'insulte est « de toute manière les Roms n'ont pas d'histoire » avec un clin d'œil à l'expression « les peuples heureux n'ont pas d'histoire » matinée du cliché « les Roms sont si insouciantes que dans le pire malheur ils restent heureux ». Ce dernier stéréotype peut aussi prendre les couleurs d'une prétendue admiration pour « ce peuple merveilleux qui garde sa joie dans les moments les plus terribles », expression hypocrite assez fréquente pour être mentionnée. Elle entraîne bien sûr dans son sillage l'idée raciste que les Roms ont un besoin vital moindre que les autres de conditions de vie décentes, avec le sous-entendu à peine voilé qu'une vie meilleure pourrait porter atteinte à l'intégrité de leur culture.

S'il est vrai que les Roms n'ont pas d'histoire - qu'en est-il des autres ? Quel peuple a une histoire, lorsqu'il est dépourvu de toute institution ? Les Polonais, ou les Macédoniens par exemple, ont-ils une histoire ? Si je prends un Polonais X à un arrêt d'autobus, dans ce qu'il sait de l'histoire, combien a-t-il acquis à l'école, combien dans des livres et dans des conférences (ou de ce que ses parents ont eux-mêmes acquis à l'école, dans des livres et dans des conférences) et combien directement par le récit des grands-parents ou les épopées traditionnelles ? A peu de choses près, il tiendra son information de l'école, laquelle école aura tiré le contenu de ses programmes des recherches d'institutions formelles. Or, sur l'ensemble des

peuples du monde les patrimoines de littérature orale sont très variés et fort peu ont développé des épopées à caractère historique. Le plus triste est que les Roms avaient un héritage indien mémorisé considérable mais les traumatismes successifs traversés d'Inde en Europe puis l'isolement dans des régions arrières l'ont anéanti. Quant aux institutions travaillant sur leur propre histoire bien peu de peuples en disposent et le plus souvent depuis fort peu de temps. Quoi d'étonnant dans ces conditions que les Roms ne connaissent guère que l'expérience des dernières générations qui les ont précédés ? Pourtant depuis quelques décennies, des Roms se sont mis à l'ouvrage dans divers pays, mais il faut dire que leurs productions n'ont guère de pouvoir de diffusion et qu'elles n'arrivent pas à s'imposer face aux montagnes de stéréotypes recopiés depuis des siècles - nous y reviendra ! Pour ne citer qu'un exemple récent, il n'a pas été possible de réunir les modestes fonds nécessaires à l'organisation d'un colloque d'historiens, roms et non roms, Roumains et Français, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage des Roms en Moldavie, clôturant « cinq siècles d'animalisation » - pour reprendre la formule de Rajko Djuric. Nous avons donc fait ce colloque sans intervenants venus de Roumanie mais en lui gardant une dimension internationale puisque nous l'avons réalisé dans les baraques des réfugiés roms roumains de Saint-Denis, sous une forme plus didactique que scientifique, mais avec la participation très intéressée de dizaines de personnes dont les ancêtres avaient été esclaves dans les principautés roumaines.

### Un survol des principaux moments de l'histoire des Roms montre que :

- sur l'ethnogenèse des Roms, il est réconfortant de penser que les versions scatologiques imaginées par divers peuples voisins ne sont plus à l'ordre du jour. D'ailleurs on peut se demander si le fait que des insultes du même niveau de grossièreté ont été produites sur l'origine des juifs, des Lithuaniens et de bien d'autres peuples de la région est une bonne ou une mauvaise nouvelle ;
- curieusement on entend encore souvent la légende des clous de la croix du Christ, clous forgés



Quelques accords de guitare : la plus belle des prières pour Sainte Sara ! (photo A. L.).

par des tziganes lesquels ont été par la suite maudits et persécutés car il fallait bien un prétexte, dans l'obscurantisme des dévots du Seicento, pour poursuivre les Zingari et un avenant à l'accusation de déicide des juifs était là tout trouvé comme justification. Même les légendes « gentilles » sur l'origine des Roms, comme l'histoire de la mendiant gitan qui aurait fait traverser à l'enfant Jésus en fraude un check point de soldats romains, contribuent à nier l'existence des Roms en tant que peuple pour en faire une poignée de marginaux mystérieux et pittoresques ;

- plus sérieusement, il est inquiétant de constater que la légende citée plus haut au § 2, connue surtout par les vers d'al-Qasim, dit Firdousi, continue à être colportée, y compris dans des livres destinés en principe à l'instruction des Roms, que ce soit les leçons du CNEP en France ou tel ouvrage publié par Médecins du Monde en Grèce. Pourtant, la région de départ des Roms et la période approximative de leur exode avaient déjà été identifiées comme bien ultérieure par la linguistique. Récemment, la découverte d'une chronique arabe n'a fait que confirmer et préciser les conclusions des linguistes. Alors pourquoi une telle difficulté à intégrer ces informations aux publications sur l'histoire des Roms ? Pourquoi un tel acharnement à exiger des preuves écrites alors que les légendes avancées dans le meilleur des cas ne reposent sur rien, et dans le pire sur des intentions racistes

ou politiciennes ? Alors aussi que cette thèse rassemble un faisceau d'indices tandis que les autres n'ont pas d'autre base que l'interprétation populaire de noms distordus ? Alors même que l'historien sait qu'un document peut s'avérer faux à l'analyse et qu'il vaut mieux s'appuyer sur la convergence d'éléments ressortissant à des sciences indépendantes que sur un manuscrit isolé ?

- nous avons mentionné plus haut comment l'esclavage des Roms en Moldavie et Munténie reste un sujet largement ignoré, faute de reconnaissance, alors que 500 ans d'un tel traitement ne peuvent être simplement effacés comme un fichier informatique ;

- le génocide des Roms est un sujet particulièrement brûlant. C'est dans ce contexte que l'on entend dire surtout que les Roms « n'ont pas d'histoire » car il y a peu de publications ou de cérémonies organisées par les intéressés. Pourtant il est connu qu'un peuple sort muet d'un génocide. C'est l'attitude normale. Norma Finkelstein a souligné que dans les 20 ans qui ont suivi la Shoah, un peuple aussi riche en érudits que les juifs n'a publié que trois ouvrages, à diffusion universitaire restreinte, sur ce sujet. Ce sont des éléments extérieurs qui ont mis en route plus tard le mécanisme complexe qui a fait connaître l'inimaginable au monde. Pourquoi alors s'étonner du silence normal des Roms ? On parle de l'absence de Roms au tribunal de Nuremberg. Certes mais il est clair que pour y participer il fallait d'abord être reconnu en tant



que peuple (et non en tant qu'asociaux ou antisociaux, une vision qui n'était pas propre aux nazis) et ensuite être impliqué depuis longtemps dans la machine judiciaire européenne. Le grand coupable n'est pas là le contexte immédiat du procès, mais l'exclusion séculaire d'une minorité de nombreux milieux de la société européenne. Doit-on aussi rappeler les attaques en règles, souvent motivées par des soupçons de vouloir détourner d'hypothétiques dédoublages, qui ont frappé les quelques personnes, Roms et non-Roms, ayant tenté de se pencher alors sur le sujet ?

– l'oubli quasi systématique des grands Roms de l'Histoire, ou l'occultation de leur identité romani lorsque leur grandeur est reconnue, est aussi un élément significatif. Plusieurs auteurs, Roms et non Roms, travaillent à reconstituer ce qui s'est perdu au cours de l'histoire, de cette histoire qui est censée ne pas exister, mais leurs efforts ne sont guère mieux reconnus que les cinq siècles d'esclavage...

Le nombre de ces oublis et désinformations montre qu'il ne s'agit pas de hasard, même s'il n'y a sans doute pas d'orchestration savante derrière ce négationisme. C'est davantage une réaction diffuse de rejet qui, à travers l'occultation de l'histoire, à travers la négation même de l'existence d'une histoire, tout comme c'était le cas plus haut (cf. § 6) à travers le déni de l'existence d'une langue romani, ne font qu'exprimer le refus de reconnaître l'existence des Roms en tant que peuple, même si les négationnistes prennent toutes les guimauves du monde pour donner à leur position un visage humain, voire humaniste.

On pourrait multiplier les chapitres, mais déjà est visible un antagonisme entre regard des étrangers sur les Roms et regard des Roms sur eux-mêmes. Or, le regard étranger s'arrête au superficiel, à l'immédiat et au négatif (même s'il est déguisé en stéréotype romantique). C'est celui de l'ignorant, mot qu'il ne faut pas prendre ici pour une insulte. Je comprends tout à fait que les xerdane qui ne savent pas le romani ni les codes de comportement et qui débarquent dans un bidonville, en soient réduits à tout mélanger ; c'est une simple preuve d'ignorance et la difficulté d'accès à des



Depuis la salle, intervention de Gérard Gartner, Rom Kalderash, peintre et sculpteur (photo A. L.).

sources correctes est une circonstance atténuante, mais qui ne les dispense pas entièrement. Ils continuent en effet à l'entretenir.

En outre, quand ils demandent l'avis des Roms, il y a le risque qu'ils s'adressent aux plus intoxiqués par la propagande de l'Etat ou des églises et à ceux qui vont donner la réponse qui va leur sembler la plus profitable (pour eux, sur le moment), celle donc qui rejoint ce que le visiteur attend d'eux, soit par courtoisie, soit par espoir d'un bénéfice immédiat. Sur la question de l'identité, on connaît le cas de ces personnes qui au début du premier entretien jonglent avec plusieurs noms jusqu'à ce qu'ils observent que l'un correspond particulièrement à la sensibilité de l'interlocuteur, et c'est avec ce nom-là qu'ils continuent d'opérer. Rappelons que ce n'est pas le travail du Rom de base que de refaire l'histoire de tout son peuple. Il en va de même pour les autres types d'information et l'observateur, souvent de bonne foi, va diffuser ce qu'il a appris « de la bouche même des Roms » avec la satisfaction de voir cette information corroborer ce qu'il a lu en se préparant. Ce qu'il ignore, c'est l'existence d'un cycle très bien décrit par José Maruzzi, Rom de Savoie : l'individu observé a tendance à fournir à l'observateur des stéréotypes qu'il a appris d'une précédente observation et celui-ci la confirmera donc et la colportera par ses contacts et ses travaux. On arrive ainsi à un véritable dédoublement des connaissances, donc une ignorance mutuelle et bien sûr une accumulation de tous les ingrédients pour accroître le racisme. Je ne mentionne même

pas les observateurs qui agissent sciemment de manière manipulatrice - et il y en a.

Ce qui est à la fois spécifique et grave, c'est que ce soit l'ignorance qui fasse la loi, ou plutôt la somme de trois ignorances : celle des xerdane, celle des Roms interrogés, perçus bien à tort comme des références (les sciences sociales critiquent depuis longtemps la foi aveugle dans les informateurs et il y a des systèmes de relais pour éviter les méfaits, sauf visiblement dans le domaine Rom) et enfin celle de ceux qui exploitent la situation. C'est ce qui s'appelle du racisme. Au lieu de cela, il n'existe pas de bourses pour la formation de chercheurs roms qui pourraient apporter leur connaissance intime et leur vécu, mais aussi des éléments concrets - non pas qu'ils seront tous a priori plus « honnêtes » que les xerdane, mais bien évidemment plus conscients des subtilités de la vie et, statistiquement, leur travail sera plus juste. Ils auront, pourrait-on dire, moins tendance à enfoncer des portes ouvertes.

Il est donc indispensable de réfléchir sur cet énorme mécanisme qui de prime abord ne semble pas raciste au niveau de chacun de ses rouages mais qui débouche sur des conséquences dramatiques pour les Roms - d'un racisme authentique. Ce phénomène se trouve très souvent aussi dans les démarches où le progrès des Roms, voire l'épanouissement de milliers de vies, est broyé par des règles administratives qui ne semblent pas racistes en soi (un exemple a été cité ci-dessus au § 2 ; la complexité du problème mériterait une étude à elle toute seule), mais qui le sont tout de même du fait qu'elles ont été élaborées sur la base d'un modèle général où certains groupes moins nombreux n'ont pas été pris en considération, non seulement ceux qui sont caractérisés par un handicap et auxquels un certain racisme voudrait nous assimiler, mais aussi d'autres catégories comme les surdoués, les artistes et les héros.

Entre des désignations impropres et confuses et les multiples stéréotypes en contraste avec la réalité, on aboutit à transformer un peuple avec sa langue, sa culture, son identité en une masse d'assistés dans le meilleur des cas, de délinquants ou de miséreux damnés dans les autres. Contre la reconnaissance d'un peuple rom riche de sa variété, on oppose souvent cette diversité elle-même mais on oublie que tous les peuples sont divers, certes plus ou moins, mais que par exemple celle que l'on observe

entre les étudiants en architecture, les moines et les marins pêcheurs ou encore les députés européens, les bergers dans les alpages et les bandits informatiques d'un même peuple ne mettent pas en cause l'existence de celui-ci. Pour être sans territoire compact, il est normal que les Roms présentent une plus grande variété encore mais ce n'est qu'une différence de degré, non de nature, car dans tous les peuples il y a (et surtout il y a eu) des rapports plus ou moins nets entre origine familiale et profession. Cette dénégation d'une identité culturelle (au sens fort, donc au-delà de la musique), donc positive, chez les Roms est si intégrée dans les mentalités que pour de nombreux citoyens, être raciste ou négationniste à l'égard des « tsiganes » n'est pas perçu pour du vrai racisme (on le constate notamment avec les médias) et n'est pas une position blâmable tandis que pour de nombreux autres, le racisme n'est même pas identifié. C'est ainsi que le bureau néerlandais des Verts vient de publier un album intitulé « Roma » qui est un florilège des stéréotypes que nous voyons de passer en revue, même si sa préparation provenait sans doute d'une intention anti-raciste louable. C'est le racisme dans l'antiracisme, dont parlait il y a un instant Mouloud et qu'il faut identifier et traiter avant toute autre entreprise.

En langue romani, le génocide des Roms se nomme « Samudaripen », je profite de la présence de Marcel Courthiade pour lui demander de vous l'expliquer.

M.C. : Samudaripen veut dire simplement le fait de tuer tout le monde : « Sa » c'est tout le monde, « mudari » est une racine indoeuropéenne que l'on retrouve dans « mort » ou dans « murder » par exemple et « pen » à la fin, c'est pour former un mot abstrait.

Cette dénomination que je vous demande de bien retenir, « Samudaripen », signifie donc en quelque sorte extermination. Vous pourrez à ce sujet vous référer à mon livre « Samudaripen, le génocide des Tsiganes » que vous trouverez aux Editions l'Esprit frappeur et qui vient d'être réédité, car je vais essayer d'être un peu succincte.

Cette extermination qui a eu lieu dans l'ensemble des pays d'Europe pendant la deuxième guerre mondiale, n'est pas sortie ex nihilo le jour de la déclaration de guerre. Elle s'est appuyée sur des mesures prises dans l'ensemble des pays européens, Europe de l'Ouest comme de l'Est. Une législation

## Le génocide du peuple tsigane par le régime nazi

Claire Auzias, écrivain

Merci Marcel pour cet enseignement généreux dont j'ai largement bénéficié depuis maintenant quinze ans. Oui, je suis docteur en Histoire, c'est une chose, mais l'autre chose, c'est que mes outils universitaires ont été éprouvés à l'aune des terrains ouverts par Marcel Courthiade et quelques autres de ses semblables. C'est grâce à eux que j'ai pu essayer d'entrevoir un certain nombre de réalités du peuple Rom.

Les Tsiganes, plus respectueusement les Roms (j'emploie « Rom » en son sens générique qui concerne la totalité des groupes tsiganes), sont la seule catégorie qui fut exterminée par les nazis pour cause raciale, avec les Juifs. Et pourtant, les appareils législatif et idéologique n'étaient pas exactement similaires pour les deux peuples.

En langue romani, le génocide des Roms se nomme « Samudaripen », je profite de la présence de Marcel Courthiade pour lui demander de vous l'expliquer.

M.C. : Samudaripen veut dire simplement le fait de tuer tout le monde : « Sa » c'est tout le monde, « mudari » est une racine indoeuropéenne que l'on retrouve dans « mort » ou dans « murder » par exemple et « pen » à la fin, c'est pour former un mot abstrait.

Cette dénomination que je vous demande de bien retenir, « Samudaripen », signifie donc en quelque sorte extermination. Vous pourrez à ce sujet vous référer à mon livre « Samudaripen, le génocide des Tsiganes » que vous trouverez aux Editions l'Esprit frappeur et qui vient d'être réédité, car je vais essayer d'être un peu succincte.

Cette extermination qui a eu lieu dans l'ensemble des pays d'Europe pendant la deuxième guerre mondiale, n'est pas sortie ex nihilo le jour de la déclaration de guerre. Elle s'est appuyée sur des mesures prises dans l'ensemble des pays européens, Europe de l'Ouest comme de l'Est. Une législation



Le mémorial érigé en hommage aux 677 tsiganes internés dans le camp de Saliers en Camargue (photo A. L.).

s'est élaborée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et a été mise à l'épreuve pendant l'entre-deux-guerres. Cette législation repose sur des pensées et des penseurs racistes de tous les pays européens. Le premier de tous ces penseurs est Gobineau, penseur français, qui a écrit en 1851 environ, « le Traité de l'inégalité des races ». Ses successeurs français, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ont repris les idées de Gobineau pour en faire une pensée à efficacité politique à l'instar de Drumont, Maurras, Daudet, toute l'Extrême droite française qui se forge à cette époque-là.

Une autre science prend naissance au début du XIX<sup>e</sup> siècle et va venir renforcer cette pensée raciste. Cette science s'appelle l'anthropologie et à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle elle prendra la forme de l'anthropométrie. A ce moment-là, on se met à prendre les mesures des gens : la forme du crâne, la taille du nez, les signes distinctifs, la couleur des yeux. On note tout cela. Ce n'est pas du tout réservé aux Roms, mais les Roms ont leur part là-dedans.

Tous les Etats modernes d'Europe prirent dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle des mesures raciales anti-tsiganes de fichage des identités, avec l'aide de la nouvelle anthropométrie : photos d'identités, taille, etc... En France, ces mesures aboutirent après quelques débats parlementaires, à ce que l'on nomma « le carnet anthropométrique » qui empêchait les intéressés de circuler à leur guise. Ils devaient signaler tous leurs déplacements à la gendarmerie. Cette loi votée en 1912 prit fin en 1969. Les tsi-ganologues considèrent souvent que cette loi fut un prélude à l'arrestation massive de Tsiganes qui eut lieu en France sous la seconde guerre mondiale. Dans les autres pays d'Europe, des modalités de fichage des populations roms furent également prises. En Roumanie par exemple, on recensa cette population sous l'indication oiseuse de « nomade ». Ce fichage devint opérationnel à la fin des années trente pour déporter les Roms roumains en Transnistrie. En 1905 en Allemagne, ce fichage prit le nom terrible de « Zigeuner-

buch », « livre des Tsiganes », constitué par un passionné de la mise en série, Dillmann. Cette collection d'informations anthropométriques et généalogiques sur les Sinti et Roma fut directement la base de la déportation desdits Roms au tournant des années quarante. Le propriétaire de cet ouvrage refusa pourtant de le livrer aux nazis. Ceux-ci s'en emparèrent par le vol et utilisèrent les renseignements accumulés à l'anéantissement de cette population.

C'est ainsi que l'extermination des Tsiganes ne fut pas un phénomène spontané, fabriqué ex nihilo par les nationaux-socialistes, mais au contraire une stratégie longuement mûrie par les politiques du III<sup>e</sup> Reich. Dans les autres pays européens également, les autorités racistes utilisèrent les dispositifs antérieurs.

Dès l'accession de Hitler au pouvoir le 30 janvier 1933, le sort des Sinti et Roma allemands s'aggrava. Le camp de Dachau, le premier de tous, ouvrit ses portes deux mois plus tard en banlieue munichoise. On y compta entre autres prisonniers, des Roms.

**A partir de 1934, défilèrent en Allemagne les lois contre les Tsiganes :**

- en 1934, la loi « contre les criminels irrécupérables et dangereux » les expose à une expertise juridique et policière de type anthropologique. C'est ainsi que les Roms sont transformés automatiquement en criminels. Etre Rom justifie un emprisonnement, concentration, garde à vue ;
- en septembre 1935, les lois de Nuremberg dites lois « sur l'aryanisation » franchissent un pas de plus contre les Tsiganes ;
- le 14 septembre 1935 est votée une loi définissant une nouvelle citoyenneté basée sur la pureté de la race ;
- le 10 février 1936, la loi donne pleins pouvoirs à la police qui centralise la lutte contre le « fléau tsigane » (sic) ;

- 18 décembre 1938, Himmler ordonne la répression anti-tsigane et légalise leur stérilisation. Les camps de concentration leur sont ouverts.

- 27 avril 1940, 2500 Sinti sont déportés vers l'Est ;

- 1941, Himmler relance le fichage systématique des Sinti allemands

- été 1942, les mesures antijuives sont élargies aux Roms ;

- 16 décembre 1942, Himmler décide la déportation totale des Sinti et des Roms ;

- 1943 : le premier convoi de Sinti arrive à Auschwitz le 26 février.

Il y avait plusieurs sortes de camps en Allemagne et dans le IIIe Reich. Les camps locaux, municipaux ou cantonaux, détenaient les Sinti assignés sous surveillance à une mobilité réduite et contrôlée.

Dans un second temps, des camps de concentration nationaux s'ouvrent en Allemagne. Ils regroupaient des Sinti et Roms déportés de tout le pays. Les déportés végétaient dans ces camps intermédiaires, salles d'attente d'une déportation sans retour. Le plus important de ces camps allemands de concentration transitoire était près de Berlin.

Globalement, tous les camps de la mort ont exterminé aussi des Roms, qu'il s'agisse de Chelmno, Sobibor ou Struthof (où des Roms hongrois périrent dans les fours) ou qu'il s'agisse du plus connu d'entre tous, Auschwitz Birkenau, aussi nommé « capitale du crime ».

C'est donc le 26 février 1943 qu'arrive dans ce camp le premier grand convoi de Tsiganes. Ils sont au nombre de deux cents, transférés depuis Buchenwald vers Auschwitz Birkenau II. Le premier mars, quelques jours plus tard, arrivait le second convoi. Et depuis cette date, les arrivées s'accélérent. Fin 1943, ils sont 18 738 Tsiganes enregistrés à Auschwitz. On compte un total de 23 000 hommes, femmes et enfants au Familienlager, camp des familles. Parmi ceux-ci, le plus fort contingent provenait d'Allemagne et d'Autriche. A la différence du traitement des Juifs, les Tsiganes ne subissaient pas de sélection à leur arrivée, mais étaient directement dirigés vers le camp des familles. Ce camp, qui fut une spécificité d'Auschwitz, dura un an et demi. Des familles tziganes entières y étaient regroupées. Cette apparence de privilège mal compris suscita des jalousies quant au sort réservé à ces malheureux, qui certes étaient les seuls déportés à



Le livre « Samudaripen, le génocide des Tsiganes » de Claire Auzias (éd. L'esprit frappeur).

pouvoir ainsi rester groupés. Les Tsiganes étaient tatoués du signe Z pour Zigeuner, numérotés, tondus éventuellement, et affublés du triangle noir qui signifiait « asocial » et conservaient leurs vêtements personnels. Ils étaient parfois réquisitionnés pour le travail, mais pas systématiquement. Leur ration alimentaire avait été fixée théoriquement à 1 600 calories, mais ils ne les reçurent pas. Les Roms étaient affamés. En mai 1943, le typhus se déclara parmi eux et 40 % en périrent. D'autres maladies telles que gale ou diarrhées hantaient les baraques du camp des familles. Les viols des femmes et les coups sur les hommes étaient monnaie courante. Des femmes tziganes furent prostituées aux SS et de ce fait, également déconsidérées auprès des autres déportés. Les deux tiers des déportés rroms étaient allemands et autrichiens et le tiers restant provenait surtout de Bohême-Moravie et de Pologne. Il y eut des tentatives de fuite parmi les Tsiganes comme parmi les autres déportés. 33 d'entre eux furent abattus pour ce fait. Figure célèbre du camp d'Auschwitz Birkenau, le docteur Mengele laissa ses traces indélébiles dans l'histoire tzigane par ses expériences en laboratoire sur du bétail humain et notamment les fameux jumeaux rroms qu'il prisait particulièrement. Les femmes étaient fréquemment stérilisées.

Le 16 mai 1944, eut lieu la première tentative de liquidation du camp des familles de Birkenau. Mais les Roms ayant eu vent de ce

projet, s'armèrent avec les moyens du bord et résistèrent à coups de bêtes, de barres, de pierres et de couteaux. Les nazis furent repoussés. Ces derniers changèrent alors de stratégie en évacuant les jeunes Roms vers d'autres camps, en transférant des vétérans rroms vers Auschwitz I, etc. D'avril à juillet 1944, des Roms du Familienlager furent distribués dans d'autres camps, dont 3 500 d'entre eux vers des camps de travail s'ils étaient aptes, ou vers Ravensbrück pour des femmes, vers Buchenwald pour des hommes. Le 2 août 1944, 2 898 Roms restant au Familienlager furent gazés en une seule nuit. Deux enfants cachés furent retrouvés le lendemain et exécutés. Himmler serait le responsable de cette décision. Au total 5 600 Roms sont connus et identifiés dans les archives pour avoir été gazés à Auschwitz. Le reste y mourut de maladies. Sur les 13 000 Sinti allemands, 2000 survécurent.

Chaque année à Auschwitz, il y a une commémoration les 2 et 3 août pour rappeler cette extermination et c'est également la journée du souvenir du Samudaripen.

Ce sont les Tsiganes allemands, qui se nomment eux-mêmes des Sinti, qui, de tous les Roms d'Europe, payèrent le plus lourd tribut aux politiques raciales nazies. Ensuite, par ordre décroissant, en l'état de nos connaissances actuelles, ce sont les Roms d'Europe de l'Est dans son entier qui furent largement massacrés. En dernier lieu, viennent les Roms, Manouches Sinti, d'Europe de l'Ouest.

Officiellement, seuls 145 noms de Roms de citoyenneté française figurent au Mémorial comme étant morts dans les chambres à gaz. Il faut s'en souvenir comme symbole de tous ceux dont la mort est passée inaperçue : tous ceux qui sont morts de typhus, de désespoir, de faiblesse, de maladies, de mauvais traitement, de faim, de froid, non seulement dans les camps, mais partout, en se cachant et en mangeant des racines, quand ils en trouvaient, dans tout l'Europe.

Le comptage des pertes humaines du peuple tzigane de toute l'Europe n'a pas été établi. Aucun des chiffres connus à l'heure actuelle ne doit être considéré comme définitif car tout simplement, nous n'avons déjà pas de chiffres avant la deuxième guerre mondiale, nous en avons encore bien moins

après l'extermination. Sachez que de très nombreux Roms ont été exterminés sans être enregistrés et notamment des enfants. J'en ai eu moi-même un exemple direct : un de mes amis a fait des recherches pour sa propre mère et est tombé par hasard sur 200 enfants Roms liquidés sans la moindre trace d'archives en une seule nuit, sans que personne ne le sache.

C'est dire combien les chiffres actuels sont des évaluations, des estimations.

On considère qu'il y eut 500 000 morts rroms, chiffre probablement en dessous de la réalité, eu égard à l'étendue de l'horreur sur les fronts de l'Est, mal connus encore à l'Ouest.

La question de Vichy jusqu'à présent est terriblement mal traitée. Il a fallu attendre deux historiens américains pour que cette question soit posée correctement dans ce pays. A partir de Marrus et Paxton, les historiens français ont commencé à considérer les choses sous un autre angle. Nous attendons donc désespérément un Marrus et Paxton pour les Roms !

La France déclara la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939 et le 8 mai 1945, elle fêta sa libération. Entre-temps, le pays passa de la Troisième République à l'Etat français avec le maréchal Pétain. Des lois particulières furent appliquées. En ce qui concerne les Tsiganes l'argument supplémentaire de suspicion était celui de « vagabondage », ou « d'entente avec l'ennemi » et autres étiquettes pour permettre un contrôle très serré des gens du voyage sur le

« La compagnie des Roms », autre ouvrage de C. Auzias (ed. Atelier de création libertaire)



sol français. A nouveau à ce sujet, aucun chiffre n'est définitif.

Par arrêté ministériel, les Tsiganes de France furent assignés à résidence puis une semaine plus tard, ils étaient placés sous surveillance.

Le 6 avril 1940, un décret confirmé par circulaire ministérielle fin avril, interdit toute circulation aux « nomades » pendant toute la guerre. Un recensement de la population tzigane de France démarra département par département. Le 4 octobre 1940 l'internement, ou concentration des Tsiganes, était décrété en zone occupée.

Les conditions de cet internement furent variables selon les années et les lieux. Des camps de concentration avaient été créés par la Troisième République dès 1938 à l'intention des Républicains espagnols, puis des réfugiés allemands anti-nazis qui affluaient au paradis des Droits de l'Homme pour sauver leur vie. Beaucoup d'entre eux étaient juifs. La plupart furent livrés aux nationaux-socialistes et expédiés depuis la France en camps de la mort dans les territoires de l'Est. Les Tsiganes français furent donc internés avec ces prisonniers et parfois, après la déportation vers l'Est des premiers occupants. C'est pourquoi l'on peut lire souvent dans les récits sur les camps de concentration français, la mention d'une ou deux familles tziganes parmi les déportés. Mais il y eut aussi des camps majoritairement destinés aux Roms de France. L'Hexagone

était divisé en différentes législations, selon la zone occupée ou la zone sud, et l'Alsace-Lorraine. Tous les gens du voyage, manouches, Sinti, Roms et Gitans furent concernés par la politique raciste de cette période. L'on trouve dans les camps de concentration français des citoyens de divers pays, français, belges, allemands, est-européens, espagnols, portugais, voire italiens. Ce sont les Tsiganes touchés par la persécution, soit dans leur propre pays qu'ils fuient pour se mettre à l'abri de la guerre, comme les étrangers, soit les citoyens français eux-mêmes pour la raison qu'ils sont « tziganes ». Il y eut de tels camps sur tout le territoire français. Exemple parmi d'autres, dans le Rhône on compte quatre camps : à la Duchère, à Vénissieux, à Dardilly-le-Paillet et à Vancia. Deux de ces camps ont été particulièrement étudiés, celui de Montreuil-Bellay et celui de Saliers. Ces camps sont très représentatifs des persécutions contre les Tsiganes en France à cette époque. Montreuil-Bellay est l'un de ces grands camps de concentration exclusivement tzigane. Il fut construit en janvier 1940 près d'Angers au sud de la Loire et dura quatre ans. Il a contenu jusqu'à mille personnes. Saliers est situé à dix kilomètres d'Arles, en Camargue. Ce camp fut construit pour répondre à une campagne internationale contre les mauvais traitements des internés dans les camps français. Il devait être une vitrine de propagande des bienfaits du régime de Vichy pour les

gens du voyage français. Il fut détruit après le tournage du film « Le salaire de la peur » auquel il servit de décor. Les terrains ont été achetés de nos jours par des propriétaires particuliers.

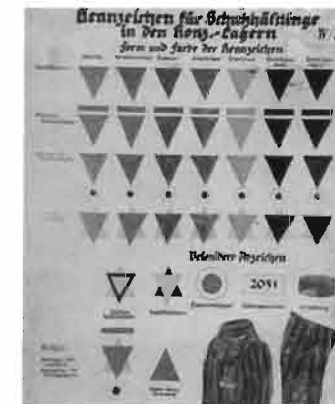
Le régime de Vichy n'a pas livré de trains entiers de Tsiganes aux camps de la mort d'Europe de l'Est, à l'égal des Juifs. Il a complété les trains de déportation vers l'est avec des familles rroms, arrêtées individuellement. Elles subirent le même sort que les déportés majoritaires de ces trains. On retient généralement l'idée que les Roms de France, lorsqu'ils furent déportés à l'Est, le furent individuellement. Or de très nombreux individus rroms furent déportés. Les témoignages des intéressés sont rares encore, mais déjà édifians.



Fiche individuelle d'une famille tzigane arrêtée en 1923 (archives départementales de Marseille).

Pour la seule France, il y eut au moins « six mille Tsiganes » inter-nés dans les camps de concentration français. Certains y périrent de maladies et tortures morales et physiques. Quelques-uns en réchappèrent.

Ce ne sont pas les chiffres qui révèlent la force et l'importance de la question de la discrimination et de la persécution des Roms de citoyenneté française pendant la deuxième guerre mondiale, c'est l'insertion dans l'ensemble d'un programme politique dont ils sont membres à part entière. Les Roms ont fait partie du train des lois de Vichy contre tout ce qui bougeait et tout ce qui ne convenait pas au titre d'ennemi intérieur et ennemi extérieur et cela nous autorise à considérer que c'est une question d'une



Classification des différents écussons que les déportés étaient contraints de porter. Le triangle marron était réservé aux Tziganes.

## 1941 : Témoignage de Barta

### Que sont devenus les Roms de Dobrogea ?

Les Roms de Dobrogea travaillaient dans l'agriculture pour des boyards. C'était des Roms itinérants, ils voyageaient avec leurs chevaux, avec leurs chariots. L'hiver, ils habitaient dans des maisons, ils payaient le loyer chez des gens. L'été, ils travaillaient chez les boyards.

En 1941, c'était l'été, il y a eu l'ordre que tous les Roms itinérants soient rassemblés dans un village qui s'appelle Tulcea et ils ont été internés pendant un mois. Au bout d'un mois, il y a été formé un convoi avec 300 familles encadré par la

police de Bessarabie. Elles devaient aller à pied jusqu'en Bessarabie. Elles devaient aller dans une localité qui s'appelait « Bouglou ». Quand elles sont arrivées, les autorités agissantes n'étaient pas prévenues qu'il s'agissait de familles, d'enfants, alors elles les ont installées de force dans des maisons, chez l'habitant.

A la porte de ces maisons, il y avait des policiers qui les surveillaient armés de pistolets, de sabres. Ils ont dit aux habitants « ne touchez pas à ces gens-là parce que ce sont des cannibales ! ». Au bout de six mois les Roms ont réussi à convaincre leurs surveillants qu'ils n'étaient pas des cannibales, qu'ils étaient des

êtres humains. Alors les gardiens ont demandé aux Roms de venir travailler chez eux, pour travailler dans leur maison.

Au bout d'un an, il ne restait que cent familles. Elles disparaissaient et personne ne savait ce qui s'était passé. Ce n'est que quand certains sont revenus en Roumanie, qu'ils ont compris que les autres avaient été gazés.

En Bessarabie, les Roms qui étaient là étaient des Roms itinérants. Il y avait une famille de Roms comme nous qui, à ce moment avaient une maison, eux, Moldovan Vasile était un membre de cette famille. Il avait été au lycée et il était capitaine dans l'armée, dans la cavalerie roumaine.

Quand il a entendu ce qui se passait avec les Roms en Bessarabie, il a fait un faux certificat. Il a mis son uniforme de l'armée, il a pris un cheval et il est parti en Bessarabie. Il est parti avec le certificat et il a dit qu'il venait de la part du roi Carlo, il a dit qu'il avait l'ordre de ramener tous les Roms en Roumanie.

Là-bas, en Bessarabie, il y avait ses oncles et sa grand-mère qui ont été tués à ce moment-là. Tous les gens qui ont été tués là-bas étaient de sa famille. C'était ses oncles, ses cousins, sa mère.

Barta vous remercie tous de l'avoir écouté.

Traduction Corina SAVU

importance et d'une dignité au moins égale aux autres questions qui sont touchées par le régime de Vichy. Ce n'est pas le fait que de leurs camps de concentration français, un certain nombre ont pu s'échapper, et heureusement. Ce n'est pas le fait que les camps de concentration français ne comportaient pas de chambre à gaz et de ce fait sont considérés par un certain nombre de contemporains comme des camps mineurs, non ! C'est le fait que la France de Vichy a fait le maximum de sa capacité de nuisance contre les Roms comme contre toutes les autres populations qu'elle poursuivait. Voilà ce que je tenais à indiquer.

Enfin, il reste de nos jours à faire reconnaître officiellement, et légalement, la participation française au Samudaripen pour que les Roms de toute l'Europe et de France en particulier puissent commencer à retrouver leur dignité publique.

Outre la reconnaissance de leur histoire, y compris la reconnaissance publique de leur génocide et de la part française à ce désastre, il est temps que le génocide des Roms prenne sa place dans les lieux de mémoire à part entière.

En guise de conclusion, j'ai un témoignage d'un survivant de Dachau que m'a donné sa fille afin qu'il vous soit communiqué. C'est un Manouche de citoyenneté française qui a été ramassé dans les parages d'Arc-et-Senans, interné dans les Salines d'Arc-et-Senans, déporté à Chelmno, avec son cousin. Quand il a compris ce qui se passait à Chelmno, il a réussi à s'échapper, il est revenu en France. En France, il a été repris, il a été déporté et a atterri à Dachau. Voici donc les paroles d'un survivant de Dachau :

« J'avais gravé sur ma gamelle avec la pointe d'un vieux clou, notre verdine. Je n'ai pas cessé de voyager dans ma tête, surtout pendant les appels interminables sur la

place. Le jour où le « chat botté », c'est un Nazi, m'a donné ce coup de gomis qui m'a explosé la mâchoire et plongé dans l'inconscience, j'ai pendant plusieurs minutes marché sur les chemins d'une France libre, respiré les senteurs printanières et blagué avec les compères d'autrefois. Le typhus faisait des ravages, des wagons et des wagons de morts entassés. Les Américains nous ont mis en quarantaine. Pas de libération ! Un régime alimentaire presque aussi pauvre que pendant notre internement : le matin un café, le midi une soupe, le soir du pain et 50 grammes de beurre au lieu de la margarine que nous donnaient les Allemands.

Ils nous obligeaient à leur jouer du violon quand un prisonnier qui avait voulu s'échapper était emmené à la potence. J'entamais « Djelem, Djelem » et je pleurais. Il y avait une sacrée solidarité à Dachau. Je me souviens de prisonniers russes qui bossaient pour les

Allemands et qui nous rapportaient tout ce qu'ils pouvaient, même du papier et des crayons, mais... quand on ne sait pas écrire ! Dans mon baraquement, on a planqué trois chavés. On leur donnait notre pain et un jour sur deux, la moitié de notre soupe. Celui que nous appelions Pilou, le plus jeune, avait très mal aux dents. Il faisait des abcès, il avait les joues incroyablement rondes, à cause des abcès. Mais nous, on pensait que c'était parce qu'il mangeait le pain des autres car eux, maigrissaient très vite. Un jour, Pilou a dit qu'il n'aimait plus le pain. En fait, c'est qu'il avait tellement mal aux dents qu'il ne pouvait plus manger. Alors qu'on lui donnait presque toute notre soupe car c'était de l'eau teintée, pour qu'il se nourrisse, ses belles joues ont fondu. Quand il a fermé ses yeux, sa mâchoire s'en allait en morceaux ».

Il y en a trois pages comme ça, je vais m'arrêter là si vous le voulez bien.

# L'internement des tziganes en France pendant les deux guerres mondiales, un refoulé de l'histoire et de la mémoire

Emmanuel Filhol, psycho-sociologue, enseignant chercheur à l'IUT de Bordeaux I, membre du Centre de recherches tziganes de l'Université Paris V

Le recensement général de 1895 de tous les « nomades, bohémiens et vagabonds », la surveillance et le fichage des nomades par les Brigades régionales de police mobile créées en 1907 à l'instigation de Clemenceau avec pour prolongement la loi de juillet 1912 sur le port du carnet anthropométrique d'identité, un système discriminatoire et disciplinaire qui allait durer près de soixante ans, l'internement des Tsiganes alsaciens et mosellans,

pourtant dotés de certificats d'option, durant la Première Guerre mondiale, constituent autant d'étapes qui jalonnent un dispositif de contrôle et de répression utilisé par la République envers les nomades. Durant la Seconde Guerre mondiale, les Tsiganes vivant en France sont internés sur ordre de l'occupant allemand, par familles entières, dans des camps. On aurait pu penser, grâce à la recherche entreprise depuis les années soixante-quinze

sur le régime de Vichy, que le sort réservé aux Tsiganes français ne demeure plus un drame ignoré. Il n'en est rien. A l'inverse des communautés tziganes, qui gardent en mémoire cette période noire, où l'âme d'un peuple s'est fracturée, la mémoire collective, telle qu'elle émane des pouvoirs publics, de l'opinion courante, ou du discours historique dominant, témoigne aujourd'hui encore, en règle générale, d'un refus de savoir.

## La loi de 1912

Dans le contexte des discours sécuritaires et xénophobes qui prévalent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, où l'intégration nationale des citoyens s'accompagne d'une unification relative des perceptions de l'étranger et son rejet, les représentations véhiculées par la société sur la communauté tzigane obéissent aux normes de l'idéologie dominante, laquelle s'inspire

aussi en ce domaine des croyances et jugements négatifs hérités comme effet de mémoire de la longue durée. D'où les stéréotypes les plus étroits, les images caricaturales, un catalogue d'idées reçues appliquées aux Tsiganes pour les dévaloriser et ainsi justifier leur rejet. L'opinion savante, telle qu'elle émane par exemple de la vision du monde bohémien que met en scène le discours lexicographique, n'y échappe pas (« des fainéants livrés à tous les vices... ils n'ont aucune religion... vivant au milieu des nations, sans se mêler à aucune... des gens de cette espèce, ni civilisés ni disposés à la civilisation... poltrons et entièrement illettrés... les enfants de la bohème ont toutes sortes d'industries suspectes »). Pas plus que certaines revues, comme celle du Touring Club de France, composée de membres issus des milieux de la bourgeoisie industrielle ou commerçante et de l'aristocratie, qui se plaît à assimiler les nomades à une population dangereuse, porteuse d'une altérité criminelle : « *Ce fléau, c'est l'invasion de nos routes par toute une population nomade, cosmopolite et d'autant plus dangereuse qu'elle est, en quelque sorte, insaisissable. (...) Ces gens sont la plaie des routes. Ils sont un danger public. (...) Leur surveillance, leur élimination s'imposent* ». De son côté, la presse républicaine n'hésite pas à répandre toutes sortes de clichés à propos de la Bohémienne, car celle-ci, en dépit de l'image romantique de la Gitane séductrice, reste malgré tout une vagabonde ; son apparence et ses manières trop libres en font une femme dont « la morale est en général fort relâchée ». En conséquence de quoi, la bohémienne peut être identifiée à une prostituée. C'est la même malveillance qui préside au portrait du « nomade », voleur, accusé ni plus ni moins de pratiquer le vol d'enfants, du montreur d'ours, conducteur d'« animaux féroces » utilisés pour effrayer les villageois, ou encore du bohémien taxé d'anthropophage. À quoi reconnaît-on le nomade ? À sa figure crasseuse incluse dans la « redoutable tourbe errante », déclare tout net le Petit Journal. Pour M. Contant, député maire d'Ivry, « ces nomades sont la cause des épidémies de scarlatine, rougeole, fièvre typhoïde ». Il importe donc de « faire disparaître le mal ». En date du 3 août



L'internement des Tsiganes en France pendant les deux dernières guerres mondiales, raconté par Emmanuel Filhol, a passionné l'auditoire (photo A. L.).

1908, Le Petit Parisien, qualifiant les Tsiganes de « peuple néfaste », suggère qu'on sévisse contre ces « parasites outreucidants », ces « rongeurs » qui « infectent notre territoire ».

Du 18 mars 1908 au 31 juillet 1909, 7790 nomades sont recensés en France par les brigades mobiles et mis dans un fichier. Cette pratique devait trouver son prolongement naturel dans la loi du 16 juillet 1912, qui institua le carnet anthropométrique des nomades. La loi sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades oblige tout nomade, quelle que soit sa nationalité, à faire viser son carnet individuel, établi dès l'âge de 13 ans révolus, à l'arrivée et au départ de chaque commune, comme elle le contraint en vertu du décret du 16 février 1913 à se soumettre aux différentes mensurations et identifications photographiques (une double photographie, de profil droit et de face) consignées sur ces carnets : « *la hauteur de la taille, celle du buste, l'emergure, la longueur et la largeur de la tête, le diamètre bizygomatique [largeur du visage], la longueur de l'oreille droite, la longueur des doigts médius et auriculaires gauches, celles de la coude gauche, celle du pied gauche, la couleur des yeux, les empreintes digitales et les deux photographies du porteur du carnet* ». On notera au passage que, pour l'établissement du carnet anthropométrique, semblable dans son format à un livret militaire et contenant au début 208

pages, le ministère de l'Intérieur a prévu que ces mensurations soient accomplies par les commissaires ou les inspecteurs des brigades mobiles, à défaut, par les agents des services anthropométriques qui ont été créés dans plusieurs villes. Dans le cas où le personnel ne serait pas disponible, il est nécessaire de faire appel aux gardiens des prisons, mais il faut que les nomades soient accompagnés individuellement par des gendarmes ou des policiers. Pour le ministre, les nomades sont potentiellement si dangereux qu'il convient d'éviter, dans un but sécuritaire, de les laisser seuls avec un agent ou de les amener à plusieurs dans les prisons. La loi prévoit par ailleurs que les nomades circulant sans carnet seront considérés comme des vagabonds, et à ce titre soumis aux peines encourues pour ce délit. En outre, le carnet du nomade, où se trouve indiqué son état civil, comporte une partie réservée aux mesures sanitaires et prophylactiques auxquelles les nomades sont assujettis. Qui dit contact avec ces familles dit risque de contamination. Par rapport aux préoccupations hygiénistes de l'époque, au statut métaphorique dominant, symbolisé par la figure exemplaire de Pasteur, où l'éradication des maladies, microbes et épidémies est le corollaire du progrès, tous ceux qui menacent la santé du corps social passent pour être des foyers infectieux dont il faut par conséquent se prémunir.

De nouvelles instructions prises en 1926, il importe de le souligner, entraîneront des disposi-

tions spécifiques à l'égard des nomades de nationalité étrangère, qui auront l'obligation d'acquitter un droit de timbre pour la délivrance du livret et de faire remplace celui-ci dans les deux ans. Mais la législation dans sa volonté de contrôle ne se limite pas seulement à l'imposition du carnet anthropométrique d'identité.

Les nomades voyageant en « bandes », c'est-à-dire en groupe ou en famille, doivent aussi se munir d'un carnet collectif. Le chef de famille, porteur de ce carnet, en est le responsable légal. La première page du document le concerne. Les indications qui s'y trouvent sont comparables à celles contenues dans le carnet individuel, à ceci près que la partie « signalement » est moins fournie.

En plus du cadre consacré aux « marques particulières », il y a une rubrique pour les autres personnes qui renferme divers renseignements sur l'état civil des individus concernés : les mariages, les divorces et les décès éventuels. Chaque modification apportée à la constitution de la famille doit être inscrite dans cette rubrique et être visée par un officier de l'état civil. A la deuxième page, les liens qui rattachent les membres du groupe au « chef de famille » devront y figurer. Ils peuvent être familiaux, professionnels ou autres. Ils sont consignés en premier ; ensuite, c'est l'état civil de la personne qui constitue ce lien, ainsi que son « signalement », qui sont enregistrés. Un encadrement supplémentaire est ajouté pour y recueillir les empreintes digitales des enfants de moins de treize ans. Tous les actes de naissance, de mariage ou de décès qui interviendront ultérieurement devront être mentionnés sur le carnet collectif. De même, lorsqu'un nouveau membre s'adjoit ou quitte le groupe.

L'article 4 renforce quant à lui la visibilité des mesures de surveillance administrative et policière, dans le sens où un signe ostentatoire est imposé aux nomades, dont les véhicules de toute nature seront munis à l'arrière d'une plaque de contrôle spéciale. Chaque plaque, ornée d'un numéro individuel, revêt le titre de la loi du 16 juillet 1912. Cela doit servir à les identifier de

manière certaine au travers de leur véhicule. C'est un moyen ostensible favorisant l'identification des nomades. Le travail de repérage des forces de l'ordre en est facilité.

La description des « voitures employées » témoigne d'une attention toute particulière au sein du carnet collectif, comme sur le carnet anthropométrique d'identité, qui l'inclut sous la rubrique « nomades voyageant en voiture isolément ».

Elle doit déterminer le type de voiture et son aspect extérieur, ainsi que les diverses ouvertures. Ensuite, un examen mécanique est réclamé : sur les roues, le type de ressorts, les essieux, les freins, l'attelage, la peinture et le mode de traction. Conjointement, une description intérieure sera précisée, contenant les dispositions éventuelles que l'on pourra remarquer.

Ainsi, peut-on lire, à la fin du carnet collectif de la famille S., juste avant la partie sanitaire : « Caisse long 2 m 70, larg 1 m 72, haut jusqu'au toit 1 m 66, haut du sol à la caisse 0 m 96. Paroi extérieure bois et toile planchers non apparents. Couverture toile avec cheminée. Ouverture 3 fenêtres vitrées, une sur chaque côté, une arrière. Une porte vitrée. 4 roues. 2 arrières 1 m 40 avec 14 rais. 2 avant, 0 m 74, 12 rais. Ressorts en avant 2 en arrière. Graissage à la graisse. Sans frein. Brancards mobiles à limonière. Peinture rouge filet bleu. Traction àne. Sans division ».

Les sanctions pénales encourues (à la suite de falsification, fausse mention ou refus de se soumettre aux réquisitions des agents de la force publique) sont identiques à celles retenues pour les porteurs des carnets anthropométriques d'identité.

En cas d'infraction, les roulottes et les animaux du groupe pourront être saisis par les autorités. Autre façon de préconiser une sédentarisation forcée des Tsiganes, en empêchant les familles de voyager.

Rappelons enfin qu'à chaque déclaration ou délivrance de ces papiers d'identités correspond un « double » administratif, soit une notice individuelle, avec photographies pour les enfants de cinq à treize ans, soit une notice collective, conservées par les préfec-

tures et les sous-préfectures, qui les rangent dans des fichiers dont un exemplaire, faisant l'objet d'un classement centralisé, est envoyé à la Direction de la Sécurité générale du Ministère de l'Intérieur. Sans oublier, en application de la circulaire du 12 octobre 1920, la création d'un « registre à feuillets mobiles », véritable répertoire alphabétique recueillant les noms et numéros des carnets, les lieux de provenance et de destination, la date et l'heure du passage des (ou du) nomades. Sa tenue incombe à la même autorité qui vise les carnets anthropométriques : commissaire de police, commandant de brigade de gendarmerie, ou les maires. Une telle mesure cherche à combler d'après les directives de l'Intérieur un certain laxisme car « jusqu'à présent les autorités qui visaient les carnets de nomades ne prenaient pas note du stationnement ou du passage de ces individus ». Les feuillets mobiles sont mis en place pour pallier cette insuffisance et sont destinés « à faciliter la découverte des nomades recherchés pour crimes et délits ».

Le recours à différents moyens d'identifications permet de comprendre la logique discriminatoire déployée par la République envers les nomades. Cela va de la simple déclaration à l'« encartement » anthropométrique. Ce procédé vise à assimiler des individus itinérants à une population perçue et construite comme dangereuse, criminelle qu'il s'agit donc d'identifier et de contrôler.

#### Carnet anthropométrique d'identité.



### Des « Romanichels alsaciens-lorrains » internés dans les camps, 1914-1919

Deux ans après l'établissement du système disciplinaire engendré par la loi sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades, la guerre éclatait entre la France et l'Allemagne. Les Manouches alsaciens-mosellans arrêtés à l'intérieur ou autour des territoires reconquis d'Alsace et de Lorraine sont aussitôt évacués, voire incarcérés, et, à compter de mars 1915, dirigés vers les centres de triage, puis internés dans des camps, principalement implantés dans le Midi de la France, avant d'être regroupés dans un « dépôt surveillé », situé près de Valence. Le Tsigane de nationalité « austro-allemande » aboutit lui à un camp d'internés civils austro-allemands. D'autres Tsiganes, mis en état d'arrestation avec des vagabonds et mendiants hors de la zone du front, les rejoignent. Pour les « Romanichels alsaciens-lorrains », l'internement devait durer jusqu'à la fin de la guerre, et au-delà. La plupart des Tsiganes « français » ne subissent pas, quant à eux, ces longues années d'internement. Mais leur déplacement est difficilement toléré. Comme l'atteste la limitation de circulation des nomades imposée dans certains départements, ou encore le carnet anthropométrique individuel de Catherine Bony, vannière, de « nationalité française » : les mois qui précèdent la guerre, elle et sa famille traversent différentes communes sises entre l'Orne, la Sarthe et le Loir-et-Cher, y séjournent en moyenne un à deux jours, parfois une semaine ; à partir de la mobilisation en août 1914, les déplacements se font plus espacés, et la famille se fixera trois ans durant au Mans, du 4 juin 1916 au 15 mai 1919.

Une lourde charge pèse sur les Tsiganes arrêtés dans la zone du front ou circulant à l'intérieur du pays. Ceux-ci sont originaires d'Alsace-Lorraine, et leur mode de vie nomade les discrédite par rapport au reste de la population sédentaire. A ce titre, les personnes visées apparaissent comme doublement suspectes aux yeux des militaires et du pouvoir politique. La qualité d'Alsaciens-Lorrains

aurait dû pourtant ne pas être un motif de suspicion. Les douleurs suscitées en France après la guerre de 1870 par la perte des provinces annexées le prouvent clairement. Elles révèlent sans ambiguïté un attachement affectif intense à l'égard de cette partie du territoire français amputé. Le livre de lecture courante de G. Bruno pour le Cours Moyen qui connut à l'époque un grand succès, *Le Tour de la France*, dont la première édition date de 1877, en est l'illustration parfaite. L'inverse néanmoins se produisit ensuite, l'enjeu lié à la (re)nationalisation et la politisation de cette région frontière restée en contact avec l'ennemi autorisant toutes sortes de suspicion et de xénophobie. Quand elles occupèrent le territoire annexé, et malgré l'accueil enthousiaste qui leur fut réservé, les troupes françaises prirent des otages, notables et gens de condition modeste. Les otages alsaciens-lorrains, répartis dans les dépôts spéciaux du Midi - l'Ardeche, le Vaucluse et la Drôme essentiellement -, seront évacués à partir de septembre 1914. On interne parmi eux les Tsiganes d'Alsace-Lorraine en raison de leur nationalité. Même ceux devenus français après le traité de Francfort de 1871, telle la famille Adel, internée au dépôt de Luçon, en Vendée, après son arrestation à Epernay : « Elle [Marie Adel] est née à Vernou canton de Vouvray (Indre-et-Loire) le 28 octobre 1884 de parents alsaciens ayant opté pour la nationalité française ; elle est par conséquent française et ne devrait pas être internée ». L'arrestation de ces familles ou de Tsiganes isolés obéit en même temps à des motifs divers. Le « Bulletin individuel » et l'« Ordre de conduite » rédigés pour chacune des personnes - Alsaciens-Lorrains, individus de nationalités française ou neutres - incarcérées aux dépôts de suspects d'Aurec (Haute-Loire) et d'Ajain (Creuse) en donnent une idée précise : « par mesure générale », « sans domicile fixe, sans profession », « vol », « étranger résidant dans la zone des armées », « circule la nuit sans autorisation », « allées et venues suspectes dans les lignes françaises », « commerce avec l'ennemi », « défaut de permis de séjour », « défaut de visa du carnet anthropométrique », « de nationalité indéfinie », « infraction à la loi du 16 juillet 1912 et défaut de laisser passer », « sécurité

publique », « vagabondage », « suspecte d'espionnage », « considéré comme indésirable dans la zone des armées », « fille de mauvaise vie », « attentat à la pudeur ». Mais l'internement résulte surtout du fait que les Tsiganes représentent une minorité ethnique traditionnellement rejetée. Selon le législateur français, le mode de vie nomade, bien qu'inscrit dans la Constitution, implique un comportement délictueux. Le gouvernement et l'armée, sous prétexte que les nomades, au même titre que les civils étrangers des pays ennemis ou d'autres catégories d'individus, sont susceptibles de nuire en tant qu'espions à la défense nationale, rappellent dans une note en date du 16 juin 1915 aux différentes unités que l'article 5 de la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège donne aux autorités militaires la possibilité « de faire expulser de la zone des armées tous les nomades qui pourraient s'y trouver ou essaieraient d'y pénétrer ». Lorsque la décision est prise de rendre effective au cours de l'année 1915 la spécialisation des camps, plusieurs mois après avoir été évacués vers les dépôts pour « Alsaciens-Lorrains et Etrangers » de l'ouest et du sud-est de la France, les Tsiganes se voient séparés des autres civils internés et regroupés en tant que tels au « dépôt surveillé des Alsaciens-Lorrains romanichels » de Crest. Un regroupement qui intervient comme la conséquence logique et idéologique de la création le 9 novembre 1914 d'une commission interministérielle, composée initialement du conseiller d'Etat Blanc, du lieutenant-colonel Van Merlen et du juge d'instruction Kastler, à laquelle s'adjoindront à la fin décembre des notables alsaciens réfugiés en France, presque tous anciens protestataires au Reichstag. La Commission des Evacués et Internés Alsaciens-Lorrains se mettra rapidement au travail. Elle différencie alors les Alsaciens-Lorrains d'origine française des immigrants. Est Alsacien-Lorrain d'origine française celui « qui était français avant le 20 Mai 1871 ou dont les ascendants paternels l'étaient à cette date et qui serait lui-même français si le traité de Francfort n'était pas intervenu ». Au contraire, celui qui est né sur le territoire d'Alsace-Lorraine de parents allemands, est un immigré. Toutefois, parmi ces Alsaciens-Lorrains



Inauguration de l'exposition « Un camp pour les Tsiganes » des archives départementales, fruit du travail de H. Asséo et M.-C. Hubert avec le photographe M. Pernot (photo A. L.).

d'origine française, trois catégories devront être distinguées, assez proches de celles que les instructions du ministère de la Guerre établissaient déjà dès 1913. Dans le classement opéré par la Commission, les Tsiganes alsaciens-lorrains d'origine française (nés après 1871, mais on y rencontre également des Manouches français nés en Alsace-Lorraine avant la guerre de 1870) relèvent de la catégorie n° 1 : « La Commission range notamment dans cette catégorie les individus dont les sentiments francophiles paraissent douteux, ceux qui ont accepté des fonctions officielles rémunérées par le Gouvernement allemand (...); certains individus ou familles exerçant des professions déterminées (ambulants, forains, romanichels), et qui, bien qu'aucune charge spéciale n'existe contre eux, ne pourraient sans inconvénient, dans les circonstances présentes, être autorisés à circuler librement sans surveillance ». A l'inverse des Alsaciens pourvus de carte tricolore, qu'on a placés dans des dépôts libres, les Tsiganes dirigés sur Crest, tous porteurs de carte blanche, sont soumis au régime du dépôt surveillé. Le règlement en vigueur, relativement libéral, a été fixé par la circulaire du 6 décembre 1915 : les directeurs de ces dépôts doivent veiller à ce que les internés reçoivent tout le nécessaire comme vêtements, lingerie et chaussures ; procurer des lits aux vieillards, femmes et enfants ; renouveler fréquemment la paille des paillasses ; le régime alimentaire se rapproche de celui appliqué pour les dépôts de faveur, le pain donné à discrétion,

le lait distribué en quantité suffisante aux enfants et aux malades ; les sorties autorisées matin et soir, à des heures déterminées ; l'autorisation peut être accordée à certains internés, à titre exceptionnel, de travailler au dehors, et, si leur attitude offre des garanties sérieuses, de se loger et de se nourrir en ville à leur frais. Le règlement du dépôt surveillé prévoit cependant qu'il leur est interdit « de fréquenter les cafés ou cabarets où leur présence pourrait donner lieu à des remarques ou des incidents fâcheux ». Des mesures de contrôle portent sur les agissements, les propos, et surtout la correspondance des intéressés, « pour prévenir toute correspondance clandestine par laquelle ils tenteraient de se soumettre à la censure, et les fraudes commises dans cet ordre d'idées devraient donner lieu à des sanctions sévères ». Le régime de détention reste donc celui de l'internement avec sa discipline, son manque de respect des conditions matérielles d'existence prescrites par les circulaires ministérielles, ses punitions, ses faveurs retirées, et la perte de la liberté. A fortiori, comme nous l'avons montré, pour les Tsiganes internés au dépôt de Crest.

#### L'assignation à résidence et l'internement des « nomades » pendant la Seconde Guerre mondiale

Dès le mois de septembre 1939, les Tsiganes subissent les conséquences de la guerre. Alors

que certains d'entre eux ont été mobilisés puis envoyés sur le front, les « nomades » définis par l'article 3 de la loi de 1912 sont interdits de séjour en Indre-et-Loire et ne peuvent plus circuler librement dans l'Ouest de la France. Le 6 avril 1940, ces dispositions s'appliquent à l'ensemble du territoire métropolitain. Un décret du président de la République interdit la circulation des nomades pendant toute la durée de la guerre au motif suivant : « Les incessants déplacements des nomades leur permettent de surprendre des mouvements de troupes, des stationnements d'unités, des emplacements de dispositifs de défense, renseignements importants qu'ils sont susceptibles de communiquer à des agents ennemis ». En outre, il s'agit là d'une mesure plus coercitive encore, les nomades sont astreints à résidence sous la surveillance de la police. Après la défaite, les Allemands ordonnent début octobre 1940 que les nomades de la zone occupée soient internés dans les camps. Les nomades vivant en zone libre seront pour leur part assignés à résidence ou internés dans plusieurs camps, dont celui de Saliers (Bouches-du-Rhône), le seul camp d'internement réservé aux nomades - avec le camp de Lannemezan - qui fut créé par le gouvernement de Vichy. Ce sont les autorités françaises qui administrent les trente camps où séjournèrent un peu plus de six mille Tsiganes, internés par familles entières. Les enfants représentaient 30 à 40 % de la population internée.

Le constat est partout identique. La vie quotidienne dans les camps révèle des conditions de logement et d'hygiène déplorables. À cause des matériaux utilisés pour la construction des baraques, les familles souffrent du froid et de la chaleur. À Mulsanne, les baraques recouvertes de tôle ondulée offrent une protection aussi glaciale l'hiver qu'étouffante l'été. Les camps, comme à Rivesaltes, sont souvent construits en plaine à la merci des éléments naturels. Tous les rapports rédigés par les chefs de camp mettent l'accent sur l'indigence des nomades : à Montsûrs, « des adultes manquent de chemises et portent un veston directement sur la peau ». Les enfants vont pieds nus dans la boue, les femmes découpent

des vêtements dans les couvertures pour se protéger du froid. Le linge de corps n'existe pas, les nomades n'ont même pas de vêtements de rechange et ils n'ont pas d'argent pour s'en acheter. Les locaux deviennent vite inhabitables. L'insalubrité du camp se traduit alors par la présence de poux, de sarcoptes et vermines de toutes sortes, de rats. Les conditions d'hygiène étant mauvaises (pas de douches), on recense de nombreux cas d'affections de la peau dues à la malpropreté : impétigo, plaies sceptiques, furonculose, abcès. Au tableau des misères quotidiennes que subissent les familles s'ajoutent de graves insuffisances de l'alimentation. Les internés ont été très durement touchés par les pénuries, qui se sont aggravées au cours de l'année 1941. À Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et dans d'autres camps, ceux que l'on autorise à sortir tentent d'échanger des objets de valeur contre de la nourriture. Ainsi ce Manouche, interné à Moisdon-la-Rivière, venu voir un fermier pour troquer son médaillon en or sur lequel figurait la photographie de sa femme : le paysan, après avoir retiré la photo, puis l'avoir jeté par terre et piétinée, s'était contenté de lui donner en échange deux oeufs. Mais les denrées alimentaires manquaient cruellement, en particulier aux enfants. Gaston Foucher, interné pendant un mois en septembre 1943 à Jargeau comme réfractaire au Service du Travail Obligatoire, se souvient que les nomades ont souffert de la faim : « *Quand on parlait avec les nomades, ils nous disaient qu'ils étaient malheureux, qu'ils n'avaient pas assez à manger* ». Les Tziganes ne souffrent pas seulement de la faim, ils meurent dans les camps. La malnutrition et les maladies constituent deux des causes principales de la mortalité. Par ailleurs, le manque de soins aggrave les maladies et intervient comme un facteur supplémentaire dans la mortalité enregistrée. Les personnes décédées sont des vieillards, des enfants mais aussi des adultes isolés. Une estimation portant sur les années 1940 à 1944 indique qu'une centaine de nomades sont morts dans les camps d'internement : « *le chiffre est significatif, et cette population internée fut parmi les plus*



Emmanuel Filhol à la tribune (photo A. L.).

*touchées, en proportion, bien plus que les « politiques », les « marchés noirs » ou les droits communs* ».

L'internement apparaît d'autant plus pénible pour les nomades qu'ils ne reçoivent aucune aide extérieure, contrairement aux autres catégories d'internés. Leur famille est elle-même internée ou alors trop pauvre et les œuvres caritatives ne s'intéressent pas à eux ; seuls la Croix-Rouge, le Secours National et quelques œuvres religieuses agissent ponctuellement. L'inspecteur général des camps est très sévère, à l'issue de son inspection aux Alliers (Charente), en décembre 1941 : « *Les œuvres de bienfaisance locales se sont totalement désintéressées du camp des Alliers. La Croix-Rouge seule a délégué une de ses infirmières mais cette grande association pourrait, ce me semble, activer son intervention généreuse* ». Le sort des Tziganes, qui pâissent des critiques malveillantes formulées par les directeurs de camp (« En résumé, gens peu intéressants, nuisibles parce que très ignorants, amoraux et foncièrement vicieux »), n'émeut guère davantage la population locale. Des communes en Côte-d'Or exercent même des pressions pour que les nomades soient internés, ce qui ferait de ce département le seul de zone occupée où l'internement relèverait des autorités françaises. Telle serait en effet l'origine du centre de rassemblement de Moloy, si l'on en croit le rapport mensuel du préfet en date du 21 juillet 1941 : « *Comme les maires et les habitants des locali-*

*tés où séjournent certaines tribus nomades ont déposé des plaintes pour des vols et des rapines commis par ces derniers, il devient nécessaire de créer un camp d'internement en Côte-d'Or* ». Hypothèse d'autant plus vraisemblable que cette attitude d'hostilité de la population s'exprime ailleurs, conduisant par exemple les habitants de la Morinière (Loire-Inférieure) à signer une pétition en faveur de l'internement des nomades de la commune : « *Dans un but désintéressé, plaçant notre amour de la France au-dessus de toute autre considération, nous faisons appel, Monsieur le Préfet, à votre esprit de justice et d'ordre social, et vous demandons respectueusement : de prononcer l'internement des membres adultes des familles Z. et H. ; de confier à des Centres de Rééducation les enfants de ces mêmes familles* ». La requête fut jugée recevable et aboutit à l'internement des familles au camp de Jargeau. De semblables démarches se produisirent en zone sud, comme l'atteste entre autres une lettre d'habitants et du maire de Bassan adressée au préfet de l'Hérault le 4 mai 1944 (1), qui réclame l'internement d'une famille de vanniers ambulants assignée sur la commune, pétition à la suite de laquelle le préfet donna son accord et ordonna sans hésitation par arrêté préfectoral que la famille B, composée du père, de la mère et de quatre enfants, soit conduite au camp de Gurs.

À lire les rapports officiels, l'absence d'aide apportée aux nomades prévaut également quand il

est question des évasions. Les Tziganes ne supportent pas leur internement, ils n'en comprennent pas les raisons. Ne plus voyager leur est insupportable. C'est pourquoi ils s'évadent en masse, en famille. Tous les moyens sont bons : on fait le mur, on ne revient pas de permission ou d'hôpital, on profite d'une sortie. Une majeure partie d'entre eux est toutefois reprise après quelques jours, souvent grâce à la complicité active de la population qui les dénonce auprès des gendarmes : à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), où les évasions furent nombreuses en 1944, les nomades en fuite voient « *se dresser contre eux les fermiers des environs qui les ont reconduits au camp à coups de fourches* ». Même scénario à Arc-et-Senans (Doubs), à ceci près que les nomades évadés en avril 1942 qui avaient pu se réfugier en Suisse sont refoqués vers la gendarmerie par la police helvétique : « *Ces nomades ont regagné le camp, escortés par les gendarmes de Beaume-les-dames. Interrogés, les fugitifs ont déclaré avoir quitté le camp par escalade le 11 avril à l'aube ; ils se sont ensuite dirigés à pied sur Morteau, ont pénétré en Suisse pour tenter de gagner la région de Locle ; ils ont été refoqués par la police helvétique pour être finalement arrêtés sur notre territoire par la gendarmerie* » (arch. mun., Le chef de poste à Monsieur le Maire d'Arc-et-Senans, 18 avril 1942).

L'indifférence persista après l'installation du gouvernement provisoire de la République. On pouvait escompter que la Libération du territoire national aurait significé pour tous les Tziganes internés la sortie des camps. Il n'en a rien été. En décembre 1944, cinq camps sont toujours en activité. Les derniers nomades seront libérés du camp de Saint-Maurice le 18 décembre 1945, de Jargeau le 31 décembre et des Alliers le 1er juin 1946. Les familles qu'on libère manquent de tout, vêtements, nourriture, argent, et personne ne s'en préoccupe : « *Quand on est sorti des camps, on n'avait pas de secours, on n'avait rien, comme il y a du secours partout maintenant. On aurait dû nous donner quelque chose pour faire la route, nous guider, nous dire « Allez là, il y a une maison qui vous attend, on va s'occuper de vous ». Rien, à la porte ! comme*

*un chien ! comme des chiens !* ». Les nomades rentrent à pied chez eux et se débrouillent par leur propre moyen. Mais d'autres épreuves attendent les Tziganes à leur arrivée. Car bien souvent, profitant que les maisons ou les roulottes qu'ils habitaient étaient restées inoccupées, des habitants se sont empressés de voler toutes choses utiles qui s'y trouvaient. Au mois de novembre 1942, Toto Hoffmann est libéré du camp de Poitiers. Munis d'un laissez-passer, les Hoffmann regagnent la commune de Gujan-Mestras. Non content d'avoir perdu leur belle roulotte au camp de Mérignac, la famille découvre au retour que des vols ont été commis dans la maison, et des vêtements qui leur étaient nécessaires : « *Quand on est venu à la maison, il n'y avait plus rien. On nous avait tout volé... on n'avait plus rien... ils avaient tout pris, tout ce qu'on avait, les vêtements*

*qu'on avait... quand on est venu, je vous dis, on était nus* ». Malgré tant de privations et de souffrances endurées, les Tziganes libérés sont aussitôt assignés à résidence, avec interdiction de quitter la commune où ils doivent demeurer. Cette obligation touche tous ceux qui ont été internés en France mais aussi les survivants revenus des camps de concentration. C'est ainsi qu'Alphonse Reinhardt, d'abord assigné à résidence sur la commune de Saint-Aignan par la brigade de Villegouge, interné ensuite à Mérignac et Poitiers, puis déporté au camp de Sachsenhausen, sera à son retour d'Allemagne en août 1945 assigné à résidence et placé sous la surveillance de la même brigade de gendarmerie jusqu'à la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités. Rien d'étonnant alors si, reprenant à son compte des propos honteux tenus par le maire d'une commune contre une

famille gitane durement meurtrie, dont plusieurs de ses membres, résistants d'un maquis, avaient été arrêtés, l'un des enfants fusillé par les Allemands, le père mort en déportation, un sous-préfet de la Gironde suggéra ni plus ni moins en septembre 1945 aux autorités préfectorales que pour cette famille et tous les nomades indésirables du département, « *les terrains sablonneux des Landes seraient tout indiqués* ».

Il y a cependant, envers les Tziganes que la population abandonne et rejette, dans le mépris ou le désintérêt général, quelques mains généreuses qui se tendent. Ces initiatives d'entraide proviennent le plus souvent des religieux ou religieuses, à titre individuel ou collectif, et peu de laïques.

Une personne « désirant garder l'anonymat » envoie un colis de vêtements destinés aux femmes et aux enfants nomades du camp de

Mérignac, don qui sera distribué, selon la volonté du directeur, « *à la famille la plus propre (émulation), aux femmes de soldats prisonniers en Allemagne* ».

À Rivesaltes, des femmes israéliennes françaises, internées volontaires comme assistantes sociales, s'occupent des jardins d'enfants de l'Unitarian Comité, une œuvre caritative créée par les Etats-Unis. Jacqueline Geneste était l'une des assistantes ; elle prit soin d'enfants gitans âgés entre trois et six ans qui fréquentaient la maternelle installée dans le camp. D'autres jeunes femmes, issues de la Cimade, tentent de pallier aux insuffisances de l'administration en apportant leur soutien auprès de nomades internés.

Les religieux faisant partie des rares personnes autorisées en zone occupée à pénétrer dans les camps, l'aide sociale et morale que dispensent certains prêtres contri-

## Mémorial de Saliers

Nous avons vécu tout au long de cette journée en Camargue des moments forts, chargés d'émotion.

Sur cette petite route qui mène à Saliers, interdite à la circulation pour l'occasion, la foule était nombreuse à se regrouper sur la route même, balayée par un mistral glacial - ce qui laissait certains imaginer les conditions de vie endurées par les habitants du camp, souvent sans vêtements, sans eau, sans électricité, dans des cabanes sans plancher ni plafond avec une porte constamment ouverte, il y a plus de 60 ans...

C'est l'hymne tzigane - Djelem, djelem - joué et chanté par trois musiciens guitaristes, qui a ouvert la cérémonie. Les discours officiels ont suivi.

Celui de Michel Vauzelle, président du Conseil Régional, entouré de deux

jeunes garçons tziganes, et celui du Sous-Préfet incitant les élus à réaliser des aires d'accueil, se sont révélés les plus porteurs d'espoir.

Un grand regret : celui de ne pas avoir entendu la voix des Tziganes eux-mêmes ! (Il se murmure que les organisateurs ne l'auraient pas souhaité, les Tziganes ne sachant pas parler...).

Après le pot de l'amitié à Saliers, tout le monde se retrouvait - ou presque - à 15 heures dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Arles. Cette même salle dans laquelle, il y a 64 ans, le 25 mars 1942, un conseil interministériel décidait la création du camp...

Les intervenants de ce Colloque ont alors évoqué, raconté, l'histoire du camp, de sa construction (inache-



Après le recueillement, tous les Tziganes présents ce 2 février 2006, ont manifesté leur joie de voir enfin reconnue cette période douloureuse de leur histoire (photo A. L.).

La plaque officielle du mémorial sur la départementale 37, entre Albaron et Saliers (photo A. L.).



vée) à sa destruction. Leçons d'histoire pour un avenir incertain... Les questions de la salle montraient bien l'intérêt du public pour cette manifestation.

Enfin, rendez-vous en fin d'après à l'Espace Van Gogh, pour l'inauguration de l'exposition de Mathieu Perriot sur le Camp de Saliers (Archives Départementales des Bouches du Rhône).

Les médias nombreux sur cet événement (France 3, M6, France Bleu,

vue) à sa destruction. Leçons d'histoire pour un avenir incertain... Les questions de la salle montraient bien l'intérêt du public pour cette manifestation.

Après le pot de l'amitié à Saliers, tout le monde se retrouvait - ou presque - à 15 heures dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Arles. Cette même salle dans laquelle, il y a 64 ans, le 25 mars 1942, un conseil interministériel décidait la création du camp...

Les intervenants de ce Colloque ont alors évoqué, raconté, l'histoire du camp, de sa construction (inache-

vue) à sa destruction. Leçons d'histoire pour un avenir incertain... Les questions de la salle montraient bien l'intérêt du public pour cette manifestation.

Enfin, rendez-vous en fin d'après à l'Espace Van Gogh, pour l'inauguration de l'exposition de Mathieu Perriot sur le Camp de Saliers (Archives Départementales des Bouches du Rhône). Les médias nombreux sur cet événement (France 3, M6, France Bleu,

André

bue à créer un réconfort véritable. Les témoignages sur l'action du père Chatard, poursuivie ensuite par le père Fleury, qui arrive à Poitiers en septembre 1941, à la demande d'une assistance sociale, Mme L'Huillier, femme d'universitaire, habitant à proximité du camp, montrent que sa générosité fut appréciée : « Dans le camp, raconte Jacques Reinhardt, il y avait des gens dévoués. Je me souviens d'un curé, très gentil avec nous, qui était à Poitiers, c'était le père Chatard ». Le dévouement du père jésuite Fleury est tout à fait exemplaire, au même titre que celui de l'abbé Jollec et de l'abbé Boisdrion ou des sœurs franciscaines de Marie au camp de Montreuil-Bellay. C'est d'ailleurs lui qui fonda après-guerre l'Aumônerie générale des Gitans. S'efforçant de sensibiliser les autorités sur le sort des nomades internés, le père Fleury oeuvra pour empêcher la séparation des enfants avec les parents : « On couchait dans les baraques ensemble. Après, ils ont voulu nous séparer, les enfants avec les parents. Il y avait un prêtre, on l'appelaient Monsieur Fleury, il m'a posé la question : " Si on te séparait avec tes parents, qu'est-ce que tu dirais ? " J'ai dit que je serais malheureux. Certainement, il avait entendu parler de ça, il avait entendu un bruit ». Alors, il m'a dit : « Mon petit Jacques, je ferai tout ce qui est mon possible pour vous faire rester ensemble. Et on est restés ensemble ».

Par la suite, il accompagna les familles lors de leur transfert vers le camp de Montreuil-Bellay : « Quand on est partis de Poitiers, explique Jacques Reinhardt, Monsieur Fleury est venu nous accompagner, avec nous dans le train, jusqu'à Montreuil-Bellay. Heureusement qu'il était avec nous, parce qu'il y avait des femmes qui accouchaient en route... alors il faisait arrêter le train... il s'occupait, il s'est occupé de beaucoup de choses. Quand il y avait un malade, il s'en occupait, il nous a rendu bien service ».

Jusqu'à ce qu'une classe pour les Tsiganes soit ouverte provisoirement dans un baraquement, Mme L'Huillier se charge de l'instruction des enfants, avec Melles Huber et Richard, institutrices repliées de Lorraine, au courage remarquable : « J'allais dans la classe qui était faite par Mademoiselle Richard. Par moments, elle nous faisait sor-



Couverture d'une bande dessinée de K. Jollec consacrée à l'action de l'abbé Jollec au sein du camp de Montreuil-Bellay

tir, on était contents parce qu'on avait de petits gâteaux » (Marie Helfrick, épouse Reinhardt). L'assistante sociale bénévole obtint en effet de pouvoir promener les enfants hors des barbelés, à partir de février 1942 : « Nous avons souvent l'habitude d'aller jusqu'à une petite carrière boisée où les enfants commençaient tout de suite à ramasser toutes sortes de branches et de brindilles avec lesquelles ils faisaient d'admirables fagots, si fermement entrelacés qu'ils pouvaient être chargés sans aucune autre attache sur la tête des enfants lors du retour. À ce moment, comme la nuit tombait, ayant fait l'appel avec le cœur battant de peur qu'il en manque, je les ramenais au camp avec l'insupportable sentiment de mettre des oiseaux sauvages en cage et on faisait une pause sur la route dans le désespoir avant la prison inhumaine ».

Si les nomades purent compter sur le dévouement de ces personnes, il convient de rappeler que les Tsiganes prirent des initiatives pour aider les Juifs. Grâce à leur complicité, le père Fleury passait clandestinement du camp nomade au camp juif : « (...) ces Romanichels, méprisés, misérables, affamés et tremblants, firent alors ce suprême geste d'aider, en silence, ceux qui étaient plus malheureux qu'eux ». Un témoignage bouleversant, celui de Félia Combaud (née Barnabel), internée comme Juive à Poitiers, et dont la mère mourra en déportation à Auschwitz, fournit une preuve supplémentaire de cette fraternité, sans limite, des Tsiganes :

« Les Tsiganes étaient formidables. Ils nous jouaient de la musique, ils simulaient des bagarres pour laisser des Juifs s'échapper ». Dans d'autres situations difficiles et de détresse auxquelles furent confrontés des Gadje (des non-Tsiganes), la solidarité exprimée par les Tsiganes eut des effets bénéfiques. En janvier 1944, Francis Cordet, jeune résistant français, est arrêté par la milice, lors d'un contrôle effectué à proximité d'un barrage implanté en zone sud. Condamné pour port d'arme illicite, on l'expédie à la prison de Châteauroux (Indre), qui rassemble des droits communs et des politiques. C'est là que le jeune résistant y rencontre un Gitane, dont il garde le souvenir : « L'homme venait de Vesoul, c'était un Gitane. Son courage sur le front en 40 lui avait valu d'être décoré de la croix de guerre avec deux palmes, ce qui n'est pas fréquent. On l'avait incarcéré à Châteauroux, à la suite d'une bagarre avec un gendarme qui s'était permis sans son autorisation de s'approcher de très près de sa roulotte. Grâce à ses conseils et à son amitié, j'ai su comment me défendre contre les agressions sexuelles commises par certains détenus ». L'amitié qu'évoque ce résistant pourrait être mise en rapport avec La loi de l'hospitalité, si chère à la communauté tsigane, dans le sens où l'entend le philosophe Derrida, à savoir « la loi inconditionnelle de l'hospitalité illimitée (donner à l'arrivant tout son chez soi et son soi), lui donner son propre, notre propre, sans lui demander ni contrepartie, ni de remplir la moindre condition ». Une notion qui semble particulièrement éclairante puisque Derrida l'associe ailleurs à un épisode survenu lors de son enfance en Algérie pendant la période de Vichy, celui de son arrestation et emprisonnement en tant que Juif, le décret Crémieux du 24 octobre 1940 relatif à la citoyenneté française accordée aux Juifs d'Algérie ayant été abrogé par l'État français dès octobre 1940 : il partagea la même cellule avec un Tsigane hongrois dont l'aide lui fut vitale, qui manifesta à son égard une « hospitalité absolue ».

### Amnésie républicaine

Soixante ans après la libération des camps, le drame des Tsiganes français demeure largement occulté. Le souvenir des lieux d'internement ne

s'est pas fixé parce que les camps ont disparu, ou sont redevenus ce qu'ils étaient avant sans qu'on y puisse lire cet épisode douloureux. À la disparition matérielle des camps est venu s'ajouter le fait que la société a refusé de se préoccuper du vécu des victimes auxquelles personne ne s'identifiait : les Tsiganes, considérés comme « mauvaises victimes », ont été ainsi exclus de la mémoire.

Pendant longtemps, les communes où avaient été internés les nomades ont refoulé purement et simplement la réalité des camps. Le refoulement a fonctionné de façon si massive qu'il s'est accompagné parfois d'une dénegation. Des municipalités refusent d'admettre de nos jours qu'un camp pour les nomades ait existé sur l'emplacement de leur commune. Si certaines personnes bienveillantes ont cherché à savoir ce qui s'était passé, se sont indignées, ont voulu préserver de l'oubli la souffrance infligée, ce qui domine en général au sein de la population ou des pouvoirs locaux est une attitude d'indifférence et de rejet. D'où l'ignorance entretenue par la société à propos des persécutions commises au cours de cette période tragique contre la communauté tsigane.

Du côté des historiens, le désintérêt s'est imposé avec autant de réussite, voire d'une manière plus forte. Le discours historique en France a ignoré l'internement des Tsiganes. En dehors des études tardives et peu nombreuses mentionnées avant, les publications concernant Vichy destinées aux spécialistes ou à un public scolaire taisent son existence. Les Lieux de mémoire, sous la direction de Pierre Nora, l'évacue. Aucun des manuels d'histoire les plus diffusés dans les classes de terminale ne consacre une ligne à ce sujet.

Le drame des Tsiganes n'a pas non plus laissé de trace sur les monuments ou les plaques. Le défaut de mémoire s'y affirme clairement. La majorité des communes préfèrent l'oubli, laissant dans l'ombre un aspect peu glorieux de l'histoire locale. Seules quelques stèles se souviennent des Tsiganes. Encore faut-il préciser que les plaques, dont les textes s'avèrent en partie critiquables, ont été apposées à des dates récentes, entre 1985 et 2000.

Même occultation enfin du côté de l'État. Les gouvernements de la République qui se sont succédés depuis la Libération n'ont pas cru bon d'expliquer quel traitement avait été appliqué aux Tsiganes de France pendant la Seconde Guerre mondiale. Il n'y a pas de Mémorial national leur rendant hommage. L'État pratique à de rares exceptions près une politique du silence, comme le prouve l'absence de commémorations officielles en faveur des Tsiganes persécutés. Autant dire que la mémoire nationale n'intègre jamais les mémoires minoritaires.

La société a donc choisi l'amnésie plutôt que la (re)connaissance de ce qu'avait vécu le peuple tsigane sous l'Occupation et Vichy. Les Tsiganes sont restés marginaux dans la mémoire collective française.

### Références bibliographiques

- Alexis-Monet Laurette, *Les Miradors de Vichy*, Préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris, éditions de Paris, 1994.
- Asséo Henriette, « La chiesa cattolica e gli Zingari in Francia », dans Mirella Karpati, Bruno Nicolini (éds), *La Chiesa*

*cattolica e gli Zingari*, Centre de recherches tsiganes, Anicia, Paris, Rome, 2000, p. 25-43.

● Bédarida Renée, « La hiérarchie catholique », in *Vichy et les Français*, sous la direction de Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, Paris, Fayard, 1992, p. 444-462.

● Bonillo Marion, « Zigeunerpolitik - im Deutschen Kaiserreich 1871-1918 », *Frankfurt am Main*, Peter Lang, 2001.

● Dornel Laurent, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette Littéraires, 2004.

● Farcy Jean-Claude, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, Éditions Anthropos, 1995.

● Filhol Emmanuel, « Le mot Bohémien(s) dans les dictionnaires français (XVIII-XIX<sup>e</sup> siècle). A propos des formes de l'énoncé », *Lexicographica, Revue (semestrielle) internationale de Lexicographie*, Tübingen, n° 14, 1998, p. 177-204.

● Filhol Emmanuel, « L'internement et la déportation de Tsiganes français : Mégnac-Poitiers-Sachsenhausen, 1940-1945 », *Revue d'histoire de la Shoah. Le monde juif*, n° 170, Septembre-Décembre 2000, p. 136-182.

● Filhol Emmanuel, *Un camp de concentration français. Les Tsiganes alsaciens-lorrains à Crest 1915-1919*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Coll. « L'impression du temps », 2004.

● Filhol Emmanuel, *La mémoire et l'oubli de l'internement des Tsiganes en France,*

1940-1946, Paris, L'Harmattan, Coll. « Interface - Centre de recherches tsiganes, n° 27 », 2004.

● Filhol Emmanuel, « La Bohémienne dans les dictionnaires français (XVIII-XIX<sup>e</sup> siècle). Discours, histoire et pratiques socio-culturelles », dans *La Bohémienne, figure poétique de l'errance aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, sous la direction de Pascale Auzais-Jonchière et Gérard Loubinoux, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires de Clermont-Ferrand, 2005, p. 13-35.

● Filhol Emmanuel, « Parmi les « droit commun », les « nomades », tsiganes », dans *Déportés de l'Isère 1942-1943-1944*, sous la coordination de Jean-Claude Duclos, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Coll. « Résistances », 2005, p. 38-39.

● Filhol Emmanuel, « Le sort des Tsiganes sous Vichy et l'Occupation dans le Sud-Ouest aquitain », dans *Vichy et le Sud-Ouest aquitain*, sous la direction de Jean-Pierre Koscielniak et Philippe Souleau, Introduction de Denis Peschanski, Périgueux, Éditions Fanlac, à paraître en 2006, 35 p. dact.

● Gotovitch José, « Quelques données relatives à l'extermination des Tsiganes de Belgique », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 1976, p. 161-180.

● Hubert Marie-Christine, « 1940-1946, l'internement des Tsiganes en France », *Hommes & Migrations*, Juin-Juillet 1995, p. 31-37.

● Hubert Marie-Christine, *Les Tsiganes en France 1939-1946. Assignation à résidence, Internement, Déportation, 4*

tomes, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Jacques Becker, Université Paris-X-Nanterre, 1997.

● Kalusynski Martine, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie », dans *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Philippe Vigier et al., Paris, Créaphis, 1987, p. 269-286.

● Lévy Paul, *Un camp de concentration français : Poitiers, 1939-1945*, Paris, Sedes, 1995.

● Peschanski Denis, avec la collaboration de Marie-Christine Hubert et Emmanuel Philippou, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

● Piazza Pierre, « Au cœur de la construction de l'État moderne. Socio-génèse du carnet anthropométrique des nomades », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 48, A chacun son métier ! Avril-Juin 2002, p. 207-227.

● Pillosio Raphaël, *Route de Limoges, Documentaire*, 2003.

● Rondel-Saint Maurice, « La plaie des Routes », *Touring Club de France*, Avril 1907, p. 167-168.

● Sigot Jacques, *Ces barbelés oubliés par l'histoire. Un camp pour les Tsiganes... et les autres*. Montreuil-Bellay 1940-1945, Éditions Wallada, 1994.

● Vion Pascal, *Le camp de Jargeau. Juin 1940-décembre 1945. Histoire d'un camp d'internement dans le Loiret*, Orléans, Centre de recherche et de documentation sur les camps d'internement et la déportation juive dans le Loiret, 1995.

# Hiver 2004

## Portrait de voyageurs

- Auteur : **Julien Beller** (architecte)
- Avec la participation de : **Archange Mayer** (retraité voyageur)
- Et de : **Daniel Boitard** (instituteur gadjo)

« Hiver 2004 » est un livre qui propose page après page des tranches de vie d'hommes, de femmes et d'enfants, d'une même famille, dont les regards expriment à la fois souffrance et espérance. Des regards qui invitent au regard, celui du lecteur qui pourra entrevoir que derrière la « problématique gens du voyage » il y a de la chair humaine, des cœurs, des esprits, il y a chacun de nous.

**Le bénéfice des ventes sera intégralement reversé à l'Association d'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes des Yvelines.**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Nombre d'exemplaires : ..... x 10 € = ..... + frais de port : 2,80 € x ..... Total : ..... €

COMMANDE À ADRESSER À :

**YVELINE ÉDITION - 22, allée des Sangliers - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

# De 1945 à nos jours

Sous la présidence d'André Luzy, responsable de la Commission Tsiganes et Gens du Voyage du MRAP

## Les migrations des Roms à l'époque contemporaine : motifs, enjeux et réactions

Alain Reyniers, ethnologue, professeur à l'Université de Louvain la Neuve et directeur de la revue d'Etudes tsiganes

### Une exclusion multiséculaire

Les Manouches, les Roms, les Gitans et les Sinti forment une population d'environ dix millions d'habitants répartis dans tous les pays européens depuis plus de six siècles. Ils sont d'origine indienne. Leurs ancêtres n'étaient probablement pas tous des nomades lorsqu'ils arrivèrent dans l'empire byzantin au douzième et au treizième siècle de notre ère. Mais, pour autant qu'on puisse le savoir à travers divers témoignages, ils possédaient des atouts non négligeables qui leur permettaient de s'insérer dans l'économie des régions traversées. Sans velléité aucune de conquêtes, ils se présentaient comme artisans, artistes et commerçants, travailleurs indépendants maîtres de leur temps de travail, soucieux d'une rentabilité rapide plutôt liée à un effort ponctuel, faisant la preuve d'une



Dans les familles tsiganes, rien ne semble plus important que les enfants ! (photo A. L.)

polyvalence suffisante pour s'adapter aux demandes et aux besoins d'une clientèle dispersée. Sans doute, leur manière de travailler, apparaissait-elle ambiguë aux yeux d'un grand nombre d'Européens ; leur prospection quotidienne, placée sous le signe de la chance

et toute empreinte d'une sollicitation spontanée, tenace et optimiste des populations visitées, les éloignait des communautés paysannes attachées à un travail de longue haleine, rythmé par le jeu des saisons. Malgré tout, et quels qu'aient pu être les inévitables

frictions entre gens de milieux différents, itinérants et paysans pouvaient avoir besoin l'un de l'autre, les premiers offrant des outils, des paniers, des soins vétérinaires, la musique ou une force temporaire de travail aux seconds en échange de nourriture ou d'autres biens.

Longtemps, les Tsiganes ont pu vivre de leurs traditions économiques, notamment comme voyageurs, mais également comme sédentaires, là où des débouchés locaux leur étaient assurés. Les exemples d'une telle insertion sont nombreux, dans l'Empire ottoman ou en Europe centrale où ils contribuèrent aux efforts de guerre des peuples qui visaient à l'hégémonie, mais également dans la péninsule ibérique où ils remplacèrent les Maures et les Juifs évincés lors de la Reconquista, avant d'être eux-mêmes frappés d'exclusion. Le choc culturel engendré par l'apparition de ces familles de maquignons,

de saltimbanques, de forgerons, de musiciens et de diseurs de bonne aventure allait, il est vrai, favoriser l'éclosion de nombreux stéréotypes qui justifieraient peu à peu un climat d'exclusion. Le rejet progressif des communautés locales et, plus encore, la politique répressive des Princes ne devaient guère permettre de tisser des liens durables de concitoyenneté avec les Tsiganes. D'abord et pour longtemps, partenaires économiques et culturels des populations européennes, les Tsiganes seront exclus du champ de la décision politique (mais, désiraient-ils tous s'y investir ?) et pensés au mieux comme une population d'auxiliaires à dominer, au pire comme trouble-fêtes à écarter. Néanmoins, ils chercheront à s'adapter aux diverses situations qu'ils allaient vivre, parfois en jouant de l'inertie ou en faisant état de capacités professionnelles étonnantes, plus souvent en courbant l'échine et en s'engageant dans les interstices laissés libres ou désignés par la société environnante.

Peu à peu, et si tant est qu'ils ne l'aient pas déjà été en Asie, les Tsiganes vont se diversifier sur les plans économique, social et culturel. Les uns conserveront l'état d'esprit du travailleur indépendant, farouches défenseurs d'une identité collective forte. Les autres vont davantage perdre leur mobilité, voire parfois aussi leur autonomie, et ils se retrouveront au bas de l'échelle sociale, petites mains souvent résignées des seigneurs, des paysans et des citadins. Certains vont se replier sur eux-mêmes en vivotant au coup par coup à la périphérie des sociétés établies, d'autres vont poursuivre un cheminement séparé en maîtrisant, autant que faire se peut, les moments de contact avec les Gadjé (les non-Tsiganes). Dans ce processus certains traits collectifs, comme la propension à se protéger du monde extérieur, la tendance à choisir les conjoints dans le seul milieu d'origine, le fatalisme face aux événements, vont être accentués et, en tout cas, vont jouer sur la séparation avec les autres collectivités. L'éducation des enfants va se maintenir dans la méfiance des Gadjé, toute tournée vers l'imitation des parents et l'exploration pratique de l'environnement.

Le poids d'un tel passé ne peut être sous-estimé, ni pour ce qui est de la production d'un destin collec-



De la magie et du rêve pour les gadjé, dans les pos de cette belle gitane (photo A. L.)

tif de marginaux (signalons pour l'exemple que les Gitans d'Espagne vont être niés comme groupe particulier et baptisés « nouveaux castillans » ; rappelons également que les nomades de l'Empire austro-hongrois seront sédentarisés au XVIII<sup>e</sup> siècle sous l'identité de « nouveaux paysans », mais sans recevoir de terre), ni pour ce qui regarde l'édification d'une culture tsigane de la méfiance et de la résistance aux Gadjé. Ce n'est donc pas dans une inadaptation économique viscérale, comme on le croit trop souvent, qu'il faut chercher l'explication d'une exclusion multiséculaire des Tsiganes. Celle-ci apparaît bien plutôt du fait des pouvoirs publics qui, en Europe occidentale tout d'abord (et singulièrement en Espagne), en Europe centrale et orientale ensuite, se sont échinés pendant des siècles à les présenter comme une population allogène et associée, sans culture propre. Parmi divers moyens guerriers coercitifs et idéologiques, l'image manipulée des Tsiganes, population fainéante, errante et dangereuse allait par ailleurs contribuer à fixer les représentations collectives des peuples européens assignés à résidence sur des territoires bordés de frontières bien gardées. Lorsque, dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle notamment, ces mêmes populations chercheront à s'affranchir du joug des puissants, les luttes d'indépendance nationale seront chaque fois menées au profit d'un seul peuple majoritaire, trop souvent caractérisé par les seules valeurs de sa paysannerie ; cela aux dépens de toutes les autres composantes des sociétés locales, dont les Tsiganes.

### Une situation globalement désastreuse

Cette tendance à l'exclusion des Tsiganes n'a fait que se confirmer tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Dans la foulée des siècles passés, c'est d'abord le nomadisme qui est vilipendé. Un peu partout, des recensements de populations itinérantes sont organisés afin de mieux contrôler leurs mouvements. Plusieurs pays, tels la France, la Belgique, la Tchécoslovaquie, vont mettre en place un système de titres de circulations qui transforment de facto leurs porteurs en sous-citoyens. Mais la marginalisation des Tsiganes prend peu à peu également une dimension raciale. Désignés comme perturbateurs de l'ordre social et afin de préserver la pureté biologique de la race allemande, ceux-ci vont être broyés par les nazis et leurs sbires au cours de la Seconde Guerre mondiale.

En Europe occidentale, il est probable que la grande majorité des Tsiganes conserve aujourd'hui une économie liée à l'exploitation d'une niche économique spécifique. Mais les conditions d'exercice de la mobilité (qui a longtemps permis cette exploitation) changent. Les Tsiganes s'adaptent à un environnement qui se transforme profondément. Les pérégrinations se déroulent sur fond d'attraction des centres urbains où l'on trouve une clientèle importante, des infrastructures scolaires, sanitaires et administratives, des réseaux de distribution de marchandises et de biens de consommation. Un peu partout, il faut pourtant noter une tendance à la sédentarisation. Mais cette observation doit être nuancée d'un pays à l'autre. Pour

être quasi totale en Espagne, par exemple, elle concerne un peu moins de la moitié des Gypsies du Royaume-Uni et un peu plus du tiers des Tsiganes de France. La sédentarisation peut être liée à un enrichissement. Elle apparaît également comme voie d'insertion pour ceux qui accèdent à une profession libérale ou qui obtiennent une place dans l'administration publique (c'est notamment le cas de quelques Gitans dans le midi de la France).

Un peu partout, les difficultés liées au stationnement des caravanes, l'obligation croissante de faire étape sur des lieux spécifiquement prévus à cet effet, mais aussi le goût du confort qui s'alligne sur celui des non-Tsiganes, tout cela pousse à l'allongement des étapes, voire à l'installation prolongée sur un bout de terre acquis dans cette intention. Le voyage devient plutôt synonyme de déplacement saisonnier au cours duquel peut être ravivé un sentiment particulier d'identité. Les motifs de stabilisation sont souvent liés à l'économie elle-même. Dans le secteur de la récupération, par exemple, c'est la nécessité du stockage des marchandises qui impose l'acquisition d'un terrain ou d'une habitation. Le développement de nouvelles formes de démarchage, par téléphone ou par petites annonces, mieux adaptées au goût actuel de la clientèle, pousse aussi à la recherche d'une adresse fixe.

D'un autre côté, l'évolution de la société industrialisée touche un nombre important de Tsiganes - sans doute la majorité - de manière impitoyable. D'une part, la tendance est à la réglementation restrictive des professions, notamment des activités comme le porte-à-porte, le commerce ambulatoire, ou même le ramonage des cheminées. Le déplacement spatial est souvent précédé d'un déplacement dans les méandres des réglementations qui peuvent décourager jusqu'aux plus opiniâtres. La mécanisation remplace peu à peu la main d'œuvre non qualifiée, notamment dans le monde agricole où nombre de Tsiganes ont trouvé jusqu'à présent des débouchés saisonniers. Souvent, l'adaptation éventuelle aux nouvelles exigences professionnelles se traduit par la nécessité d'obtenir un niveau de qualification scolaire plus élevé et des moyens de financement plus importants.

En Europe occidentale, le nomadisme va faire l'objet d'un traitement policier de plus en plus ciblé avant d'être, au mieux, endigué sur des terrains de stationnement trop peu nombreux et le plus souvent inadaptés à l'accueil décent des familles du voyage. L'évolution des contraintes du marché, de la sophistication technologique de la production des biens et des habitudes de consommation va contribuer à l'appauvrissement croissant de plusieurs communautés tsiganes. Les activités commerciales d'un grand nombre de Tsiganes vont être contrecarrées par une législation sur la vente au porte-à-porte, sur la voie publique, ou sur la récupération qui ne tient absolument pas compte de leur compétence ou de leurs intérêts en la matière. Et, s'il n'y avait le recours toujours possible à l'aide sociale ou au crédit (encore que les images dont les Tsiganes sont affublés ne poussent guère à beaucoup de sollicitude à leur égard), bien des situations seraient inextricables.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale qui ont fait l'expérience du communisme, les Tsiganes vont connaître une évolution sensiblement différente, mais qui s'est soldée pour la plupart d'entre eux par une paupérisation plus dramatique encore qu'en Occident. Pour les nouveaux régimes qui se mettent en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Tsiganes apparaissent comme une couche sociale pauvre, affublée d'un statut inférieur, vestige de l'ordre ancien. Leur pauvreté matérielle ne peut que disparaître avec l'avènement de la société socialiste. A l'exception de la Bulgarie qui développe un embryon de reconnaissance culturelle entre 1947 et 1953, les Etats communistes imposent une politique assimilationniste à leurs Tsiganes. Ceux-ci sont massivement dirigés vers les fermes collectivisées ou les entreprises d'Etat, mais généralement pour n'occuper que des postes à faible niveau de qualification. Malgré les efforts des autorités politiques, la masse des Tsiganes résiste à l'assimilation. Par réaction, les pouvoirs populaires s'en prennent au nomadisme. Des mesures de sédentarisation brutales sont prises en Bulgarie et en ex-Tchécoslovaquie, dès 1958. Le nomadisme est également interdit en Roumanie dès 1962. Mais dans ce pays, comme en Russie, des nomades perpétueront des déplacements régionaux et saisonniers.

D'une manière générale, la scolarisation, le service militaire, la dispersion des communautés, le travail réservé dans des secteurs économiques étatisés, une aide accrue à l'accession au logement, toutes ces mesures sont prises pour éradiquer l'infériorité sociale des Tsiganes. Mais les politiques assimilationnistes mises en place n'annulent pas la reproduction de toutes les inégalités héritées d'une exclusion sociale enclenchée quelques siècles plus tôt. L'insertion des Tsiganes dans la classe ouvrière est accélérée, mais la plupart d'entre eux sont confinés à des tâches subalternes, non qualifiées et dévalorisées socialement. La politique d'aide sociale qui contribue au mieux être de nombreux Tsiganes ne débouche pas non plus sur un surcroît d'autonomie économique. L'absence de réflexion politique sur les contraintes culturelles des Roms (langue maternelle originale, éducation orientée vers la collectivité, disponibilité économique particulièrement tournée vers les sources de revenus ponctuelles) et le manque flagrant d'attention pour les discours xénophobes qui vont se développer ici et là à leur rencontre n'allaient pas contribuer à l'émancipation ultérieure des jeunes générations tsiganes au sein des sociétés socialistes. Aussi, la déflagration du bloc de l'Est allait-elle se solder par une incroyable mise à l'écart des Tsiganes. Les pogroms, les skinheads, l'emploi et, pire encore, la destruction physique des communautés en Bosnie et tout récemment au Kosovo, allaient en montrer toute la violence.

Guitare en bandoulière, on attend la sortie de Sainte Sara pour la procession (photo A. L.).



### Mouvements migratoires

D'une certaine façon, cette marginalisation nouvelle qui donne lieu aujourd'hui à divers mouvements migratoires vers un utopique Eldorado (l'Occident) n'est que la conséquence, une fois de plus, de ces logiques politiques et nationalistes qui ont fait tant de mal aux différents groupes tsiganes dans le passé. Les mouvements migratoires qui touchent les Tsiganes à l'époque contemporaine ne traduisent pas du tout la reprise fantasmagorique d'une errance collective. Les uns sont liés à la recherche de débouchés économiques nouveaux, les autres dépendent plutôt d'une volonté de fuir des situations politiques, ou sociales parfois insoutenables. Souvent, les mouvements migratoires sont menés sous l'impulsion de causes diverses. Des familles qui se déplacent vers l'ouest de l'Europe en quête de ressources peuvent très bien trouver dans les atteintes aux droits de l'Homme qui touchent certains de leurs proches un argument supplémentaire pour accélérer le départ. De même, les perspectives de gains substantiels en Occident ne sont pas nécessairement plus motivants que l'opportunité de se créer un capital de contacts, de considération et de ressources culturelles. Quoique les déplacements de populations tsiganes en Europe occidentale, notamment en France, concernent aussi les Gitans de la péninsule ibérique, nous examinerons dans la suite du texte les éléments qui, selon nous, expliquent principalement les mouvements migratoires récents des Roms de l'Est.

### Des causes économiques

A la situation de quasi plein emploi qui existait à l'époque communiste, s'est substituée une situation d'exclusion sordide des circuits formels du travail. Par centaines de milliers, les Roms ont été exclus des activités qu'ils menaient dans l'industrie ou l'agriculture collectivisée. Depuis lors, soit, pour le plus grand nombre, depuis 1990, aucune perspective encourageante n'a vu le jour. Pas de reprise du travail, fût-ce à un niveau de faible qualification dans les secteurs industriels, pas de perspectives non plus pour les plus qualifiés souvent en butte à des tracasseries racistes ou xénophobes. Rien non plus en agriculture, d'autant que la redistribution des terres organisée dans plusieurs pays a oublié les Roms. Restent alors les circuits informels où tous n'excellent guère et l'économie de survie au quotidien.

Aujourd'hui, la situation économique et sociale d'un nombre élevé de Tsiganes est déplorable. Les chiffres sont effrayants. Entre 60 % et 80 % des Roms de Hongrie en âge de travailler seraient sans emploi. Plus de 60 % des Tsiganes de Roumanie vivraient sous le seuil local de la pauvreté ; 80 % d'entre eux n'auraient aucune qualification. En Bulgarie, 60 % des Tsiganes vivant en ville seraient eux-mêmes sans travail (une situation pire encore à la campagne). Dans certaines communautés du sud et de l'est de la Slovaquie, c'est la totalité des Roms adultes qui seraient privés de ressources. Que dire, sur la dégradation de l'habitat accueillant des familles tsiganes incapables de faire face aux moindres dépenses locatives et d'entretien ? Comment ne pas s'inquiéter non plus d'un état de santé désastreux et qui se traduit, pour une population extrêmement jeune, par une espérance de vie qui ne dépasse pas, pour la plupart, l'âge de 50 ans ? En maints endroits, des déficiences graves sont constatées dans les domaines de la santé et de l'hygiène. Plusieurs communautés semblent avoir perdu tout espoir d'amélioration de leurs conditions d'existence avant longtemps. La distance qui sépare les différentes populations d'Europe à la plus grande minorité du continent apparaît ainsi de façon flagrante.

Dans ce contexte, il est facile de comprendre tout l'attrait qu'offre un déplacement vers l'Europe

occidentale. Certains, parmi les Roms qui s'y engagent, sont prêts à faire le voyage sans même penser à un hypothétique retour. Mais, pour la plupart, l'aller en Europe occidentale ne se conçoit pas sans retour au pays, ou mieux, sans va-et-vient temporaire. L'argent gagné ici, les biens glanés là-bas sont « rapatriés » afin de monter une petite affaire ou simplement pour vivre. Dans ce domaine, l'espace des pérégrinations économiques de ceux qui descendent de groupes nomades s'est tout bonnement agrandi, souvent articulé à des lieux où vivent déjà divers parents. L'attrait d'un tel modèle (à tout le moins, il vaut mieux tenter sa chance que de rester croupir dans un endroit sans perspective) a peu à peu poussé d'autres Roms, de culture sédentaire, à entreprendre le voyage en Occident. C'est le cas de musiciens, par exemple. Mais, c'est aussi le cas de gens qui louent leur force de travail dans la construction, la restauration ou les travaux saisonniers. Ensuite viennent tous ceux qui, s'ils en ont encore le ressort, tentent d'échapper à la misère noire.

### Des droits humains bafoués

Par manque de ressources, la nourriture perd en qualité et se raréfie ; l'habitat se désagrège. Les frais de scolarisation des enfants ne sont



Manifestation de voyageurs pour le respect de leurs droits, à Aix-en-Provence le 15 mars 2004 (photo A. L.).

plus pris en charge et il n'est pas rare de constater que, dans de nombreuses familles, les enfants s'avèrent peu à peu moins alphabétisés que leurs parents. Comment ne pas s'inquiéter d'un état de santé désastreux qui se traduit, pour une population extrêmement jeune, par une espérance de vie ne dépassant pas, pour la plupart, l'âge de 50 ans ? La situation qui en résulte s'avère encore aggravée par l'incroyable mise à l'écart collective des Roms. De très nombreux quartiers tsiganes sont majoritairement marqués par l'état de non-droit et l'on y retrouve tous les stigmates

de l'exclusion : absence de voirie et de transports publics, absence d'eau courante et d'eau potable, immondices, cortège d'habitations dépourvues de tout confort élémentaire, insalubres, envahies par la crasse et les insectes, totalement inadaptées à l'accueil de familles nombreuses. Avec de telles conditions d'existence, l'alcoolisme et la violence sont monnaie courante. En maints endroits, la situation d'un nombre important de Roms est sans doute pire que celle qu'ont pu vivre les masses ouvrières dans les coronas de l'Europe industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle. Coincées dans des ghettos glau-

ques sans aucune perspective d'avenir, plusieurs communautés agonisent.

Plus grave encore. L'exclusion économique et spatiale des Tsiganes s'accompagne d'une mise à l'écart sociale et, pour tout dire, politique. Car, c'est aussi au niveau des appareils d'Etat et de la société dans son ensemble que s'organise de facto la marginalisation des Tsiganes. Certes, les Roms sont reconnus maintenant dans de nombreux pays en tant que minorités nationales. Ils bénéficient de programmes de développement et d'accès à l'université. Mais, les brigades des policiers restent monnaie courante et les exactions dont se rendent parfois coupables en toute impunité certains membres des forces de l'ordre sont régulièrement dénoncées. La plupart des jeunes enfants roms sont toujours dirigés vers un enseignement spécial, quelles que soient leurs capacités intellectuelles réelles.

L'image des Tsiganes répandue dans les populations qui les environnent est, au mieux, celle de gens qui préfèrent vivre dans un état proche de la nature, peu travailleurs, insouciant par rapport à l'avenir. Au pire, c'est l'image de dangereux sociaux qui se reproduisent à une cadence infernale et qui risquent d'envahir le pays si on ne prend pas garde de les isoler. Et ainsi, la violence dont

## Une place chez les Gadjés

Une pièce écrite par Joël Campagne et mise en scène par Alain Ducloux à l'initiative de Valenciennes Métropole.

L'affiche du spectacle.



Réaliser des terrains d'accueil pour les « gens du voyage » : une véritable épopée !

« Une place chez les Gadjés » est une pièce qui raconte l'histoire des sédentaires et des nomades engagés par cet enjeu aussi légitime que controversé.

« Une place chez les Gadjés » est le fruit de nombreux entretiens individuels et collectifs, d'élus locaux, de travailleurs sociaux, de sédentaires et de « gens du voyage ». Chaque représentation est suivie d'un débat.

La première de ce spectacle a été donnée au Phénix de Valenciennes le 13 décembre 2005. Cinq autres représentations sont à ce jour prévues dans le valenciennois. La pièce a également été jouée au théâtre Massenet de Lille le 3 mars dernier. A chacune de ces occasions, le spectacle a été suivi d'un débat animé par



Au Phénix de Valenciennes, la représentation était suivie d'un débat animé par J.-C. Dulieu.

le MRAP et notre nouvelle exposition pédagogique sur les gens du voyage était accueillie avec enthousiasme. Pour toutes informations : MRAP

59/62, tél. : 03 20 85 13 18 ou Drama Makina Productions, 29, rue Jules Ferry 59260 Hellemmes, dramakina@nordnet.fr



les Roms sont trop fréquemment accusés se retourne-t-elle contre eux, non seulement sous la forme de discours, de slogans et de graffitis xénophobes, mais aussi sous celle d'un isolement spatial (avec, comme on a pu le voir en République tchèque par exemple, l'édification d'un « mur de la honte » séparant le quartier tsigane du reste de la localité).

### Des voies incertaines de développement

Au vu de ces informations, il est facile de comprendre que nombre de Tsiganes soient tentés par la perspective migratoire. Certes, pour les uns celle-ci paraîtra bien maîtrisée alors que, pour d'autres, le déplacement vers une région d'apparence plus accueillante se fera à défaut d'autres alternatives. Plus que jamais, les causes profondes de la migration, qu'elles soient économiques et/ou sociétales doivent donc être appréhendées au cas par cas. Quoi qu'il en soit, les sociétés qui reçoivent les Tsiganes migrants ne font guère dans la nuance. Pratiquant allégrement l'amalgame, elles ne voient dans les Roms de l'Est que des affairistes maffieux, des gens qui n'ont plus à craindre l'arbitraire xénophobe dans leur pays d'origine ou, au mieux, des personnes déplacées à l'occasion des conflits régionaux. Bref, des gens qui ne peuvent être admis dans un pays d'accueil qu'à titre temporaire voire, des illégaux à renvoyer. Plus d'une famille se retrouve alors ballottée entre un pays qui n'en veut plus et d'autres pays qui n'en veulent pas.

Souvent, les Tsiganes n'ont plus guère d'attaches possibles en dehors de communautés de parents à qui toute légitimité territoriale est refusée par la société environnante. Chercheraient-ils à s'insérer dans une région jugée plus hospitalière que celle où ils vivent, qu'ils en seraient souvent empêchés au vu de leur inadéquation aux exigences de l'économie actuelle et aux carences dont ils souffrent dans le domaine de l'instruction, ou du racisme ambiant. Et de fait, il faudrait un effort énorme en matière de formation et de scolarisation pour parvenir à la mise à niveau d'une main d'œuvre actuellement déclassée et de la jeunesse à qui celle-ci a donné



Caravanes au bord d'une roubine aux Saintes-Maries-de-la-Mer (photo A. L.).

la vie. Mais, d'un autre côté, les Tsiganes eux-mêmes ne sont pas tous sortis brisés de ces siècles de négation. Plusieurs parmi eux se sont adaptés aux situations qu'ils ont rencontrées, parfois en suivant le chemin de l'assimilation (on trouve aujourd'hui, surtout parmi les Roms et les Gitans, des intellectuels, des fonctionnaires ou des travailleurs engagés dans une profession libérale), plus souvent en faisant jouer leur savoir-faire traditionnel (le nomadisme proprement dit tend à disparaître, mais la mobilité qui lui est traditionnellement associée reste un puissant facteur de production économique et sociale qui est cultivé au sein de nombreuses familles) et en affichant la volonté de poursuivre un parcours commun au sein des sociétés d'accueil.

La similitude des problèmes rencontrés, quel que soit le pays observé, devrait pousser les Tsiganes à adopter une stratégie commune de revendication face aux autorités locales, nationales et internationales. Mais c'est oublier l'hétérogénéité de cette population. Un peu partout, les nomades qui passent encore n'ont pas les mêmes intérêts immédiats que ceux qui se sont installés dans une localité, même si ces derniers ont maintenu un habitat mobile. Tous réclament l'égalité avec les autres citoyens des Etats, mais tous ne partagent pas l'intention de valoriser politiquement leur attachement à une minorité ethnique. Des Tsiganes prolétariés auront souvent plus d'affinités

avec des prolétaires non-Tsiganes qu'avec des hommes d'affaire ou des intellectuels tsiganes. Question de classes sociales. La revendication d'une reconnaissance comme minorité ethnique ne pousse pas non plus à une attitude politique homogène. Chez les uns, elle se départit difficilement des préjugés à l'égard du particularisme d'autres Tsiganes (attitude décelée, par exemple, chez nombre de Tsiganes occidentaux par rapport à ceux qui viennent de l'Est). Chez d'autres, elle se concentre sur l'ancienneté des rapports avec l'Etat interlocuteur (en Allemagne, une importante organisation tsigane se présente comme émanation d'une minorité allemande outragée par des siècles de persécution dont celle - majeure - des nazis).

La dispersion dans de nombreux Etats pousse plusieurs leaders tsiganes à se présenter aujourd'hui comme porte parole d'un peuple non territorialisé et à se faire reconnaître par les grands organismes internationaux. Cette reconnaissance est nécessaire, fut-ce pour répondre de manière coordonnée à des problèmes récurrents en maints Etats. Mais à quoi sert-il d'être reconnu comme citoyens du monde si les effets ne suivent pas sur le plan local ? Or, c'est bien à ce niveau que se posent les problèmes les plus cruciaux de collaboration et de cohabitation avec les non-Tsiganes. Dans plusieurs Etats, notamment en Europe centrale et orientale, la reconnaissance des Roms comme minorité nationale

s'est concrétisée par l'apparition de partis tsiganes. Les politiciens qui s'y investissent sont placés devant des responsabilités très lourdes. D'une part, il leur revient de tracer des perspectives claires, le cas échéant au moyen de symboles collectifs fédérateurs. Mais, d'autre part, leur poids ne sera assuré qu'en cas de représentation effective de ceux dont ils veulent se charger de porter les attentes. Entre-temps, le peuple tsigane, secoué par la modernité, s'engage un peu partout dans une quête religieuse qu'il espère salvatrice, notamment sous la bannière des mouvements évangélistes et charismatiques.

Quelles voies, dès lors, les Tsiganes emprunteront-ils : celles du développement politique autonome (mais avec quels moyens et surtout quelle efficacité dans le traitement des déficiences économiques et sociales constatées par ailleurs ?) ou celles de la coopération avec les non-Tsiganes (mais alors de multiples préjugés réciproques sont à vaincre) ? Et quelles voies seront-elles plus particulièrement choisies pour tous les laissés pour compte : celle de la mise à niveau coûteuse, mais qui apparaît de toute façon inévitable pour réussir une intégration à la société globale ou celle de la tradition ? L'une et l'autre ne sont pas contradictoires. L'expérience a montré que l'élévation globale des Tsiganes dans les sociétés d'accueil ne pourra pas se faire sans tenir compte de leur identité. Or, si la pauvreté s'étend chez eux, il faut aussi constater que leur identité collective tient bon. Elle est particulièrement forte dans les communautés qui gardent le plus de cohésion. C'est aussi dans ces dernières que la dynamique économique et culturelle reste la plus évidente, que l'adaptation à la société contemporaine s'avère souvent la plus judicieuse (notamment dans tout ce qui a trait au négoce, à la manipulation d'images et autres traits psychologiques).

Ainsi, l'avenir des Tsiganes ne dépend probablement pas d'une voie unique de salut. Toutefois, au vu des problèmes à résoudre et des obstacles à surmonter, il est plus que jamais lié à une volonté collective générale d'édifier une société humaine démocratique où collectivités et individus trouvent les moyens de leur épanouissement.

# Tsiganes, gens du voyage, ancrage territorial et reconnaissance sociale : la situation en Ile-de-France

Bernard Monnier, président de l'URAVIF (Union Régionale pour la promotion et la reconnaissance des droits des Tsiganes et des Gens du voyage en Ile-de-France)

Lorsqu'on parle des Tsiganes et Gens du Voyage, on est renvoyé à une diversité. Diversité de dénominations et de représentations des modes de vie de ces gens, fort différents les uns des autres.

La rencontre avec les Tsiganes et Gens du voyage témoigne que cette diversité ne s'oppose pas à une certaine unicité culturelle, c'est-à-dire à des dimensions communes d'organisation de leur système de vie, de leurs relations sociales et professionnelles et finalement de leurs représentations et rapports au monde.

Cette unicité culturelle nous apparaît à la fois traduire et être la résultante d'une histoire dans laquelle l'ancrage socio-local ne s'oppose pas à la mobilité spatiale. Vivant comme chacun d'entre nous un processus d'acculturation permanente, les personnes tsiganes ou gens du voyage maintiennent leur singularité en réinterprétant continuellement les apports de la société au sein de laquelle ils séjournent, enrichissant et confortant ainsi le socle culturel qui assure leur sécurité existentielle dans un monde qui leur est souvent hostile.

Cette configuration culturelle, si on essaye de la décrire d'une façon simple, se caractérise par des relations familiales vivantes, une forte cohésion sociale et une représentation identitaire trouvant son sens dans l'appartenance à la communauté tsigane.

Face à la quête des Tsiganes et Gens du voyage de reconnaissance de cette singularité, de leur citoyenneté et d'une participation sociale, notre société décline en permanence une fin de non recevoir, sauf à ceux qui acceptent de



Chassés de terrain en terrain, les gens du voyage reprennent la route.

devenir « autres » et conformes aux normes attendues de chacun d'entre nous dans la société. Ainsi les termes « Nomades », « Voyageurs », « Gens du Voyage », etc ne permettent pas de comprendre et de reconnaître la diversité des modes de vie d'une population parce qu'ils enferment et confèrent à ces personnes un statut d'« étrangers », venus d'ailleurs, allant ailleurs, pour lesquels la « halte » n'est qu'une étape provisoire avant de poursuivre la route. Cette image construit finalement l'idée d'une population dangereuse et dont il faut se méfier.

De la même manière, le mot « sédentaire » souvent utilisé pour qualifier l'état de vie de certains d'entre eux, se trouve lui toujours connoté d'une valeur positive notamment dans les dérivés tels que « en voie de sédentarisation », « sédentarisé ». Ces mots tradiraient un processus en cours ou abouti qui serait significatif de

l'évolution actuelle de la vie des Gens du Voyage et marquerait une intégration sociale réussie... Les Tsiganes et Gens du voyage eux-mêmes reprennent souvent à leur compte ces qualificatifs pour se présenter ou expliquer leur vie, ce qui limite alors la perception de l'interlocuteur à la seule dimension factuelle et visible d'un mode d'habiter. Ainsi donc la société civile et les institutions construisent sur la réalité de vie des Gens du voyage et Tsiganes un regard qui, me semble-t-il, en interdit la compréhension et favorise l'émergence de nombreuses situations conflictuelles et discriminatoires.

Celles-ci se cristallisent en général sur l'itinérance et la mobilité spatiale de nombre de familles qui utilisent la caravane comme logement et dont le « voyage » est le « mode d'habiter » le plus répandu. Celui-ci s'organise suivant des rythmes et des durées variables selon les saisons et les

différents paramètres que nous avons évoqués. La mobilité spatiale des familles tsiganes et gens du voyage est liée notamment à l'exercice d'une activité économique de services qui ne s'oppose pas à une forte demande de leur part d'inscription territoriale, donc de participation sociale. Plusieurs préoccupations peuvent présider à des séjours temporaires ou plus ou moins longs, comme le souci de la scolarisation des enfants, la satisfaction de besoins de santé, l'hospitalisation, etc. Ainsi, à périodicité annuelle, chaque famille élit un lieu d'ancrage socio-territorial qui peut d'ailleurs se reconduire d'année en année.

Dans une étude de 1990, l'URAVIF avait montré comment la singularité d'organisation de vie des Tsiganes et Gens du voyage pouvait se comprendre dans toute sa complexité et sa dynamique à partir d'une représentation que nous avions appelée, ainsi que Jean-Baptiste Humeau, « polygone de vie » : une famille peut avoir plusieurs pôles de résidence ou de séjour plus ou moins longs ou temporaires, que ce soit en Ile de France ou en province. Telle famille, considérée comme sédentaire à une période et sur un territoire donné, sera considérée comme itinérante à une autre période et sur un autre territoire.

Lorsqu'on élargit la période d'observation sur plusieurs années, voire une décennie, on constate parfois que la mobilité spatiale peut reprendre sous des formes diverses après une période plus ou moins longue de sédentarité familiale.

La réalité, donc, est complexe. En effet, la représentation habituel-

lement clivée que nous pouvons avoir du mode de vie des familles tsiganes et gens du voyage ne peut aboutir qu'à des déconvenues. Elle ne permet pas de rendre compte du « mode d'habiter » des Gens du voyage, qui ne peut être réduit à l'une ou l'autre de ces catégories : itinérants, sédentaire, semi-sédentaire.

Il est donc nécessaire, pour une approche intelligible des modes de vie de ces populations, de considérer l'habitat dans les deux dimensions qui peuvent le définir : la nature du logement utilisé par une famille, la caravane, et le mode d'appropriation du territoire qui, dans le cas des Tsiganes et Gens du voyage, s'organise sur la base d'une mobilité spatiale.

Cette clé de lecture présuppose une déconstruction radicale du regard porté habituellement sur les Tsiganes et Gens du voyage, qui est référé essentiellement à notre propre représentation du logement et de l'habitat. Ce travail de déconstruction nécessite également de s'engager dans une re-visite de la terminologie utilisée. Les mots traduisent en effet nos propres représentations en même temps qu'ils les construisent. Ainsi, à la notion de « stationnement », qui aboutit inévitablement à la réglementation et à l'ordre public, il faut substituer les notions d'« habitat » et de « séjour » qui réfèrent au « vivre ensemble » et à la participation sociale.

L'histoire dans la région Ile de France est particulièrement éclair-

rante pour nous aider à cette relecture. Je voudrais insister sur le fait que les Tsiganes et Gens du voyage sont parmi les plus anciennes populations séjournant, résidant ou habitant dans la région Ile de France. Leur présence y est attestée depuis plus de 500 ans. Qui pourrait revendiquer parmi les Franciliens une présence aussi ancienne ? Au fil des ans, celle-ci s'est enrichie de mouvements migratoires constants. Certains groupes tsiganes et gens du voyage sont arrivés à une certaine époque, y ont séjourné, s'y sont installés, d'autres sont repartis...

Ce que l'on peut dire c'est que les Tsiganes et Gens du voyage, de par leur « mode d'habiter », c'est-à-dire leur mode d'utiliser l'espace de vie que représente la région Ile

de France, y sont connus et reconnus et participent finalement de l'identité, à la fois de l'urbain et du rural. Leur activité de services principalement les met en effet dans des situations répétées et permanentes de rencontres avec l'autre.

Cette activité de services suppose à la fois une présence et une mobilité au sein du tissu rural et urbain et la capacité d'entretenir des relations sociales et commerciales plurielles dans la rencontre avec les clients. Cette économie se développe aussi dans une certaine permanence : des entreprises, des clients, ont recours aux Tsiganes et maintiennent leurs relations avec les mêmes personnes et les mêmes familles depuis des décennies.

Je voudrais éclairer la manière dont la vie de la population d'Ile de France a été enrichie par la présence de Tsiganes et de Gens du voyage. Ainsi, l'exemple d'une famille de dresseurs d'animaux qui vivait dans la banlieue sud il y a environ une quarantaine d'années et venait montrer son ours à Paris. Une des difficultés rencontrées à l'époque par cette famille pour exercer son activité professionnelle, c'est qu'un ours, vous ne pouvez pas l'emmener dans les transports publics... Il s'agissait donc au moins trois ou quatre jours par semaine, de trouver le taxi qui accepterait de prendre l'ours et de le déposer Place St Michel. Ainsi l'homme et sa femme pouvaient exercer leur métier avant de retrouver un autre convoyeur pour retourner chez eux.

Il y a cinquante ans, les Tsiganes et Gens du voyage exerçaient l'ensemble des petits métiers que vous connaissez bien, notamment : vente d'objets divers (mercerie, vannerie, fleurs, etc) au porte à porte ou sur les marchés, proposition de services (affûtage, etc) dans les rues de Paris et de la banlieue urbaine, et activités de main d'œuvre agricole ou maraîchère dans les départements ruraux. Il y avait ainsi synergie entre l'économie commerciale et les services proposés par les Tsiganes et Gens du Voyage et les besoins des populations. Maintenant ce n'est pratiquement plus possible. Tandis que de façon permanente les institutions et le législateur ont porté sur les Tsiganes et Gens du voyage un regard de méfiance et de crainte, au fur et à mesure que les années

ont passé le territoire de la région Ile de France a vu se réduire les créneaux d'activités économiques qu'elle offrait aux Tsiganes et Gens du voyage, rendant de plus en plus aléatoire la reconnaissance sociale que représentait leur exercice professionnel.

Dans le domaine de l'habitat, il y a encore quelques années, les familles avaient une multiplicité de possibilités. Certaines logeaient en maison ou en appartement jusque dans Paris même. D'autres, logeant en caravane, du fait de la texture peu dense des zones urbaines, de la présence de nombreux espaces interstitiels, et des réglementations peu contraignantes d'usage du sol, pouvaient satisfaire à la fois à la nécessité d'une mobilité spatiale et s'implanter sur des lieux de séjour

et d'habitat (terrains locatifs ou privés) disséminés au sein du tissu urbain ou rural. Cette réalité rendait compatible leur organisation de vie et leur insertion socio-urbaine.

Je pense à des situations vécues aux portes de Paris et dans la banlieue proche de Paris : il n'y avait pas l'eau courante dans les habitations dont les occupants allaient chercher l'eau à la fontaine publique. Les familles tsiganes et gens du voyage, séjournant ou habitant à proximité, allaient chercher l'eau à la même fontaine que les habitants du quartier. Cela créait des liens sociaux, un brassage entre les diverses populations, voire des alliances momentanées ou durables.

Ainsi, la difficulté de vie et la situation d'exclusion des Tsiganes

## La journée du 18 novembre 2005

Vue par Martine Platel -  
Commission Tziganes  
et Gens du Voyage

L'exposition « les Gens du Voyage » a été inaugurée dans la belle salle d'exposition de la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement en présence de Jacques Boutault, Maire et d'Annie Lahmer, son chef de cabinet, à qui nous exprimons tous nos remerciements pour leur accueil et leur collaboration.

« C'est avec un grand plaisir que j'accueille en Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement cette exposition passionnante suivie d'un Colloque sur les Gens du Voyage, événement organisé par le MRAP. Tsiganes, Roms, Gitans sont des populations très diverses. Elles ont pourtant de douloureux points communs : elles souffrent de préjugés terribles et vivent dans des conditions souvent difficiles. Aidons-les. Aidons-nous à les voir autrement... à « l'horizontale », comme un voyage ».

Jacques Boutault,  
sur le Livre d'or de l'exposition

C'est Monique Lellouche qui avait lancé le projet de cette exposition : à la demande de nombreux Comités Locaux. Elle a suivi patiemment et avec rigueur le long cheminement qu'il a fallu pour aboutir à ce résultat. Des membres de la Commission Tziganes et Gens du Voyage en ont élaboré le contenu avec l'aide d'un

jeune journaliste sympathisant, Laurent Cousin. Elle est composée de 14 panneaux qui présentent les différentes composantes des « gens du voyage », leur histoire, leurs cultures, puis leurs problèmes actuels (habitat, droits, citoyenneté, accès à l'école). Nous y faisons le point de la situation en France en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Le dernier panneau aborde la question des Roms migrants qui n'est qu'un aspect de la question au plan européen.

Ensuite, nous nous sommes rendus à la Salle Jean Damé, spacieuse et confortable, où ont été projetés deux films.

**Le premier, de Roland Cottet,** « Gitans, Tziganes, Gens du Voyage, Le droit de vivre » (Production 13 avec la participation de France 5, du CNC et de l'Université de Provence - 2004).

Filmer la parole des Tziganes : « Ce que j'ai découvert au travers de mes lectures et de mes rencontres m'a étonné, ému, révolté. Ce peuple errant, puis largement sédentarisé, est peut-être le plus persécuté de la planète. Cette persécution se poursuit de nos jours dans certains pays de l'Est de l'Europe. En Occident et en France en particulier, il n'est évidemment plus question de persécutions physiques, mais c'est de rejet qu'il s'agit. Et ce rejet est fondé sur l'ignorance qui entraîne la peur. On parle des Tziganes comme s'ils appartenaient à une ethnie homogène. Ils sont, en fait, tous semblables et tous différents.



Deux sujets très importants pour l'avenir des voyageurs : l'accès aux droits et l'accès à l'école pour leurs enfants (photo A. L.).

Ce qui doit nous préoccuper actuellement, c'est le sort des gens, qui ne demandent qu'une place légitime, et il est temps de la leur donner. »

**Le deuxième, d'Anna Pitou et Valérie Mitteaux,** « Caravane 55 » (Documentaire-Production : Caravane Films, 2003 - Pour tout renseignement : 01 44 64 11 87).

Achères, Yvelines, France. Depuis deux ans Saicuta Filan, jeune femme Rrom, vit avec ses deux enfants et trente autres familles sur une lande de terre en bordure de la ville. Touchée par leur dénuement, la mairie n'a jamais pu se résoudre à les expulser. Mais depuis le printemps 2003, le gouvernement français répond « non » aux quelques 1500 Roms venus demander asile. Lorsque l'or-

dre d'expulsion tombe, la ville se mobilise. Caravane 55 témoigne du combat de cette jeune Rrom pour un avenir respectable.

Puis s'est organisé un débat avec les réalisateurs, dont je retrace quelques points forts. Nous étions tous impressionnés par l'intensité émotionnelle de ce que nous venions de voir.

**R. Cottet :** « C'est bien que ces deux films passent côte à côte parce qu'ils traduisent deux problèmes différents. Moi aussi je suis très touché par les problèmes des Roumains, mais j'estime qu'il faut sérier les problèmes et c'est en les résolvant les uns après les autres qu'on y arrivera.

Ce qui m'a frappé, c'est pourquoi j'ai resserré mon champ sur les Voyageurs français, c'est qu'ils sont

français comme vous et moi et qu'on leur dénie les droits élémentaires qui sont les leurs et cela est scandaleux ! Si on confond tout le monde, on rend service aux adversaires. Je pense que le premier travail à faire, est d'exiger que la loi française soit appliquée complètement ! Je ne me désintéresse pas du sort des Roumains, mais ils relèvent d'une autre législation, internationale. Ce sont d'autres problèmes qu'il faut aborder également, mais si on veut résoudre ces problèmes, il faut les prendre les uns après les autres. »

**A. Pitou :** « Au départ, c'est l'AV et Médecins du Monde qui nous avaient demandé de faire un film pédagogique. Nous étions là, sur le terrain. Quand nous avons compris que les choses risquaient de mal se passer, nous avons dit à la mairie qu'on pouvait continuer à tourner, et de même la nuit qui a suivi. Dans la réunion qu'on voit dans le film, les gens « se bougent ». C'était très fort pour nous de voir cette démocratie locale solidaire et spontanée. Tout d'un coup, c'était extrêmement vivifiant.

De bonnes nouvelles ! Ce qu'on ne voit pas dans le film qui s'arrête en novembre 2003 : en août 2005, Saicuta et ses enfants ont appris qu'ils allaient être régularisés. Ils ont eu leurs papiers cet après-midi. Saicuta a maintenant le droit de travailler. Son fils est au collège et sa fille vient d'être élue déléguée de sa classe la semaine dernière.

Pour l'expulsion extrêmement violente qu'on voit dans le film, la préfecture vient d'être condamnée par le tribunal administratif de Versailles. Evidemment le préfet a fait appel. Ce qui s'est passé, c'est que l'expulsion était illégale. La préfecture n'avait pas tenu compte de l'avis du Maire... Ces gens étaient dans une situation régulière dans la mesure où ils avaient fait une demande d'asile. Une seule personne a été expulsée, car en situation irrégulière. »

**Bernadette Hérier :** « J'aimerais bien apporter une petite précision technique sur la loi « appliquée ou pas appliquée », comme l'a dit Roland Cottet. Il faut bien savoir distinguer le type de problème à résoudre pour appliquer ses efforts, ses actions politiques. Pour les Gens du Voyage français qui sont des « voyageurs », ils ont au minimum besoin d'aires de stationnement, la loi Besson n'est pas appliquée. L'Etat français a réussi à proroger de deux ans au-delà du délai légal prévu à l'origine la période pendant laquelle les communes devaient se mettre en conformité, donc, encore une fois, un retard.

Maintenant, parlant de ceux que l'on qualifie couramment ici de « Roms » et venant d'Europe de l'Est, pour certains ce sont déjà des citoyens européens, c'est à dire des Hongrois, des Slovaques et des Tchèques. Ils sont comme les ressortissants de ces pays-là soumis à un délai qui a été pris par la quasi-totalité de l'Union

européenne (à l'exception de trois pays dont l'Irlande et le Royaume Uni) qui leur donne le droit de circuler pendant une période de 3 mois (accords de Schengen), mais pas de s'installer. Au bout de 3 mois, ils doivent repartir, sinon ils sont en situation irrégulière. Ils voudraient bien s'arrêter, mais ils n'ont pas le droit. Eux ne sont pas des gens de « Voyage ». Ce sont des gens qui sont sédentarisés dans leur pays d'origine et qui voudraient venir travailler non seulement comme des migrants, mais en tant que futurs citoyens de l'Union européenne.

A de rares exceptions près, la majeure partie ne bénéficie ni d'un titre de séjour reconnu en France, ni d'un droit de travailler. Le problème d'habitat qui se pose à eux n'est absolument pas un problème d'aires de stationnement ou de caravane. Ce sont des gens qui ont quitté leur pays d'origine, essentiellement des Roumains, des Bulgares, des Kosovars mais pas seulement. Ils vivent là-bas dans une extrême misère, quelque chose qui est à peine imaginable, quelque chose qui est complètement dégradant pour l'être humain, quelque chose que personne ne peut arriver à sonder dans sa profondeur s'il n'a pas vécu comme ils en portent, eux, témoignage. C'est quelque chose d'effroyable pour l'humanité universelle.

Ils quittent leur pays pour essayer de vivre en France, qui brille des droits de l'Homme et qui les traite si mal,

depuis fort longtemps... Ils cherchent à y trouver un habitat et le droit de travailler. Les lois sont ainsi faites qu'ils n'ont pas le droit de s'arrêter, pas le droit de travailler et que la seule chose dans laquelle ils peuvent habiter, ce sont des caravanes délabrées qui ne sont plus en état de rouler, ou alors des squats. Voilà les formes d'habitat dans lesquels ils sont relégués, avant que les efforts des collectifs de soutien, les militants associatifs et les communes arrivent à les loger, soit sur des terrains, soit dans des logements sociaux, pour une minuscule minorité. Pour eux, le but est d'agir pour l'égalité des droits ».

**Nouka Maximoff :** « Moi, ce qui me touche particulièrement d'un point de vue humain, en tant que moitié Rrom moitié Gadji, à travers ces deux films, c'est de sentir la solidarité entre Gadje et Rrom, l'importance de connaître les gens pour pouvoir les apprécier et les aimer, et puis à travers le film « Caravane 55 » la solidarité des habitants de la commune d'Achères, a priori complètement étrangers au monde des Roms et uniquement par respect de l'être humain, ce qu'on devrait tous ressentir, ce respect des uns envers les autres quelle que soit notre origine, notre couleur de peau, ce que le MRAP défend déjà depuis des décennies ».

et Gens du voyage en région Ile de France s'est progressivement accrue depuis plus d'une trentaine d'années. En effet, l'absence d'inscription de l'habitat caravane dans la législation et la réglementation du logement et de l'urbanisme rendent de plus en plus difficile l'accès au droit au logement pour les personnes qui choisissent ce mode d'habiter particulier.

Si « habiter » c'est une certaine façon de se loger et de séjourner sur un territoire afin de pouvoir vivre ensemble, établir des liens sociaux, se former, accéder aux soins, accéder aux droits, exercer une activité professionnelle, lorsque la caravane et la mobilité spatiale singularisent le mode d'habiter, celui-ci doit pouvoir s'organiser sur une palette d'habitat diversifié : de l'habitat caravane en terrain collectif, à l'habitat caravane en terrain familial. Ainsi, alors que les schémas départementaux en Ile de France proposent exclusivement des terrains de séjour et d'habitat collectifs, plus des 2/3 des familles présentes aspirent à des terrains d'habitat familial.

L'étude régionale de l'URAVIF en 1990 montrait également comment la région Ile de France, offrant de moins en moins de lieux interstitiels permettant ce mode d'habitat, créait des conditions de vie extrêmement précaires et conflictuelles pour les Tsiganes et Gens du voyage. A l'époque, la demande en places d'habitat caravane était évaluée entre 3000 et 3500 places et l'offre publique se limitait à un peu plus de 500 places. Ainsi, lorsque le Conseil Régional d'Ile de France parle de déficit en logements sociaux, il faut y inclure l'absence d'offre répondant au mode d'habiter en caravane.

Depuis, et malgré la loi du 2 juillet 2000, la situation des Tsiganes et Gens du Voyage s'aggrave. Bien que cette loi, comme l'indique son titre, est « relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage » et que son article 1 parle de personnes dont « l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles », les articles suivants portent beaucoup plus sur la manière de réguler et contrôler le stationnement des familles vivant en caravane dans un souci d'ordre public, plutôt qu'ils n'apportent de réponse à l'attente d'habitat diversifié de ces familles. Ainsi, et de façon inquiétante, la prospective que trace la loi est celle d'un territoire organisé, pour les Tsiganes et Gens du



Quelques mètres carrés pour un lieu et un mode de vie qu'ils souhaitent préserver (photo A. L.).

voyage, en espaces d'assignation ou en espaces d'exclusion, sans que la caravane en tant que logement et le lieu de séjour comme espace de vie et d'insertion sociale soient promus sans discrimination.

La loi de sécurité intérieure du 18 mars 2003 renforce cette représentation puisqu'elle pénalise les contrevenants (amendes, prison, confiscation de véhicule...) qui prennent le risque de séjourner sur un terrain non autorisé afin de pouvoir satisfaire leurs besoins vitaux et leurs aspirations à bénéficier de leurs droits (scolarisation des enfants, santé, exercice professionnel, etc) en créant le délit d'installation « en réunion, en vue d'y établir une habitation » (Art. 53).

Vous savez que dans les dix-huit mois qui suivaient la promulgation de cette loi, il était prévu que les départements adoptent un schéma départemental qui devait être exécuté dans les deux années suivantes, sous réserve de substitution par le Préfet aux autorités communales qui auraient manqué à leur obligation, les charges de réalisation leur incombant. Il faut savoir que les huit départements de la région Ile France n'ont signé leur contrat qu'entre 2002 et 2004 et que seulement trois ont été conjointement signés par le Préfet et le Président du Conseil Général. Trois de ces schémas ont fait l'objet de recours administratif en annulation, toujours à l'initia-

d'un déni de leurs droits et de leur citoyenneté.

A partir du moment où il n'y a pas reconnaissance de la caravane en tant que logement et du lieu de séjour comme habitat :

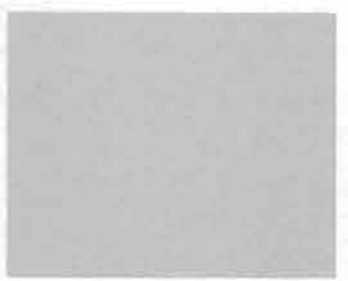
- Les gens ne peuvent pas bénéficier des allocations logement pour leurs caravanes, ni des crédits afférents au logement.
- Les POS ou les PLU ne prévoient pas toujours que ce mode d'habiter puisse être inscrit dans les schémas d'urbanisme.

Enfin, le fait que les familles sans domicile fixe et inscrites, selon la loi de 1969, dans une commune de rattachement, ne puissent devenir électeurs qu'après trois ans de stabilité d'attache, contribue à aggraver cette situation de discrimination.

Ainsi, en France, toute une catégorie de population, celle des Tsiganes et Gens du Voyage, est totalement exclue de certains droits, par le fait que son mode d'habiter (la caravane et le lieu de séjour comme habitat) n'est pas considéré comme conforme aux critères exigés dans les schémas habituels des politiques publiques du logement.

La question que posent les Tsiganes et Gens du Voyage à la société est celle de sa capacité à imaginer, concevoir et accepter, des modes d'habiter divers, collectifs ou individuels, fixes ou mobiles.

La question que nous devons nous poser et sur laquelle l'action doit se poursuivre et s'amplifier est celle de savoir de quelle manière faire évoluer le droit et construire une jurisprudence qui réponde à l'habitat particulier choisi par les Tsiganes et les Gens du voyage, en l'inscrivant dans le droit commun qui doit assurer « sans discrimination aux populations résidentes et futures, des conditions d'habitat [...] répondant à la diversité » (Art. L 110 du Code de l'Urbanisme) et satisfaire ainsi au droit au logement, à l'habitat, à la mixité ainsi qu'à la participation sociale comme à la dignité humaine.



tive de responsables territoriaux. Enfin, une disposition de la loi du 13 août 2004 a prorogé de deux années l'« obligation à faire » par les communes.

L'avancée que pouvait constituer la loi de juillet 2000 en ce qui concerne les réponses aux besoins d'habitat des Tsiganes et Gens du voyage est très en-deçà de son objectif. Actuellement, alors que le besoin à couvrir est estimé à environ 6000 places, en novembre 2005 les réalisations représentent environ 550 à 560 places d'habitat caravane. Le taux de réalisation ne représente ainsi que 9 % des besoins estimés. Un seul département a un taux de réalisation atteignant les 19 % ; cinq autres départements ont un taux de réalisation inférieur à 10 % ou nul. En ce qui concerne les terrains de grand passage, dont les besoins étaient estimés à environ 3000 places, trois terrains permanents seulement peuvent répondre à cette attente, à hauteur d'environ 270 places.

Vous comprenez la situation de précarité et d'insécurité permanentes que crée pour les familles de Gens du voyage ce déficit majeur d'offre publique en matière d'habitat.

La situation en Ile de France apparaît extrêmement difficile et grave. On peut en effet parler, en ce qui concerne les Tsiganes et Gens du voyage, c'est-à-dire les personnes qui souhaitent avoir des réponses à un mode d'habiter particulier,

## L'avenir des Roms dans une Europe élargie

Saïmir Mile, juriste, chercheur et président de l'association « La voix des Roms »

Le titre de cette intervention aurait pu être simplement « L'avenir des Roms en Europe », mais l'expression « Europe élargie » a été choisie en raison de sa popularité ces dernières années. Il ne faut cependant pas y voir seulement l'Union européenne, composée de 25, et bientôt de 27 membres. L'Europe élargie dans le contexte de cette intervention est l'Europe tout simplement géographique. En effet, les Roms sont présents dans l'ensemble des pays de cette Europe géographique, à l'exception des Îles Féroé et de l'Islande. Europe élargie aussi parce que les communautés européennes ne sont pas le seul cadre dans lequel l'Europe se développe. Le Conseil de l'Europe, par exemple, est la première organisation intergouvernementale regroupant les pays européens, et sa composition est nettement plus large que celle des communautés européennes. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), quant à elle, est de création plus récente et couvre aussi une aire

géographique plus large que l'Union Européenne. Nous citons ces cadres européens parce que, bien que moins connus par le public français, ils s'intéressent de près aux Roms.

C'est ainsi que nous nous permettons de parler de l'avenir des Roms, et dans une moindre mesure de celui de l'Europe, mais en expliquant en quoi les deux destins sont liés. Il devient de plus en plus difficile de dire quel sera l'avenir de la construction européenne, et la seule chose dont on peut être sûrs, c'est que si elle en venait à s'arrêter, les Roms, eux, lui survivront.

Aussi, ne prétendons nous pas à jouer à la divination et prédire l'avenir des Roms dans une Europe dont on ne sait plus bien de quoi elle sera faite, mais simplement avancer quelques pistes de réflexion sur la réalité romani et l'Europe, deux choses a priori sans lien évident, mais qui en fait, peuvent se nourrir l'une de l'autre.

Si l'on devait résumer, peut-être d'une façon schématique mais néanmoins réaliste, le processus de la construction européenne, on pourrait dire qu'il ressemble à un véhicule dont le conducteur a changé. En effet, l'idée européenne n'est pas née après la Seconde guerre mondiale, mais sa concrétisation a été ressentie comme indispensable à ce moment là. Deux guerres particulièrement destructrices en l'espace d'un temps si court ont poussé les pères fondateurs à mettre en œuvre leurs idées, afin que les Etats européens évitent de se faire la guerre à nouveau. Le projet de la construction européenne a donc un but éminemment politique, et l'on songeait à une « communauté européenne politique », une sorte d'Etats Unis de l'Europe. Or, comme les plaies des deux guerres n'avaient pas encore cicatrisé, on a dû dans un premier temps revoir à la baisse ce projet. L'idée est que la mise en commun de l'économie des anciens belligérants amènerait progressivement ces derniers

à une union politique. L'idée est séduisante, et elle a effectivement séduit. C'étaient les années 1950. Porter un regard critique sur la pensée de Jean Monnet, le grand penseur de la construction européenne, oui, mais à condition de se remettre dans le contexte de son époque : une Europe détruite, dont les Etats devront reconstruire leur économie. L'Etat est donc la pièce maîtresse de la construction européenne, et ceci à un double titre : (a) parce que l'Etat est l'entité souveraine qui cédera des parcelles de sa souveraineté au bénéfice du projet commun avec ses partenaires et (b) parce que c'est également l'Etat qui jouera le rôle dominant dans l'économie. La donne changera assez rapidement, en l'espace de quelques années, mais sans qu'on puisse raisonnablement la prévoir dans les débuts du projet européen. Le phénomène qui bouleversera la philosophie de la construction européenne c'est l'avènement des entreprises multinationales. Elles ont un pas d'avance sur les Etats,

Communiqué de presse du 21 novembre 2005

## Colloque Tsiganes, Roms, Gitans, Gens du voyage

Le Colloque « Tsiganes, Roms, Gens du Voyage... », organisé le week-end dernier par le MRAP, avec le soutien de la Mairie de Paris (2<sup>e</sup> arrondissement), a connu un vif succès. Plus de 300 personnes ont participé aux nombreux et riches débats tout au long de la journée de samedi. L'inauguration d'une exposition plus particulièrement destinée aux jeunes des lycées et collèges avait, dès la veille, attiré un public désireux de mieux connaître le peuple tsigane (actuellement désigné par lui-même sous le nom de Rrom), objet depuis cinq siècles de toutes les discriminations. Après l'intérêt suscité

par le colloque et fidèle à sa mission de lutte contre toutes les formes de racisme, le MRAP demande aux plus hautes autorités de l'Etat :

- De condamner le génocide des Tsiganes européens par les nazis qui a fait 500 000 morts, blessés, marqués à vie.
- De reconnaître et de condamner les camps de concentration pour Tsiganes mis en place par le régime de Vichy sur tout le territoire français, camps d'où sont partis un grand nombre de personnes pour les camps de la mort.

● De faire strictement appliquer la loi Besson du 5 juillet 2000 qui exige des communes de plus de 5000 habitants la réalisation d'une aire d'accueil pour le stationnement des Gens du Voyage, et en particulier de donner instruction aux Préfets de mettre en œuvre immédiatement, vis à vis des maires « délinquants » qui refusent d'appliquer la loi de la République, l'article 3.1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, notamment par l'acquisition des terrains nécessaires, la réalisation des travaux d'aménagement et la gestion des aires d'accueil au nom

et pour le compte des communes défaillantes.

- De faire figurer dans les futurs manuels scolaires : la notion de « Samudaripen », à savoir la désignation par les Tsiganes/Roms eux-mêmes du génocide tsigane, au même titre que la Shoah fait référence au génocide juif, ainsi que la mention des camps d'internement en France et ailleurs pour les Tsiganes.
- De favoriser toutes les actions en faveur de la connaissance et de la reconnaissance du peuple tsigane.

car elles exercent leurs activités sur plusieurs Etats à la fois. Les Etats interviennent de moins en moins dans l'économie, après la période florissante du keynésianisme, alors que le projet européen demeure essentiellement économique. Nulle difficulté pour comprendre alors que le poids des entreprises multinationales dans la construction européenne entame le rôle réel des Etats dans ce processus. Formellement, ils restent toutefois les acteurs exclusifs de cette construction.

L'Etat, la cellule de l'Union, soit. Mais, l'Etat lui-même, d'où vient-il ? Selon quelle philosophie, de quelle manière et par quels moyens est-il né ? Un principe vaut ici : « un roi, une foi, une loi ». L'Etat moderne se crée sur l'idée de la nation, à laquelle ce principe s'applique. Le débat sur la notion de nation est aussi ancien que la naissance de cette dernière et il semble bien qu'il ne sera jamais tranché. Une chose paraît cependant sûre : la nation c'est ce qui permet au détenteur du pouvoir de l'exercer dans un cadre géographique donné. Ceux qui vivent sur ce territoire sont censés appartenir à une seule et même nation, et « nation » et « Etat » s'utilisent comme synonymes dans le vocabulaire des relations internationales, qui en réalité sont des relations interétatiques.

Selon une conception philosophique, cependant, la nation est une communauté humaine fondée sur des bases linguistiques, culturelles et historiques que ses membres cherchent à promouvoir. L'encyclopédie en ligne Wikipédia (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Nation>) permet de comprendre l'utilisation du concept de nation en France « La nation ne se confond pas avec la citoyenneté, hormis en français (au moins en France) le cas d'emploi du terme « nationalité » au sens de « ressortissant » juridique, notion de droit international ». Plusieurs exemples illustrent ce propos. Ainsi, les membres de la minorité grecque ou macédonienne en Albanie sont officiellement reconnus comme des citoyens albanais de nationalité grecque ou macédonienne. Concrètement, ils ont les mêmes droits et obligations que les autres citoyens à l'égard de l'Etat albanais et jouissent aussi d'un certain nombre de droits collectifs du fait de leur appar-

tenance à une minorité, comme par exemple l'enseignement dans leurs langues respectives.

Qu'en est-il des Roms ? Précisons d'abord que le terme « Rom » désigne ici l'ensemble des populations connues sous des noms tels que « Roms », « Gitans » (ou Kalés) et « Manouches » (ou Sintés). La population rom en Europe est estimée entre 8 et 12 millions, soit plusieurs fois supérieure à la population de certains pays membres de l'Union Européenne. Le 5<sup>e</sup> Congrès de l'Union Rromani Internationale, qui s'est tenu à Prague en été 2000, a proclamé la nation rom, une nation sans territoire compact et sans revendication territoriale. Quant à la reconnaissance des Roms par les Etats, elle varie d'un pays à l'autre, suivant les idéologies dominantes dans ces Etats. Le point commun reste que, contrairement à d'autres minorités, la reconnaissance ou non d'un tel statut aux Roms ne peut pas s'appuyer sur des relations diplomatiques entre leur Etat de résidence et l'Etat constitué par leurs co-nationaux ailleurs. Ce dernier en effet n'a jamais existé et il n'existera jamais, puisque les Roms ne le revendiquent pas. En revanche, depuis les débuts du mouvement politique rom, l'accent a été mis sur les organisations internationales, régulièrement sollicitées pour reconnaître et faire reconnaître l'existence et les droits des Roms.

Cette sorte de « lien privilégié » avec les organisations internationales, notamment européennes, n'est pas uniquement la conséquence

Saimir Mile, Rom albanais et juriste, parle longuement de la situation des Roms en Europe (photo A. L.).



de l'absence d'un Etat rom. Il s'agit aussi de la dimension européenne du peuple rom. Venu d'Inde il y a sept siècles, le peuple rom se constitue en tant que tel surtout en Europe. Or, malgré cette longue présence sur le sol européen et sa contribution à tous les aspects de la vie européenne, il reste méconnu et négligé. La preuve de cette négligence est la multitude des appellations qu'on lui applique, souvent à tort. La question qui se pose aujourd'hui est la suivante : « Quelle est la place des Roms en Europe ? ». Et selon la conception qu'on a de ce peuple, la réponse varie :

– soit on considère qu'il s'agit d'une classe sociale défavorisée, certains diront avec l'ex-préfet de Vaucluse des « hordes de barbares », et dans ce cas, il faut les assister et mettre en place des mécanismes d'aide sociale ou espérer qu'ils deviendront un jour compétitifs, suivant les opinions politiques ;

– soit on considère qu'il s'agit d'une nation, avec une langue, une histoire et une culture mais sans Etat ni désir d'en avoir un, auquel cas on les traite à égalité avec toutes les autres nations, constituées ou non en Etat.

Pour l'instant, la première conception semble primer, et ceci surtout depuis l'effondrement des régimes socialistes à l'Est et les perspectives de l'élargissement de l'Union Européenne. Pour savoir si cette conception est la bonne, il suffit de constater l'échec des politiques et des projets auxquels elle a servi de fondement. C'est une nouvelle forme de colonialisme sur le sol européen dont le seul effet positif est la création de quelques centaines ou milliers d'emplois d'assistants en tous genres, ou encore de « spécialistes », « experts », etc. En attendant, le racisme à l'égard des Roms et l'exclusion dont ils font l'objet n'ont cessé d'augmenter. D'un point de vue purement pragmatique, digne de l'école économique de Chicago à peine sortie de son domaine, de telles politiques ne sont pas rentables.

Si on laisse de côté le souci de performance, économique ou humaine, et qu'on se place du côté de l'histoire pure, on constate là aussi qu'il s'agit non pas d'un ramassis d'exclus, mais bien d'un peuple qui depuis son arrivée en Europe n'a cessé d'apporter sa contribution à une société plus humaine et plus prospère. Depuis la conservation et le développement du fonds culturel des peuples balkaniques jusqu'à la résistance contre la plaie nazie, en passant par les orchestres de l'empire d'Autriche-Hongrie et l'influence sur la musique classique européenne, sans parler des premiers diplomates roms dans les principautés roumaines, du

flamenco ou encore du vocabulaire de différentes langues européennes.

Alors, pourquoi ne pas y voir clair ? Est-ce de la cécité ? De la vision sélective ? Ou bien les Roms sont-ils un peuple opaque, renfermé sur lui-même ? Il y a un peu de tout cela. De la vision sélective, à coup sûr. Depuis le journal du Bourgeois de Paris, qui décrivait l'arrivée des premiers Roms à Saint-Denis au début du XV<sup>e</sup> siècle, à la législation sur les « Gens du Voyage », la vision n'a fait que se restreindre un peu plus. La France ne reconnaît pas de minorités sur son sol. La reconnaissance d'identités ethniques sur le sol français paraît contraire à la cohésion nationale. Or, puisqu'elles existent, il faut bien faire avec. On a alors choisi de les nommer autrement : « musulmans de France », « population issue de l'immigration », « gens du voyage », autant de feuilles de figuier ou de vigne non pour cacher ce qui ferait honte à ceux que l'on couvre, mais ce dont on croit qu'il mettrait en péril la cohésion sociale. Force est de constater que cela ne fait qu'empirer les choses, et les émeutes des banlieues comme les manifestations des Roms, Sintés et Kalés de France sont là pour en attester. Est-il si difficile de comprendre qu'être Rom, Sinto ou Gitan n'empêche en rien d'être en même temps et autant Français, Auvergnat et Européen ? Effectivement, on avoisine la cécité. Depuis environ six siècles qu'ils sont ici, on ne veut tou-



La musique... la fête... la danse... Certainement les dimensions les plus appréciées par les gadjé dans ce peuple ô combien discriminé ! (photo A. L.).

jours pas croire qu'ils y resteront. Alors même que des registres de baptêmes à Perpignan attestent la présence des Gitans depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, on prétend que les problèmes sociaux rencontrés par ces derniers s'expliquent par l'échec de la sédentarisation ! Quant à l'opacité des Roms, il n'y a guère que ceux qui ne les connaissent pas ou qui ont un intérêt immédiat à en tirer qui en parlent. Les portes des maisons ou des caravanes sont généralement ouvertes à tous ceux qui veulent y entrer sans effraction, au sens propre comme au sens figuré du terme. Mais il

faut dire qu'une telle prétention est payante pour certains « businessmen de la sécurité », qui ont fait de la « délinquance itinérante » leur marché, avec les services de police spécialisés.

Günter Grass, prix Nobel de littérature, a dit des Roms qu'ils sont « ce que nous voulons devenir : de véritables Européens ». Il est dommage que ce message ne soit pas encore entendu et compris par les acteurs de la construction européenne. Ils auraient de quoi redonner vigueur à ce processus, en puisant dans le potentiel culturel et humain rom. Ils y

trouveraient notamment toute la signification de la multi-dimensionnalité de l'identité, exprimée dans ces termes simples par un rhapsode rom de la Cossovie : « L'Homme n'est pas une bouteille dans laquelle, si on a mis un litre de vin, on ne peut plus ajouter un litre d'eau ou d'huile. Je suis 100 % Rom, 100 % Cossovare et 100 % Yougoslave ».

Si cette philosophie avait été suivie par les dirigeants politiques, la Bosnie serait connue en France pour son merveilleux pont de Mostar et non pas pour le massacre de Srebrenica et probablement personne n'aurait entendu parler du village Raçak en Cossovie. La communauté internationale juge aujourd'hui les dirigeants politiques qui ont mis à feu leur pays et leurs populations. Elle saura probablement entendre en même temps la voix pacifique et quelque peu timide des Roms. Il en va de l'avenir de l'Europe et de l'harmonie des peuples qui la composent. C'est là la place qui revient aux Roms. Loin d'être de simples demandeurs d'attention particulière pour eux mêmes, les Roms ont en effet un potentiel précieux à apporter à l'idéal européen : leur langue, leur culture, leur identité, leur pacifisme, leur engagement et leur solidarité envers tous les processus pour contribuer à une Europe plus humaine, plus prospère et plus rayonnante à travers le monde.



#### BULLETIN D'ABONNEMENT PROMOTIONNEL DE « DIFFÉRENCES »

- International • Dossier • Education
- Juridique • Immigration • Histoire...

Renvoyez ce bulletin d'abonnement à l'adresse suivante :

**Différences, 43 bd de Magenta, 75010 PARIS**

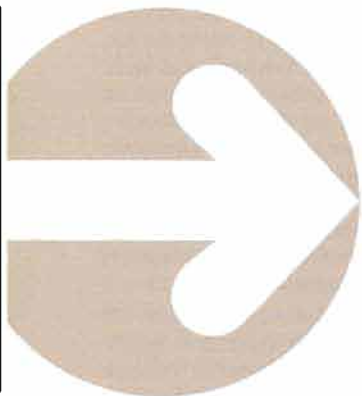
**Je souscris 4 numéros pour 12 € seulement !**

**Oui**, je profite de l'offre de la revue **Différences**. Je recevrai les quatre numéros à l'adresse suivante :

NOM : ..... PRÉNOM : ..... PROFESSION : .....

ADRESSE : .....

Ci-joint mon règlement de 12 € par chèque à l'ordre de **Différences**.



# Conclusions

Par Bernadette Hétier

Cher(e)s ami(e)s intervenant(e)s et participant(e)s à ce Colloque, puisqu'il m'est demandé de tirer quelques conclusions de notre passionnante journée, je tenterai de mettre en lumière certaines idées-forces entendues depuis ce matin dans vos riches interventions.

Tout d'abord, « le racisme, c'est vouloir que l'Autre n'existe pas ». Chercher à connaître et faire connaître l'Autre constitue donc une première démarche essentielle pour lutter contre le racisme.

Ensuite, l'antithèse même du racisme est la « citoyenneté » partagée, fondée sur la résidence, qu'il est impératif de promouvoir pour ce Peuple Européen si divers et multiple que sont les « Rroms, Tsiganes, Munouches, Bohémiens, Sintis, Gitans, Gens du voyage, ... », tant en France qu'en Europe.

Dans ce cadre continental, il est urgent de rappeler l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, selon lequel « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat » et « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Droits repris et confirmés par l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1976.

Lutter contre le racisme, c'est aussi poursuivre en justice le préfet du Vaucluse (muté en Guadeloupe en 2004) qui déclarait le 23 octobre 2002 lors d'une conférence de presse à Carpentras, s'agissant des Gens du voyage, que « ces gens vivent d'escroquerie et de rapines ». Lutter contre le racisme, c'est encore lutter contre les maires « délinquants » qui refusent d'appliquer la loi Besson.



Sous le regard de J. Gamonet, B. Hétier, vice-présidente du MRAP, tire les conclusions d'un colloque riche et passionnant (photo A. L.).

Le racisme anti-Tsiganes ou anti-Rroms, ce sont les anciennes fiches « anthropométriques » auxquelles étaient soumis les enfants « âgés de 13 ans révolus » (décret du 16 février 1913). Ce sinistre souvenir ne peut que nous renvoyer à l'actuel système EURO-DAC de l'Union Européenne qui sert à enregistrer « l'empreinte digitale de tous les doigts de chaque demandeur d'asile âgé de 14 ans au moins »...

S'il est urgent de mettre à jour la stigmatisation qui « légitime » le rejet, il se pose plus largement la question des manuels scolaires qui devraient contribuer à faire connaître l'histoire, la culture, la civilisation et la vie des Tsiganes, Rroms, Sintis, Gitans..., mais aussi leur esclavage de plus de cinq cents ans au cœur de l'Europe, leur internement dans les camps de la France de « Vichy », leur déportation et le « Samudaripen », terme de langue rromani pour désigner leur extermination par les Nazis. Cela exige de garder sans cesse présente à l'esprit la dialectique « Histoire-Mémoire ».

« logements sociaux » au titre de la « solidarité nationale ». De même substituer « mobilité » - comme mode de relation économique - à « voyage », hélas si dévalué.

L'objectif est de faire évoluer le « droit commun » pour qu'il soit en mesure d'apporter aux besoins multiples des réponses diversifiées. Ce qui devra se doubler d'une politique volontariste de lutte contre les discriminations.

Enfin, il est urgent d'interroger le concept d'identité (qui doit inclure le statut de la « langue ») - quelle identité des Tsiganes, Rroms... - face à la fin de non-recevoir que décline la société du pays d'arrivée ? Ce faisant, il conviendra aussi d'interroger le concept de « minorité(s) », au cœur des instruments juridiques et des politiques du Conseil de l'Europe aussi bien que de l'Union Européenne. L'Europe est désormais notre nouvelle dimension, tant du point de vue des droits fondamentaux que des règlements et des lois. La coopération avec les ONGs rroms européennes revêt à cet égard une pertinence et une importance particulières.

Il est également important de travailler sur les mots et les réalités qu'ils désignent. Ainsi, conviendrait-il de ne plus parler de « stationnement » de caravanes mais bien d'« habitat », mot du vivre ensemble et de la participation sociale. La caravane devrait être reconnue comme un « logement », ouvrant des droits à allocation et même à des prêts à taux zéro pour leur acquisition. Ce serait entrer dans l'esprit des

Le 13 mai dernier, le MRAP organisait un colloque sur le thème « Antisémisme et antisionisme » à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Les actes de ce colloque constitueront le dossier du prochain numéro de « Différences ».